

Mise en ligne : 5 avril 2017.
Dernière modification : 2 février 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES (SARPA)

Création de Paul Chénereau père .

(Les Archives commerciales de la France, 23 septembre 1899)

Rochefort. — Formation. — SOCIÉTÉ ANONYME ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES, à La Moratière. — 10 ans. — 100.000 fr. — 23 août 1899.

1903 : CRÉATION DE LA [COMPAGNIE GÉNÉRALE DE PRODUITS ALIMENTAIRES](#)
pour l'exploitation de la conserverie de viandes d'Antogobato

1903 (novembre) : CRÉATION DE LA
[SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE PRODUITS ALIMENTAIRES D'ALGÉRIE](#), Arzew

1910 (septembre) : reconstitution

Alexis-Auguste dit Georges LELIÈVRE (1863-1945),
président

Né le 6 mars 1863 à Gentilly.
Commis, puis directeur de banque (1878-1898).
Rachat et réorganisation des Éts Hutchinson avec Achille Adam et Jacques Sée (1898).
Fondateur de la Société générale de futailles (1899).
Administrateur délégué des Établissements Bognier et Burnet, 75, route de Choisy, à Ivry-sur-Seine : industrie du caoutchouc (groupe Hutchinson).
Administrateur de Phonographes et cinématographes (1906), puis de la Compagnie générale de phonographes (Pathé)
Commissaire aux comptes de la Banque franco-américaine (1906).
Établissements Degrave & Prouvost à Roubaix : articles en caoutchouc pour les grandes industries du Nord.
Président de la Société rochefortaise de produits alimentaires (1913) : Rochefort-sur-Mer, Tamatave et Diégo-Suarez (Madagascar)...
Éts Duprat & Durand, conserverie à Talence (Gironde)(groupe Rochefortaise).
Président des Établissements Ballot.
Société parisienne d'escompte, Paris : financement du commerce des vins.
Éts J. Bachelet & Cie à Paris : accessoires de pharmacie.
Société des grands vins de Châteauneuf-du-Pape
.....
Chevalier (1921), puis officier (1932) de la Légion d'honneur.
Marié. Deux filles ayant épousé Gaston et Jean Houchot.
Décédé le 19 avril 1945 à Paris, 17^e.

La société, pendant les premières années de son existence, exploita deux usines : l'une à La Cotinière, dans l'île d'Oléron, affectée aux conserves de poisson de toutes espèces, l'autre à La Moratière, près de Rochefort-sur-Mer, où elle fabriquait, des conserves de fruits et de légumes, et qui fut complétée par un atelier de ferblanterie pour la fabrication des boîtes. De ces premières exploitations, si l'on en juge du moins d'après le silence gardé à leur sujet dans les derniers rapports, la société n'a guère, conservé que l'usine de ferblanterie, qui semble donner des résultats honorables (*Le Journal des finances*, 5 avril 1929).

Comité central des armateurs de France
(*Le Sémaphore algérien*, 26 octobre 1910)

Le conseil de direction du Comité central des armateurs de France ... a enregistré l'adhésion de huit armateurs : ... Société anonyme rochefortaise de produits alimentaires (Rochefort).

Société Rochefortaise de Produits Alimentaires
Société au capital de 1.500.000 fr. divisé en 15.000 actions de 100 fr. chacune, dont
7.000 d'apport (numéros 1 à 7000)
Siège social à Rochefort, au lieu-dit « La Moratière »
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 14 décembre 1910)

Notice sur la constitution

M. P. Chénereau, fondateur de la Société Rochefortaise de Produits Alimentaires, a, conformément à la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 11 novembre 1910, une notice sur la constitution de ladite société, formée pour une durée de 50 années et ayant pour objet la fabrication et la vente de tous produits alimentaires et, en général, toutes opérations commerciales s'y rattachant.

Cette notice fait connaître que, sur les 15.000 actions composant le capital social, lesquelles sont toutes entièrement libérées, 7.000 ont été attribuées à la « Société anonyme Rochefortaise de Produits Alimentaires », en liquidation, en représentation de ses apports comprenant notamment tous les établissements industriels pour la fabrication des conserves alimentaires qu'elle exploite, avec la clientèle et l'achalandage, y attachés les droits aux baux, le matériel, le mobilier, un bateau à vapeur dénommé « Sarpa » et un certain nombre d'actions et parts de fondateurs de ses deux sociétés filiales : « La Compagnie Générale de Produits Alimentaires » (ancienne Société Industrielle de Produits Alimentaires d'Algérie) et la « Société Charentaise de Produits Alimentaires ».

Elle indique ensuite qu'il est réservé au fondateur un droit de préférence dans la souscription au pair, pendant deux années, de la moitié et, pendant trois autres années, du quart, des nouvelles actions que la Société pourrait émettre en augmentation du capital social à concurrence d'une somme totale de 500.000 francs.

D'autre part, la notice fait savoir que l'assemblée générale se tiendra annuellement avant la fin du mois d'octobre suivant avis de convocation publié 15 jours au moins à l'avance dans un des journaux d'annonces légales de Paris et de Rochefort, et que la répartition des bénéfices se fera de la façon suivante : 1° 5 % pour la réserve ; 2° la somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende de 5 % 0; 3° 10 % du surplus au conseil d'administration et le solde aux actionnaires. Il n'a pas encore été publié de bilan.

Les statuts de la Société Rochefortaise de Produits Alimentaires, déposés chez M^e Parisset, notaire à Rochefort, le 29 septembre 1910, ont été publiés dans les *Tablettes des Deux-Charentes* du 27 octobre 1910, le *Journal des Sables* du 6 novembre 1910 et le *Journal de Marennes* du 6 octobre 1910, ils font connaître notamment, article 32. que l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires propriétaires de 20 actions au moins, cette quantité, au vote, donnant droit à une voix ; article 52, que l'année sociale commence le 1^{er} mai et finit le 30 avril. (Par exception, le premier exercice comprendra le temps écoulé depuis la constitution de la société jusqu'au 30 avril 1912.)

Le conseil d'administration de la société, qui comprend 3 membres au moins et 7 au plus, est actuellement composé de MM. G. Lelièvre, 19, rue Ampère, à Paris, président ; L.-M.-P. Chénereau¹, 2, rue Victor-Hugo, à Rochefort ; baron F. de Wissocq, château de Maisontiers (Deux-Sèvres) ; et A. Bollée, 5, rue Victor-Hugo, à Rochefort (N. D.L.R.).

Les actions de la Société Rochefortaise de Produits Alimentaires seront mentionnées, à partir du 15 décembre 1910, dans notre tableau des valeurs se négociant en Banque au comptant.

(La Conserve alimentaire, janvier 1911)

.....

¹ Nous avons adopté l'accent aigu contemporain sur Chénereau qui s'écrivait longtemps Chenereau.

Le gouvernement français, c'est-à-dire le ministère de la Guerre, vient de signer à M. V. *[sic]* Chénereau, de l'usine de Rochefort-sur-Mer, un marché de 3.700 quintaux de viandes en boîtes de 300 grammes, et le tout doit être fabriqué à Madagascar, le prix est satisfaisant, 1.850 quintaux à 270 francs et 1.850 quintaux à 275 francs les 100 kilos.

1912 : PRISE DE CONTRÔLE DES [ÉTS DUPRAT & DURAND](#), conserverie, Talence

SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 avril 1912)

En raison du développement de ses affaires et de la prise d'une importante participation dans la société en formation, Établissements Duprat et Durand (fabrique de conserves alimentaires), la Société Rochefortaise de Produits alimentaires a décidé de porter son capital social de 1 million 500.000 fr. à 2.300.000 fr. par la création de 8.000 actions nouvelles de 100 fr., qui participeront aux bénéfices à partir du mai 1912. Sur les 8.000 actions, 2.500 ont été souscrites par les fondateurs en vertu des droits que leur confèrent les statuts. Les 5.500 autres seront émises au prix de 220 fr., dont 100 fr. représentant la valeur nominale, et 120 fr. représentant la prime d'émission fixée par l'assemblée du 4 avril dernier. Le droit de souscription des actionnaires anciens est ainsi fixé : 11 actions nouvelles pour 30 anciennes ou 1 nouvelle pour 3 anciennes.

(*Les Archives commerciales de la France*, 8 mai 1912)

Paris. — Modifications aux statuts. — Soc. ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES. — Siège à Rochefort à la Moratière. — 4 avril 1912. — P. A. (Pub. du 1^{er} mai).

ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
(*Le Journal des finances*, 24 août 1912)

La Société Rochefortaise de produits alimentaires, si c'est bien de cette entreprise dont vous voulez nous parler, a réalisé en 1909 un bénéfice de 180.000 fr. et en 1910, un bénéfice de 394.000 francs. On ignore encore les résultats de 1911, mais d'après les renseignements publiés antérieurement, cet exercice paraissait se présenter sous un jour satisfaisant.

Ajoutons que, suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 4 avril dernier, le capital de la société a été porté de 1 million 500.000 fr. à 2.300.000 fr., par l'émission de 8.000 actions de 100 fr.

SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
Exercice 1911-1912

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 novembre 1912)

On a négocié l'action Société Rochefortaise de Produits Alimentaires à 210 fr.

Les actionnaires de la Société Rochefortaise de Produits Alimentaires, réunis le 22 octobre en assemblée générale, ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril dernier tels que nous les avons publiés dans notre numéro du 10 octobre et adopté la répartition des bénéfices proposée par le conseil. Sur les bénéfices, qui atteignaient 823.901 25, une somme de 536.195 50 a été consacrée aux réserves et amortissements et le dividende a été fixé à 15 fr. Un acompte de 7 50 ayant été mis en paiement le 15 mai 1912, il reste un solde égal qui sera payé à partir du 15 novembre, contre remise du coupon numéro 2 et sous déduction des impôts.

Rochefortaise de produits alimentaires
(*Le Journal des chemins de fer*, 16 novembre 1912)

Le premier exercice social, clos le 30 avril écoulé, d'une durée exceptionnelle de dix-huit mois, a laissé des bénéfices nets de 823.901 francs ; une somme de 536.195 francs a été consacrée aux réserves et amortissements et le dividende a été fixé à 15 fr. Un acompte de 7,50 ayant été mis en paiement le 15 courant, il reste un solde égal payable depuis le 15 courant, contre remise du coupon n° 2 et sous déduction des impôts. L'action de 100 francs de la Compagnie s'échange actuellement sur le marché en banque au comptant, vers 214.

1913 : DÉBUT DE LA CONSTRUCTION
D'UN ABATTOIR ET D'UNE USINE FRIGORIFIQUE À TAMATAVE

PUBLICATION DE SOCIÉTÉ

SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
(*Le Tamatave*, 22 octobre 1913)

Suivant acte sous signatures privées fait double à Rochefort le vingt-neuf septembre mil neuf cent dix, dont l'un des originaux a été déposé pour minute à M^e Abel Parisset, notaire à Rochefort, suivant acte reçu par lui, le vingt-neuf septembre mil neuf cent dix.

M. Louis Michel *Paul* Chénereau, industriel, demeurant à Rochefort, rue Victor Hugo, n° 2

A établi les statuts d'une société anonyme qu'il se proposait de fonder.

Desquels statuts, il a été extrait littéralement ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourraient être créées ultérieurement, une société anonyme qui sera régie par les lois des vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-sept, premier août mil huit cent quatre-vingt treize, seize novembre mil neuf cent trois et par les présents statuts.

ARTICLE DEUX

Cette société prendra la dénomination de « Société Rochefortaise de produits alimentaires. »

ARTICLE TROIS

Elle a pour objet :

1° La fabrication et la vente de tous produits alimentaires et, en général, toutes opérations commerciales concernant les produits alimentaires fabriqués ou non ;

2° La création, l'installation et l'exploitation de toutes usines en vue de la fabrication de tous produits alimentaires ;

3° L'installation de tous services maritimes et autres pour le transport des produits alimentaires ;

4° L'acquisition ou la prise à bail de tous immeubles construits ou non, de tous matériels d'exploitation, de tous bateaux et de tous biens mobiliers nécessaires à l'industrie dont s'agit ;

5° L'acquisition de tous établissements se rattachant à cette industrie ou pouvant en faciliter l'extension et le développement ;

6° L'exécution de tous contrats et marchés avec les administrations publiques et les départements de la Marine, de la Guerre et des Colonies ;

7° La participation directe ou indirecte de la société dans toutes les opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités par voie de créations de sociétés nouvelles, souscription aux émissions de société en formation ou achat d'actions de sociétés constituées ou de toute autre manière ;

8° Et généralement toutes opérations quelconques ayant un rapport direct ou indirect avec les objets sus indiqués et qui seront jugées nécessaires ou utiles à son développement.

ARTICLE QUATRE

Le siège social est à Rochefort, au lieu-dit « La Moratière ».

.....

ARTICLE CINQ

La durée de la société est fixée à cinquante années à compter du jour de sa constitution définitive, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par les présents statuts.

ARTICLE SEPT

Le fonds social est fixé à 1.500.000 fr. et divisé en 15.000 actions de 100 francs chacune.

Sur ces actions 7.000, entièrement libérées, ont été attribuées ci-dessus à la Société anonyme Rochefortaise de produits alimentaires, en liquidation, en représentation de ses apports.

Les 8.000 actions de surplus sont souscrites et payables en numéraire.

.....

ARTICLE DIX-NEUF

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de sept au plus pris parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale.

.....

ARTICLE VINGT ET UN

Les administrateurs doivent être propriétaires chacun de cent actions de la société pendant toute la durée de leurs fonctions.

.....

Suite et fin
(Le Tamatave, 25 octobre 1913)

.....

Sur ces bénéfices nets, il est prélevé :

1° 5 % pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être entamée.

2° Et une somme suffisante pour payer aux actionnaires 5 % des sommes dont les actions seront libérées et non amorties, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes.

Le surplus des bénéfices est réparti comme suit :

10 % au conseil d'administration ;

90 % aux actionnaires.

Toutefois, l'assemblée générale a le droit de décider le prélèvement sur la portion de bénéfices revenant aux actionnaires de toutes sommes destinées à la création de fonds de prévoyance, de réserve extraordinaire et d'amortissements supplémentaires.

.....

II

Aux termes d'un acte reçu par M^e Abel Parisset, notaire à Rochefort, le trente septembre mil neuf cent dix, M. Chénereau a déclaré que les huit mille actions de la société anonyme fondée par lui, sous la dénomination de Société rochefortaise de produits alimentaires, à souscrire en numéraire sur son capital de 1.500.000 francs, divisé en 15.000 actions de 100 francs chacune et dont les 7.000 autres représentent les apports en nature, avaient été entièrement souscrites par neuf personnes et que chacun des souscripteurs avait versé le quart du capital des actions par lui souscrites.

Une liste de souscription et de versement est demeurée annexée au dit acte.

III

Aux termes d'une délibération en date du premier octobre mil neuf cent dix dont une copie a été déposée pour minute à M^e Abel Parisset, notaire à Rochefort, suivant acte reçu par lui, le dix octobre mil neuf cent dix, l'assemblée générale des actionnaires de la Société Rochefortaise de produits alimentaires a :

Reconnu la sincérité de la déclaration du fondateur en ce qui concernait la souscription et le versement, faits suivant l'acte sus-énoncé reçu par M^e Abel Parisset, notaire à Rochefort, le trente septembre mil neuf cent dix, ainsi que des pièces à l'appui de cette déclaration :

Et nommé M. le baron Fernand de Wissocq ², propriétaire, demeurant au château de Maisontier (Deux-Sèvres), commissaire chargé de faire un rapport conformément à la loi sur les valeurs des apports en nature faits par le liquidateur de la Société anonyme Rochefortaise de produits alimentaires et sur l'attribution de 7.000 actions entièrement libérées, stipulées au profit de cette dernière société, ainsi que sur les autres avantages résultant des statuts.

² Fernand de Wissocq (1869-1948) : né à Charleroi (Belgique). carrière à la Banque Adam : administrateur d'Hutchinson, Bognier et Burnet (filiale du précédent) et des Éts Continsouza. Maire de Maisontiers (Deux-Sèvres). Candidat maheureux aux législatives de 1914 sur Parthenay et aux sénatoriales de 1920.

IV

Aux termes d'une deuxième délibération de l'assemblée générale constitutive des actionnaires de la Société Rochefortaise de produits alimentaires en date du neuf octobre mil neuf cent dix, dont une copie a été déposée pour minute à M^e Abel Parisset, notaire à Rochefort aux termes de l'acte sus-énoncé du dix octobre mil neuf cent dix, il résulte :

Que l'assemblée régulièrement constituée, a adopté les conclusions du rapport du commissaire et a approuvé les apports faits à la Société par le liquidateur de la Société anonyme Rochefortaise de produits alimentaires et les avantages particuliers stipulés par les statuts.

Que l'assemblée a nommé comme premiers administrateurs dans les termes de l'article 19 des statuts :

1^o M. Alexis-Auguste dit Georges Lelièvre, propriétaire, demeurant à Paris, rue Ampère, n^o 19.

2^o M. Louis-Michel-*Paul* Chénereau, ingénieur, demeurant à Rochefort, rue Victor-Hugo, n^o 2.

3^o M. le baron Fernand de Wissocq, propriétaire, demeurant au château de Maisontiers (Deux-Sèvres).

4^o M. André Bollée³, ingénieur, demeurant à Rochefort, rue Victor-Hugo, n^o 5.

Lesquels ont accepté les dites fonctions.

V

Du procès-verbal de la délibération prise le 4 avril 1912 par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme dite Société Rochefortaise de produits alimentaires, duquel procès-verbal une copie est demeurée annexée à un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e Abel Parisset, notaire à Rochefort-sur-Mer, le 3 mai 1912, il appert que l'Assemblée a voté notamment les résolutions suivantes :

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que le capital de la société, lequel est actuellement de 1.500.000 francs sera augmenté de 800.000 francs par l'émission de 8.000 actions de 100 francs chacune, et que, par suite, le capital sera porté à deux millions trois cent mille francs.

Sur les huit mille actions nouvelles, 2.500 seront émises au pair et attribuées à Monsieur Louis Michel *Paul* Chénereau qui a déclaré être prêt à les souscrire en usant du droit de préférence qui lui est conféré par l'article 8 des statuts.

Les 5.500 autres actions seront émises avec une prime de 120 francs par titre, c'est-à-dire au prix de 220 francs.

VI

Suivant acte reçu par M^e Abel Parisset, notaire à Rochefort-sur-Mer, le 3 mai 1912, enregistré, M. le baron Fernand de Wissocq, propriétaire, demeurant au château de Maisontiers, commune de Maisontiers (Deux-Sèvres), ayant agi au nom et comme membre du conseil d'administration de la Société rochefortaise de produits alimentaires, et comme spécialement délégué, aux fins du dit acte, par le conseil d'administration, aux termes d'un procès-verbal, dressé par M^e Dutertre, notaire à Paris, le 19 avril 1912, duquel procès-verbal, une expédition est demeurée annexée au dit acte du 3 mai 1912.

A déclaré :

³ André Bollée : né en 1879 au Mans. Neveu du célèbre fondateur et constructeur automobile sarthois Amédée Bollet. Sœur d'Ernestine Bollet, mariée à Paul Chénereau. Marié le 25 janvier 1919 à Rochefort, avec Augustine Henriette Mercier. Remarié le 1er août 1945, à Bordeaux, avec Jeanne Denise Lafon.

Que les 8000 actions de 100 francs chacune de la Société rochefortaise de produits alimentaires représentant l'augmentation de capital de 800.000 francs, décidée par la délibération ci-dessus rapportée, ont été souscrites, savoir : 2.500 actions au pair, par M. Louis Michel *Paul* Chénereau, usant du droit de préférence conféré par l'article 8 des statuts de la société.

Et les 5500 actions de surplus émises avec une prime de 120 francs par 137 personnes.

Que Louis Michel *Paul* Chénereau a versé en espèces, en souscrivant une somme égale au montant intégral des actions par lui souscrites, soit au total 250.000 francs.

Et qu'il a été versé en espèces, par chaque souscripteur des 5.500 actions de surplus, une somme de 100 francs par chaque action souscrite, représentant le capital nominal de chaque action et une somme de 120 francs montant de la prime afférente à chacune d'elles.

Le tout formant au total 1.460.000 francs.

À cet acte est demeurée annexée une liste certifiée véritable par M. de Wissocq, contenant les noms, prénoms, qualités et domiciles des souscripteurs, l'indication du montant des actions souscrites et l'état des versements opérés par chacun d'eux.

VII

.....

Quatrième résolution

L'assemblée générale confirme en tant que de besoin, la nomination des premiers administrateurs et ratifie la nomination de :

M. Pierre Louis Durand, industriel, demeurant à Talence (Gironde) avenue de Cronstadt, n° 11.

Et M. Ferdinand Paquet⁴, expert comptable, demeurant à Paris, boulevard Pereire, n° 142,

comme administrateurs et fixe la durée de leurs mandats au temps restant à courir sur la durée du mandat des administrateurs nommés à l'origine de la société.

.....

Ministère de la guerre
TABLEAU SPÉCIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
Artillerie
(*JORF*, 28 avril 1915)

M. Chénereau (L.-M.-P.), capitaine de réserve, 1^{re} batterie *bis* de 155 lourd, 10^e rég. d'artillerie à pied, 56^e division : excellent officier à tous points de vue. A longtemps servi comme officier dans l'armée active où il avait été très apprécié. Affecté à la mobilisation à une section de munitions, a été nommé le 28 octobre, sur sa demande, au commandement d'une batterie de 155 lourd nouvellement créée. S'y est consacré avec passion et n'a pas tardé à obtenir d'excellents résultats.

SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
SOCIÉTÉ ANONYME

⁴ Ferdinand Paquet : commissaire aux comptes d'Hutchinson, administrateur de diverses autres sociétés liées à la Banque Adam.

Au capital de 2.300.000 francs
Assemblée générale ordinaire du 9 juin 1915
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 mai 1915)

Les actionnaires de la Société Rochefortaise de Produits Alimentaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social à La Moratière, Rochefort-sur-Mer, le mercredi 9 juin 1915, à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1913-1914.
- 2° Rapport du commissaire des comptes.
- 3° Approbation du bilan, des comptes et fixation du dividende.
- 4° Nomination de commissaires, pour l'exercice 1914-1915.
- 5° *Quitus* aux administrateurs et autorisations à leur donner en conformité de la loi du 24 juillet 1867.
- 6° Questions diverses.

Les titres ou leur récépissé de dépôt en banque doivent être déposés cinq jours avant la réunion, soit au siège social, soit à l'agence de Rochefort du Comptoir national d'escompte de Paris, soit à la Banque Adam, à Paris, 106, boulevard Haussmann, et dans ses sièges et succursales.

Le conseil d'administration.

Les Malgaches au feu
(*Le Tamatave*, 24 juillet 1915)

M. Chénereau, directeur de la Compagnie Rochefortaise, à Madagascar, vient d'être promu chef d'escadron d'artillerie, et cité à l'ordre du jour pour sa brillante conduite au feu.

Rochefortaise de produits alimentaires
(*Le Journal des chemins de fer*, 4 décembre 1915)

La société, dont la production est presque entièrement absorbée par l'armée, a réalisé, pendant l'exercice clos le 30 avril dernier, des bénéfices qui s'élèvent à 1.138.596 fr., en augmentation de 630.142 fr. sur ceux de 1913-14. Le dividende a été maintenu à 12 fr. 50 par action par l'assemblée tenue récemment ; cette répartition absorbe 287.500 fr. ; il a été affecté 699.130 fr. au fonds de prévoyance.

Comité catholique de propagande française à l'étranger
33^e liste de souscription
(*La Croix*, 17 janvier 1917)

M^{me} P. Chénereau-Bollée, à Rochefort, 5 fr.

SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 octobre 1918)

Les comptes de l'exercice 1917-18 de la Société rochefortaise de produits alimentaires qui seront présentés à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires convoquée pour le 29 courant, accusent un bénéfice net de 812.179 fr. 69, en augmentation sensible donc sur celui de 1916-17 qui était ressorti à 729.019 fr. 32.

En tenant compte du report antérieur, soit 129.316 fr. 36, le solde disponible atteint 941.496 fr. 05. Le conseil proposera de maintenir le dividende à 12 fr. 50 par action, ce qui absorbera 287.500 fr. ; en outre, il sera attribué 19.844 fr. 48 à la Réserve légale, 67.733 fr. 52 aux Tantièmes statutaires, 500.000 fr. à la Réserve supplémentaire, et enfin reporté nouveau 66.418 fr. 05.

L'état du dernier bilan au 30 avril, comparativement au précédent, accuse une activité sociale qui va en s'accroissant. À l'actif, les disponibilités immédiates, caisses et banques, obligations de chemins de fer et bons du Trésor sont en augmentation de 302.646 fr. 28, et également les Débiteurs divers et clients, de 955.076 fr. 64, cette dernière augmentation provenant principalement des sommes dues par l'État pour remboursement de la valeur des installations frigorifiques de deux navires qui ont été torpillés. Les Immeubles augmentent de 2.711 fr. 48, par suite des constructions nouvelles à l'usine de Tamatave, sous déduction d'amortissement. L'augmentation de 807 233 fr.75 du Matériel est due aux dépenses des installations frigorifiques destinées à la fabrication et au transport des viandes congelées, sous déduction aussi de 319.521 fr. 15 d'amortissements. Par contre, les Avances à l'enregistrement, Marchandises et Approvisionnements, Participations accusent une diminution sensible, et le compte Cautionnements disparaît.

Au passif, il y a diminution sur les Effets à payer et les Crédeurs et Fournisseurs, mais les fonds prévisionnels s'accroissent notablement. Un nouveau compte, dit fonds de reconstruction du matériel, figure au bilan pour la somme de 587.360 fr. qui représente le montant net des sommes qui seront remboursées en raison des torpillages que nous avons dit plus haut. En somme, la situation financière est bonne. Le fonds de roulement dépasse 3 millions de fr., et nous avons vu que l'activité sociale se développait dans des conditions satisfaisantes.

SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Société anonyme au capital de 2.300.000 fr.

Siège social : La Moratière, à Rochefort-sur-Mer.

Exercice 1917-1918

Assemblée générale du 29 octobre 1918

(*L'Information, économique et politique*, 20 novembre 1918)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations de notre Société pendant le 7^e exercice.

La Compagnie charentaise de produits alimentaires, une de nos filiales, dont l'activité était absolument nulle depuis plusieurs années, a été dissoute définitivement. Sa liquidation ne nous laisse qu'une perte insignifiante.

La Compagnie générale de produits alimentaires ne pouvant plus, ainsi que nous vous le disions l'année dernière, exploiter ses usines d'Algérie, a décidé d'en poursuivre la réalisation. En conformité de cette décision, il a été procédé à la vente de la petite usine de Nemours. Des négociations sont en cours, d'un autre côté, pour la cession des installations d'Arzew, beaucoup plus importantes. Ces mesures auront pour effet

d'améliorer la situation financière de cette filiale et de nous donner plus de sécurité à son sujet.

La C. G. F. A. a continué au cours de l'année ses fabrications de conserves de viande pour l'armée dans l'usine d'Antongobato (Diégo-Suarez) qu'elle tient en location de la Compagnie agricole industrielle et minière de Madagascar.

Grâce à un personnel plus compétent que précédemment, les résultats, toujours très modestes, ont été cependant améliorés et font espérer, pour l'année en cours, des profits plus intéressants.

Enfin, la Société des Etablissements Duprat et Durand à Talence, a continué à prospérer. Nous nous félicitons, une fois de plus, d'avoir pris la part importante que vous savez dans cette affaire, dont les résultats sont en nouvelle progression et qui contribue à l'établissement de notre compte de Profits, sous forme de participation et de dividende, pour plus de 450.000 francs.

| ACTIF | |
|--------------------------------------|---------------------|
| Immobilisé | 807.007 75 |
| Espèces, rentes, bons, banques | 713.045 99 |
| Débiteurs | 1.047.684 60 |
| Marchandises | 1.183.278 60 |
| | <u>3.751.016 93</u> |
| PASSIF | |
| Capital | 1.200.000 00 |
| Amortissements | 100.000 00 |
| Réserves | 1.120.000 00 |
| Créditeurs | 1.145.635 62 |
| Profits et pertes (report à nouveau) | 185.381 31 |
| | <u>3.751.016 93</u> |

Nous rendrons hommage à la direction de cette société en vous faisant connaître l'appréciation élogieuse de son conseil d'administration, qui, dans son rapport de fin d'année, s'exprime ainsi : « Les difficultés de main-d'œuvre et d'approvisionnements en matières premières ont continué à être très grandes et n'ont pu être surmontées que grâce à l'énergie et à la valeur professionnelle de M. Durand, qui mérite certainement nos félicitations. »

À Rochefort, la fabrication des boîtes métalliques a été continuée dans de bonnes conditions. Les résultats obtenus sont intéressants et nous confirment dans les vues que nous exposons l'année dernière sur l'utilisation future de notre force motrice et de notre outillage de ferblanterie.

Mais c'est notre industrie frigorifique qui doit retenir actuellement l'attention.

Pendant que le programme de doublement de notre usine de Tamatave s'exécutait, nous terminions l'installation de cales froides sur les navires *Ville-de-Verdun* et *Ville-d'Arras*, portant à six le nombre des steamers aménagés et complétant ainsi une flotte dont l'existence devait nous permettre de trouver, par l'apport en France de quantités importantes de viande congelée, la récompense de nos efforts et de notre persévérance.

Malheureusement, cet espoir devait être déçu, du moins momentanément. Trois sinistres successifs nous enlevaient le *Ville-de-Bordeaux*, *Ville-de-Verdun* et *Ville-d'Oran* ; puis l'Administration de la Marine affectait nos trois autres bateaux à d'autres lignes, pour les besoins de la Défense Nationale.

Privés de tout moyen de transport, nous devions arrêter notre exploitation, stopper l'usine ; au lieu de 3.000 tonnes au moins que nous comptions fournir au cours de l'exercice, 1.100 tonnes seulement avaient été livrées et, l'année 1918 s'écoulera sans qu'une quantité quelconque ait pu être apportée.

Une pareille situation, si elle devait durer, serait désastreuse. Nous espérons qu'il n'en sera pas ainsi et qu'une amélioration se produira bientôt. Déjà, un des navires a été désigné pour se rendre dans la Grande Île. Il commencera son voyage dès que les réparations nécessitées par un accident survenu à bord au moment du départ auront été effectuées. Un second, le *Ville-d'Arras* suivra sous peu, selon toute probabilité. Les livraisons que ces deux bateaux nous permettront d'effectuer ne seront sans doute pas considérables, mais du moins nous permettront-elles de couvrir des frais généraux très élevés.

Les circonstances que nous venons de vous faire connaître se traduisent naturellement, dans l'exécution de notre marché avec l'État, par un retard qui est déjà très important et qui va s'aggraver encore, puisque, de 2.100 tonnes, notre flotte se trouve réduite à une capacité de 1.700 tonnes. Il est donc indispensable que le délai qui nous était imparti et qui se terminait fin décembre 1920 soit prolongé. C'est ce que nous demandons en ce moment aux administrations compétentes, qui, nous ne voulons pas en douter, seront d'autant plus disposées à nous donner satisfaction que c'est à leur instigation et seulement en raison des avantages que nous assurait le marché qui nous était offert, que nous avons consenti à immobiliser des sommes considérables. Toutes nos obligations ont été scrupuleusement exécutées. L'État, certainement, n'éludera pas les siennes.

Les constructions neuves, le matériel nouveau à Tamatave et les installations frigorifiques sur navires nous ont occasionné, au cours de l'exercice, des dépenses supérieures à 1.200.000 francs.

Cette partie de l'actif social étant sujette à une usure extrêmement rapide, nous l'avons amortie avant bilan de 367.170 francs.

La diminution, de plus de 1.200.000 francs, de l'importance des « Marchandises et approvisionnements divers » est une conséquence directe de l'arrêt de l'usine — l'aisance plus grande de notre trésorerie en est une autre ; nous ne saurions nous en réjouir.

Le poste « Débiteurs divers et clients », qui est en augmentation de 950.000 francs environ, se compose presque exclusivement de créances sur l'État et notamment d'une créance de 587.300 francs, née de la perte de nos installations sur les trois navires sinistrés, dont l'État était assureur. La contrepartie se trouve exactement représentée au passif par le compte « Fonds de reconstruction », qui, à concurrence de son importance, doit nous permettre, comme l'indique son nom, d'établir, dès que les circonstances le permettront, de nouvelles cales froides, qui remplaceront celles que nous avons perdues.

Le chapitre « Crédeurs et fournisseurs » comprend, en outre des crédeurs commerciaux, les sommes que nous restons devoir à notre filiale « Établissements Duprat et Durand » environ 600.000 francs et une provision d'environ 600.000 francs, pour l'impôt sur les bénéfices de guerre.

Le bénéfice net, déduction faite des amortissements pour usure dont nous venons de vous parler, s'élève à 812.179 fr. 69, contre 729.049 fr. 32 l'année dernière.

Nous vous proposons de le répartir ainsi :

Bénéfice net 812.179 69

Réserve légale (solde) 19.844 48
Intérêts 5 % au capital 115.000 00
Reste 677.335 21
qui appartiennent :
Au conseil, 10 % 67.733 58
Aux actionnaires 609.601 69
À cette dernière somme s'ajoute le report du précédent exercice 129.316 36
formant ensemble 738.918 05
dont nous vous proposons l'emploi suivant ;

1° Somme suffisante pour porter à 12 fr. 50 par action le dividende de l'exercice
172.500 00

2° Affectation à la réserve supplémentaire 500.000 00

3° Report à nouveau 66.418 05

Le dividende total serait donc, comme précédemment, de 12 fr. 50 dont moitié a été payée le 15 mai dernier. Le solde, soit 6 fr. 25. serait payable le 15 novembre prochain sous déduction des impôts.

Nous vous proposons de réélire commissaire aux comptes pour l'exercice 1918-1919 M. le colonel Robert, commandeur de la Légion d'honneur, et de nommer M. Gaston Fouré, commissaire suppléant, pour faire le rapport en cas d'empêchement du colonel Robert.

Nous vous prions de nous donner quitus pour les opérations de l'exercice dont nous venons de vous rendre compte et de nous donner également quitus pour les opérations visées à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

En terminant, nous vous donnerons l'assurance. Messieurs, que toute notre énergie s'emploiera à solutionner les difficultés nées des circonstances malheureuses que nous vous faisons connaître au cours de ce rapport. Nous conservons le ferme espoir de voir nos efforts et vos sacrifices récompensés finalement comme il est juste qu'ils le soient.

Le conseil d'administration.

MAIRIE DE TANANARIVE
ENQUÊTES DE COMMODO ET INCOMMODO
(*Le Journal officiel de Madagascar*, 30 août 1919)

L'administrateur-maire a l'honneur de prévenir le public que la Société Rochefortaise se propose de construire une usine frigorifique sur son terrain à Soanierana, en face de la gare des marchandises de Soanierana (Tanananarive).

En conformité des décrets du 10 octobre 1810, le dossier relatif à cette demande sera déposé à la mairie de Tanananarive du mercredi 27 août au mercredi 10 septembre 1919 pour être, durant ce laps de temps, mis à la disposition du public.

Les personnes qui auraient des motifs d'opposition à l'aire valoir contre l'installation projetée sont invitées à les présenter par écrit pendant le délai sus-indiqué.

À l'expiration de ce délai un commissaire spécial se tiendra à la mairie pour y recevoir pendant trois jours consécutifs, les 11, 12 et 13 septembre 1919, aux heures d'ouverture des bureaux, les dernières réclamations.

ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
(*Le Journal des chemins de fer*, 6 novembre 1920)

Les bénéfices nets de l'exercice 1919-20 s'élèvent à 1.021.826 fr. contre 806.121 fr. en 1918-19. Alors que le dividende était resté uniformément fixé à 12 fr. 50 par action, le conseil proposera à l'assemblée convoquée pour le 9 novembre, de porter la répartition à 20 fr., sur lesquels 10 fr. ont été distribués à titre d'acompte en mai dernier.

Société Rochefortaise de produits alimentaires
(*L'Information, économique et politique*, 9 décembre 1920)
(*Le Courrier colonial*, 10 décembre 1920)

Le rapport présenté à l'assemblée générale du 9 novembre signale de nombreuses difficultés qui, au cours de l'exercice 1919-1920 ont entravé l'industrie frigorifique, lesquelles ont été, en outre, compliquées par la perte du navire *Ville-d'Alger* appartenant à la Compagnie, et qui a été brûlé en mer. Ce sinistre ne comporte aucune perte matérielle puisque le navire était assuré, mais la destruction a entraîné des perturbations assez onéreuses dans les services d'approvisionnement. Des mesures vont être prises pour pallier à la situation. Par ailleurs, l'humidité exceptionnelle du climat à Tamatave a comme conséquence des dépenses élevées en ce qui concerne l'entretien et le remplacement des machines, dont l'usure est particulièrement rapide, ce qui a incité le conseil à prélever, avant inventaire, une somme de 300.000 francs qui a été affectée aux amortissements.

D'autre part, en raison de la pénurie des moyens de transport, la société a dû demander et a obtenu un délai pour l'exécution d'un marché pour la fourniture de viande congelée à l'État. Quant aux installations annexes qui devaient être édifiées à Tananarive, elles sont temporairement abandonnées. Par contre, les travaux de transformation de l'usine de la Moratière, à Rochefort, sont à peu près terminés et il y a lieu d'espérer que les produits de cette fabrique de ferblanterie, parfaitement outillée, trouveront des débouchés intéressants.

Quant aux résultats de l'exercice clos le 30 avril 1920, ils se traduisant par un solde bénéficiaire porté au bilan pour 1 million 21.326 fr. 18.

Report antérieur compris, le bénéfice disponible ressort à 1.037.253 fr. 68.

Le dividende ressort ainsi à 20 francs, sur lequel un acompte de 10 francs a été payé le 15 mai ; le solde, soit 10 francs, a été mis en paiement le 15 novembre.

L'assemblée a voté toutes les résolutions qui lui étaient présentées et a renouvelé pour six ans le mandat d'administrateur de M. F. de Wissocq ; MM. G. Fourré et A. Seguy ont été réélus commissaires des comptes.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Société rochefortaise de produits alimentaires
Assemblée du 8 novembre. 1921
Exercice 1920-1921
(*Revue générale du froid*, janvier 1922)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège social est à La Moratière, à Rochefort-sur-Mer, s'est tenue le 8 novembre.

Le conseil avait eu l'intention, à la suite des réductions accidentelles subies principalement pour cause de guerre par la flotte frigorifique, d'aménager une nouvelle cale sur un autre steamer de la ligne. En raison du prix excessif d'une telle installation et

de la lenteur des travaux qu'elle nécessiterait, il n'a pas cru devoir y donner suite pour le moment. L'exercice écoulé n'a donc bénéficié, en ce qui concerne les entreprises frigorifiques de Tamatave, que des résultats correspondant aux moyens de transports limités auxquels la société est maintenant réduite.

Comme les années précédentes, la filiale, la Compagnie générale de produits alimentaires, a limité son activité aux fabrications de conserves dans l'usine d'Antongobato. L'administration de la guerre, sa principale clientèle, ayant momentanément renoncé aux commandes de conserves de viande, la fabrication dans cette usine s'est trouvée réduite à l'exécution d'un petit marché pour l'administration coloniale et à la confection de conserves pour le commerce, lesquelles s'écoulent actuellement d'une façon satisfaisante.

La société a parachevé la transformation de son usine de La Moratière en une ferblanterie qui lui permet la fabrication, par ses propres moyens, des boîtes qu'elle utilise en nombre considérable.

L'importante filiale de Talence, la Société des Établissements Duprat et Durand, a eu, au cours de son dernier exercice, à souffrir des difficultés d'approvisionnement en matières premières. Elle alimente néanmoins, cette année encore, le compte de profits et pertes à concurrence de 226.000 francs.

Au bilan, la situation de la société se caractérise par une augmentation de l'actif immobilisé d'environ 500.000 francs, somme employée à l'agrandissement des moyens de production des usines de Talence et de Brive.

Les immobilisations ont subi une augmentation très importante : au total, plus de 2.200.000 francs ont été employés, tant à Tamatave pour augmenter la puissance de l'usine, qu'à Rochefort pour la mise au point des ateliers de ferblanterie et d'imprimerie sur métaux.

Le bénéfice net de l'exercice écoulé s'élève à 934.457 francs. L'assemblée a décidé de fixer le dividende à 20 francs par action. Un acompte de 10 francs ayant été mis en paiement le 15 mars dernier, le solde sera payable, sous déduction des impôts, à partir du 15 février prochain.

En ce qui concerne l'exercice en cours, le rapport du conseil signale que, par suite d'accidents d'ordre climatérique et probablement aussi d'ordre sismique, les magasins frigorifiques de Tamatave ont subi, au cours du dernier semestre, des dégâts auxquels il a déjà été remédié mais qui ont compromis la conservation d'une partie des stocks de viande congelée qui s'y trouvaient en attente de transport. Le conseil ne peut encore évaluer actuellement les conséquences exactes de cet accident qui, dès à présent, se traduit par un important resserrement de trésorerie et qui aura évidemment une influence sur les résultats de l'exercice en cours par suite, tout au moins, du manque à gagner qui en résultera.

M. Chénereau a été réélu administrateur.

AEC 1922-391 :

ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Conseil. — MM. [Georges] Lelièvre, F[ernand] de Wissocq [1869-1948], [Ferdinand] Paquet, [Paul] Chénereau, [Louis] Durand [conserverie Duprat & Durand à Talence], A[ndré] Bollée.

Société rochefortaise de produits alimentaires
(Revue générale du froid, novembre 1922)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 14 novembre, au siège social, à Rochefort-sur-Mer. Les comptes de l'exercice 1921-22 font apparaître un bénéfice net de 725.277 francs, au lieu de 934.457 francs pour l'exercice 1920-21. Le conseil propose néanmoins de maintenir le dividende au même taux que l'an dernier, soit à 20 francs par action. Une somme de 100.000 francs sera portée aux amortissements. La réserve supplémentaire recevra 200.000 francs. Le report à nouveau sera de 81.168 francs.

(*Le Journal des chemins de fer*, 4 novembre 1922, p. 354)

.....
Au bilan au 30 avril 1922, les immobilisations s'élèvent à 6.254.827 fr., en augmentation de 1.425.618 fr., provenant des travaux neufs exécutés pendant l'exercice. L'actif liquide ou réalisable atteint 5.815.058 fr., alors que le passif exigible ne ressort qu'à 2.393.211 fr. Les fonds de réserves et d'amortissements se totalisent par 6.484.480 fr.

ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
(*Le Journal des finances*, 24 novembre 1922)

Les actionnaires réunis le 14 novembre en assemblée générale ont approuvé les comptes de l'exercice 1921-1922. Le dividende a été maintenu à 20 fr., sur lequel un acompte de 10 fr. a été déjà réparti le 15 août.

Société Rochefortaise des produits alimentaires
(*Revue générale du froid*, décembre 1922)

Au cours de l'assemblée ordinaire qu'ils ont tenue récemment, à Rochefort-sur-Mer, les actionnaires de cette société ont approuvé les comptes de l'exercice 1921-1922.

Les bénéfices de l'exercice s'élèvent à 725.276 fr. 59 et un dividende de 20 fr. par action a été voté. Une somme de 81.168 fr. 06 a été reportée à nouveau.

L'assemblée a décidé de renouveler les mandats de MM. André Bollée, Louis Durand et Ferdinand Paquet, administrateurs sortants.

Contre la vie chère
par Eugène Devaux
(*Les Annales coloniales*, 22 février 1923)

Quoique le prix de la viande de boucherie, comme bien d'autres denrées, augmente sans raison apparente mais du fait même de la spéculation, si les importations de la viande de bœuf et de porc de Madagascar s'étaient maintenues aux chiffres qu'elles atteignirent pendant la guerre, un appoint de 250.000 bœufs aurait certainement une très heureuse répercussion sur les cours actuels.

Le cheptel bovin malgache, d'après les estimations de 1921, n'est pas loin d'atteindre 9 millions de têtes qui pourraient nous donner, la consommation locale servie, 15.000 tonnes de viande frigorifiée.

Un grand courant d'affaires s'était rapidement établi pendant la guerre entre Madagascar et la France, les six usines de conserve et de congélation installées là-bas tuant chaque année 120.000 bœufs à notre usage.

La paix venue, cette grande activité, qui s'était chiffrée, en 1919, par une exportation de viande de 65 millions et demi de francs, tombait à 12 millions en 1921. Aujourd'hui, les usines ont à peu près cessé de travailler pour l'exportation, et c'est à peine si on songe à une reprise probable vers le printemps.

Alors, tandis que le cheptel français est encore déficitaire, que le prix de la viande monte, nous laissons perdre à Madagascar des animaux dont le kg vif ne vaut là-bas que 40 ou 45 centimes.

Dans le rapport de M. G. Grandidier, au Congrès d'agriculture coloniale de 1918, nous lisons les renseignements suivants sur les fournitures en France de conserves de viande destinées à la réserve de guerre :

1909-1910 : 2.712 quintaux.
1910-1911 : 3.700 quintaux.
1912-1913 : 8.550 quintaux.
1913-1914 : 10.100 quintaux.
2^e semestre 1914 : 14.434 quintaux.
1915 : 34.650 quintaux,

au prix par quintal variant de 201 francs à 272 fr. 50.

M. Hesling, alors qu'il était directeur des Affaires civiles à Madagascar, concluait en 1917 à un disponible de 150.000 bœufs pour l'exportation. En 1916, les usines de conserves de Boanamary (Majunga), Diégo-Suarez, Tamatave et Soanierana (Tananarive), absorbèrent 109.691 têtes de bovidés.

Pendant le premier trimestre 1922, 2.952 bœufs et 1.185 porcs sont sortis des ports de l'île pour Maurice, La Réunion ou comme provisions de bord et sur la France : 17.182 kg de viande congelée de bœuf, 26.155 kg de conserves de bœuf en boîte, 7.042 kg de conserves de porc en boîtes.

Ces chiffres sont notoirement insuffisants.

Les usines actuelles de préparation par le procédé frigorifique peuvent produire annuellement 15.000 tonnes de viande congelée représentant 90.000 animaux.

La création d'usines frigorifiques est donc nécessaire, et c'est dans le Sud-Ouest de l'île que ces usines devraient s'installer.

Malheureusement, les renseignements officiels indiquent une tendance à fermer les usines existantes !

Le développement des installations frigorifiques à bord des navires desservant Madagascar s'impose. Les six navires de la [Compagnie Havraise Péninsulaire](#) peuvent recevoir dans leurs cales frigorifiques 2.000 kg de viande.

La Compagnie frigorifique de Boanamary dispose de trois navires, suffisant pour le transport de sa fabrication (60 à 75.000 têtes).

Nous avons exposé, le 20 novembre dernier, les raisons qui justifient la faveur dont les actions de la Société Rochefortaise de Produits Alimentaires ont été l'objet. Il nous reste à revenir sur les résultats de l'exercice 1921-1922, tels qu'ils ont été exposés à la dernière assemblée ordinaire tenue le 14 novembre 1922.

Le bénéfice net de cet exercice ressort à 725.276 fr. 59, contre 934.457 fr. 05 pour 1920-1921 ; le solde disponible, à 971.078 fr. 12 et à 892.195 fr. 71 respectivement. Après approbation des comptes, l'assemblée a décidé de maintenir le dividende à 20 fr. brut par action ; un acompte de 10 fr. brut ayant été payé le 15 août 1922, le solde de 10 francs brut sera mis en paiement le 15 avril 1923 contre le coupon n° 22 et sous déduction des impôts.

Voici, d'ailleurs, dans quelles conditions s'est effectuée la répartition des bénéfices pour chacun de ces exercices :

| | 1920-21 | 1921-22 |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Amortissements généraux | 100.000 00 | 100.000 00 |
| Amortissements frais de constitut. | 15.631 45 | — |
| Amortissements des brevets | 9.050 00 | — |
| Intérêt de 5 % au capital | 115.000 00 | 115.000 00 |
| Tantièmes | 69.477 55 | 51.027 65 |
| Dividende complémentaire | 345.000 00 | 345.000 00 |
| Réserve supplémentaire | 150.005 00 | 200.000 00 |
| Report à nouveau | 166.919 12 | 81.168 06 |
| Total égal au solde disponible | <u>971.078 12</u> | <u>892.195 71</u> |

Quant aux deux derniers bilans, ils s'établissent et se comparent comme suit :

| | 1921 | 1922 |
|--|----------------------|----------------------|
| ACTIF | | |
| Caisses et Banques | 297.188 28 | 1.712.219 77 |
| Titres en portefeuille | 599.994 00 | 62.313 00 |
| Marchandises et Approvisionnements | 2.868.753 24 | 1.524.707 23 |
| Débiteurs divers et Clients. | 1.154.031 33 | 1.043.502 93 |
| Immeubles Terrains et Constructions | 551.925 95 | 1.163.916 24 |
| Matériel et Mobilier | 2.001.823 87 | 3.437.091 35 |
| Travaux neufs de l'exercice. | 2.275.459 34 | 1.653 819 88 |
| Participations | 1.471.616 61 | 1.471.616 61 |
| Brevets | 9.050 00 | — |
| Frais de Constitution | 15.631 45 | — |
| | <u>11.245.474 07</u> | <u>12.069.837 01</u> |
| PASSIF | | |
| Capital | 2.300.000 00 | 2.300 000 00 |
| Créditeurs et fournis, divers | 1.739.915 95 | 2.393.211 30 |
| Réserve spéciale pour reconstitution du matériel | 1.504. 480 00 | 1.504.480 00 |

| | | |
|--------------------------|----------------------|----------------------|
| Amortissements généraux | 550.000 00 | 650.00000 |
| Réserve légale | 230.000 00 | 230.000 00 |
| Réserve supplémentaire | 2.650.000 00 | 2.800.000 00 |
| Réserve pour amortissent | 1.300.000 00 | 1.300.00000 |
| Report à nouveau | 36.621 07 | 166.919 12 |
| Profits et pertes | 934.457 05 | 725.276 19 |
| | <u>11.245.474 07</u> | <u>12.069.887 01</u> |

Un sinistre survenu, au début de l'exercice, et dû à des circonstances de caractère exceptionnel, a été réglé par les compagnies d'assurances. Il n'en a pas moins pesé sur les résultats de l'exercice, tant par le manque à gagner qui en est résulté, que par les complications créées et qui ont gêné la marche des opérations commerciales.

Les réparations de l'usine de Tamatave rendues indispensables par les événements d'ordre climatérique et sismique qui ont été la cause originelle du sinistre susdit, ont été entreprises sans retard ; elles ont duré huit mois. Il en a été profité pour procéder à des améliorations importantes des installations frigorifiques, améliorations dont on peut attendre une plus grande sécurité dans la marche industrielle des établissements de la Grande Île ; les résultats constatés depuis lors semblent de nature à continuer pleinement cette opinion.

La ferblanterie et les ateliers d'impression sur métaux de Rochefort-sur-Mer fonctionnent dans des conditions satisfaisantes.

Faute d'adjudications pour les grandes administrations, la filiale Compagnie générale des produits alimentaires a dû limiter son activité à une petite fabrication de conserves pour le commerce, exécutée à Antongobato.

La vente de conserves au public reste difficile et peu rémunératrice ; la raison principale en est l'impossibilité de produire à des prix de revient permettant de lutter contre la concurrence américaine dont les produits sont exempts de tous droits à leur entrée en France.

La Compagnie agricole, industrielle et minière de Madagascar, propriétaire de l'usine d'Antongobato dont la Société R. P. A. n'est que locataire, ayant intégralement remboursé les avances consenties, il lui a été donné main levée de l'hypothèque qui garantissait le prêt.

Les opérations de la filiale de Talence, la Société des Établissements Duprat et Durand, continuent à donner satisfaction.

Cette dernière société a entrepris d'importants travaux de modernisation de son usine de la région bordelaise.

Quant à sa nouvelle usine de Brive, elle a réalisé cette année une très intéressante campagne de fabrication.

La Société Duprat et Durand alimente pour cet exercice le compte de Profits et Pertes à raison de 300.000 fr. en chiffres ronds ; elle se trouve dans une brillante situation générale.

Les mandats d'administrateurs de MM. Paquet, Bollée et Durand expiraient avec cette assemblée. Pour achever la substitution du renouvellement échelonné du conseil à son renouvellement global, il a été proposé, et l'assemblée a décidé que le mandat de M. Paquet serait renouvelé jusqu'à l'assemblée de 1928, celui de M. Bollée jusqu'à l'assemblée de 1923 et celui de M. Durand jusqu'à celle de 1924. Le renouvellement des mandats de six administrateurs se trouvera ensuite ainsi échelonné sur six années, de 1923 à 1928.

(*La Presse coloniale illustrée*, supplément, juillet 1923)



Société rochefortaise de produits alimentaires
(*Revue générale du froid*, décembre 1923-janvier 1924)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Rochefort-sur-Mer, tenue le 13 novembre, a approuvé les comptes de l'exercice 1922-1923 se soldant par un bénéfice net de 910.335 fr. 84. Elle a fixé le dividende à 20 fr. par action, dont 10 fr. déjà payés.

L'usine frigorifique de Tamatave (Madagascar), après l'exécution des travaux reconnus nécessaires, a fonctionné d'une manière plus satisfaisante. La production de la ferblanterie et des ateliers d'impression sur métaux de la Moratière a été développée.

Le rapport signale que la filiale, la Compagnie générale de produits alimentaires, a dû, encore en 1922, faute d'adjudications, limiter son activité à la fabrication de conserves de bœuf pour le commerce, à l'usine d'Antongobato, dans les mêmes conditions que l'année précédente.

La filiale de Talence, la Société des Établissements Duprat et Durand, a donné des résultats très satisfaisants. Elle alimente pour cet exercice le compte de profits et pertes de la société mère à concurrence de 592.620 fr.

En vue de se procurer pendant une période de longue durée un fret assuré pour le transport de ses produits congelés, la société envisage une opération qui, en entraînant une immobilisation importante, nécessiterait une augmentation du capital social. C'est la perspective de cette opération qui a décidé la société qui espère assurer, pour l'an prochain, à l'ensemble des actions anciennes et nouvelles, la continuité de ce dividende ; une augmentation serait même possible pour toutes les actions si les

résultats du second semestre de l'exercice en cours correspondaient aux bénéfices réalisés pendant les six premiers mois.

L'assemblée a réélu M. Bollée, administrateur sortant.

ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
(*Le Journal des finances*, 22 février 1924)

Du 15 février au 10 mars, émission à 300 francs, de 7.000 actions nouvelles de 100 francs, une nouvelle pour quatre anciennes, deux pour sept, trois pour dix, etc.

Société Rochefortaise de produits alimentaires
(*La Revue générale du froid*, octobre-novembre 1924)

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril, présentés à l'assemblée ordinaire du 17 novembre laissent paraître un bénéfice net de 1.532.582 fr. 13 contre 910.355 fr. 84 l'an dernier. Le conseil a décidé de porter le dividende à 30 francs par action contre 20 francs précédemment.

Le bilan se présente comme suit :

Actif. — Caisses et banques, 1.494.180 francs ; titres en portefeuille, 56.696 francs ; marchandises et approvisionnements, 2.554.336 francs ; débiteurs divers, 4.504.375 francs ; immobilisations diverses et matériel, 5.267.623 francs ; participations, 1 million 387.616 francs.

Passif. — Capital, 3 millions ; prime sur actions émises en 1924, 1.400.000 francs ; créditeurs divers, 2.095.777 francs ; réserve spéciale pour reconstitution du matériel, 1.504.480 francs ; amortissements généraux, 750.000 francs ; réserve légale, 230.000 francs ; réserve supplémentaire, 3.400.000 francs ; réserve pour amortissements, 1.300.000 francs ; report à nouveau, 51.988 francs.

1924 : ABSORPTION DE LA
SOCIÉTÉ AGRICOLE, INDUSTRIELLE, MINIÈRE DE MADAGASCAR

Société agricole, industrielle, minière de Madagascar
(*Le Journal des finances*, 7 novembre 1924)

L'apport de l'actif social à la Société Rochefortaise de produits alimentaires, moyennant 1.500 actions du nominal de 100. fr. qui feront l'objet d'une prochaine augmentation de capital de cette dernière société, a été approuvé, ainsi que les comptes de liquidation de l'exercice 1923.

HAVRAISE PÉNINSULAIRE DE NAVIGATION À VAPEUR
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 décembre 1924)

.....

Une importante réfection du vapeur *Ville-de-Paris* est actuellement en cours aux ateliers et chantiers de Penhoët a Rouen : les réparations consistent principalement en changement des chaudières. Une cale frigorifique sera aménagée sur ce vapeur pour le compte de la Société rochefortaise de produits alimentaires, avec laquelle ont été renouvelés les marchés pour le transport de viande frigorifiée.

Société Rochefortaise de produits alimentaires
(*Revue générale du froid*, décembre 1924-janvier 1925)

L'assemblée ordinaire tenue récemment a approuvé les comptes de l'exercice 1923-1924 se soldant par un bénéfice net de 1.532.582 fr. Elle a fixé le dividende à 30 fr. par action.

M. Louis Durand a été réélu administrateur.

Le rapport signale que les fabrications de l'usine de Tamatave ont, cette année, apporté à la société la part normale de bénéfices qu'elle en attendait.

La ferblanterie de la Moratière continue à se mettre progressivement au point; elle a déjà donné des résultats satisfaisants.

Au cours de cet exercice, la filiale la Compagnie générale de produits alimentaires* a exécuté à l'usine d'Antongobato un marché de conserves pour l'administration militaire et une fabrication pour la vente au commerce.

La Société des Établissements Duprat et Durand, également filiale de la Société Rochefortaise de produits alimentaires, a donné, comme précédemment, des résultats satisfaisants. Elle poursuit la réalisation d'un plan de travaux qui augmentera ses moyens de production.

Rochefortaise de produits alimentaires
(*Le Journal des finances*, 3 janvier 1925)

On annonce que la société procéderait à l'émission de 4.500 actions nouvelles dont 1.500 serviraient à absorber la Société agricole et minière de Madagascar, et 3.000 seraient émises contre espèces.

Société rochefortaise de produits alimentaires
(*Revue générale du froid*, novembre-décembre 1925)

Les comptes de l'exercice 1924-25 présentés à l'assemblée du 30 novembre, font ressortir un bénéfice net de 1.869.336 francs contre 1.532.582 pour l'exercice précédent.

Le conseil proposera la répartition d'un dividende de 35 francs par action contre 30 francs précédemment. Cette répartition absorbera avec les tantièmes 1 million 221.933 francs et permettra d'affecter 600.000 francs aux réserves.

Au bilan au 30 avril 1925, on trouve notamment :

Actif. — Immobilisations, 5.202.628 francs ; caisses et banques, 2.559.793 francs ; titres en portefeuille et participations, 1.478.022 fr. ; marchandises et approvisionnements, 6.682.302 francs ; débiteurs divers, 5.084.851 francs.

Passif. — Capital, 3 millions ; exigibilités, 7.000.469 francs.

Société rochefortaise de produits alimentaires
(Revue générale du froid, décembre 1925-janvier 1926)

L'assemblée ordinaire tenue récemment a approuvé les comptes de l'exercice 1924-25 qui font apparaître un bénéfice de 1.869.336 fr., auxquels s'ajoute le report antérieur de 483.312 fr., soit un total disponible de 2.352.648 fr. Le dividende a été fixé à 35 fr. contre 30 antérieurement. Une somme de 600.000 fr. a été affectée aux réserves.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a nommé un commissaire aux apports, chargé de faire, à une assemblée ultérieure, un rapport sur la valeur des apports en nature (domaine d'Antongobato), faits par les liquidateurs de la Compagnie agricole, industrielle et minière de Madagascar ; ces apports devant être rémunérés en actions de la Société Rochefortaise créées par celle-ci en augmentation de son capital social.

AEC 1926/497 — Société rochefortaise de produits alimentaires (S.A.R.P.A.),
Direction générale : 38, rue des Mathurins, PARIS (8^e).

Tél. : Louvre 39-03. — Télég. : Rochefortaise-Paris. — © : A. Z. — R.C. Rochefort 19 B.

Siège social à La MORATIÈRE, Rochefort (Charente-Inf.).

Capital. — Société anon., fondée le 29 septembre 1910, 4 millions de fr. en 40.000 actions de 100 fr. libérées dont 7.000 d'apport. — Dividendes : 1920, 1921, 1922, 1923, 20 fr. ; 1924, 30 fr.

Objet. — Exploitation à Tamatave d'une usine frigorifique pour la congélation des viandes de bœuf et de porc ; usine de conserves de fruits et légumes, avec fabrique de boîtes métalliques à La Moratière (Charente-Inf.). — La société a absorbé, en 1925, la Compagnie agricole, industrielle et minière de Madagascar qui lui a apporté ses établissements d'Antsirane, d'Antongobato et de la Montagne d'Ambre (Diégo-Suarez).

Imp. — Viandes de bœuf et de porc frigorifiées, cuirs, suif, saindoux, etc.

Conseil. — MM. Lelièvre, présid. ; P. Chénereau, F. de Wissocq, André Bollée, Louis Durand, F. Paquet, administrateurs.

Comptes rendus des Assemblées générales d'actionnaires
SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
(La Cote de la Bourse et de la banque, 26 janvier 1926)

Les résultats obtenus par cette société ont été toujours rémunérateurs pour le capital mais depuis 1921-1922, les bénéfices se sont présentés en augmentation sensible sur les précédents.

On se rendra mieux compte par le tableau suivant de la régularité des résultats de la Compagnie et des progrès réalisés au cours de ces dernières années :

| Exercices | Bénéf. nets | Bénéf. distrib. | Dividende |
|-----------|----------------|-----------------|-----------|
| | (en 1.000 fr.) | | (en fr.) |
| 1913-14 | 502 | 314 | 12 50 |
| 1914-15 | 1.133 | 364 | 12 50 |
| 1915-16 | 894 | 352 | 12 50 |

| | | | |
|---------|-------|-------|--------|
| 1916-17 | 729 | 345 | 12 50 |
| 1917-18 | 812 | 355 | 12 50 |
| 1918-19 | 806 | 357 | 12 50 |
| 1919-20 | 1.021 | 551 | 20 00 |
| 1920-21 | 934 | 529 | 20 00 |
| 1921-22 | 725 | 511 | 20 00 |
| 1922-23 | 910 | 540 | 20 00 |
| 1923-24 | 1.533 | 1.031 | 30 00 |
| 1924-25 | 1.869 | 1.282 | 135 00 |

Au cours de l'exercice 1924-25 cette situation n'a fait que s'améliorer encore. Les bénéfices nets ont atteint 1.869.336 fr. 48, soit une augmentation de 316.754 fr. sur ceux de l'année précédente. Avec le report antérieur, le solde disponible total atteint 2.352.648 fr. 83 contre 1.584.570 fr. 45 l'an dernier.

La répartition suivante, proposée par le conseil a été votée par l'assemblée ordinaire du 30 novembre :

| | 1924 | 1925 |
|---|--------------|--------------|
| Réserve légale | 70.000 00 | — |
| Premier dividende de 5 % aux 30.000 actions | 150.000 00 | 150.000 00 |
| Tantième statutaire | 131.258 20 | 171.933 55 |
| Deuxième dividende | 750.000 00 | 900.000 00 |
| Réserve supplémentaire | — | 630.000 00 |
| Report à nouveau | 483.312 25 | 530.715 18 |
| Sommes égales | 1.584.570 45 | 2.362.648 37 |

Le dividende a été fixé à 35 fr. par action de 100 francs contre 30 fr. précédemment. Il sera mis en paiement à la date qui sera fixée ultérieurement par le conseil, sous déduction des impôts et de l'acompte de 17 fr. 50 déjà distribué.

Rappelons qu'au cours du mois d'avril 1925, la société a réalisé une nouvelle augmentation de capital, portant celui-ci à 4 millions de francs ; mais cette opération n'a été terminée qu'après la clôture de l'exercice 1924-25 et n'apparaîtra, en conséquence, qu'au prochain bilan.

Le rapport du conseil d'administration signale que les fabrications de l'usine frigorifique de Tamatave se sont accomplies, durant l'exercice écoulé, dans des conditions normales ; toutes les modifications nécessaires y ont été apportées pour la garantir contre les aléas que comporte la marche d'une telle industrie sous un climat tropical. En même temps, la société a procédé à l'aménagement des cales froides sur l'une des unités de la Compagnie havraise péninsulaire, le steamer *Ville-de-Paris*, renforçant ainsi considérablement ses moyens de transport en provenance de Madagascar.

La ferblanterie de l'usine de la Moratière, à Rochefort-sur-Mer, dont le bon fonctionnement s'améliore progressivement, semble devoir donner, dans un avenir prochain, des résultats intéressants.

Au cours du dernier exercice, la filiale de la Rochefortaise, la Compagnie généraliste de produits alimentaires, a exécuté dans l'usine d'Antongobato une campagne de

fabrication de conserves de bœuf pour la clientèle civile, qui apprécie de plus en plus ses produits. La Rochefortaise a décidé de s'annexer définitivement cette usine, ainsi que tout le domaine dont elle fait partie ; cette opération, qui ne présente aucun inconnu puisque la Rochefortaise est depuis 14 ans locataire desdits établissements, a fait l'objet de l'assemblée extraordinaire relatée ci-dessous.

L'autre filiale de la Rochefortaise, la Société des Établissements Duprat et Durand, lui a fourni, pour son dernier exercice, qui ne comportait exceptionnellement que neuf mois, un appoint de 650.104 fr. 87 (contre 823.925 fr. 38 pour les douze mois de l'exercice précédent). À noter que le capital de cette société est de 1.200.000 fr. seulement.

Voici comment se comparent les deux derniers bilans au 31 avril :

| | 1921 | 1925 |
|--|----------------------|----------------------|
| ACTIF | | |
| Caisses et banques | 1.494.180 46 | 2.559.793 21 |
| Titres en portefeuille | 56.696 00 | 28.032 50 |
| Marchandises et approvisionnements | 2.544.335 90 | 6.682.302 18 |
| Débiteurs divers | 5.504.375 59 | 5.084 851 59 |
| Terrains et constructions de Madagascar. | 1.108.647 61 | 909.943 36 |
| Matériel Madagascar | 1.770.866 13 | 1.939.798 24 |
| Matériel flottant | 1.217.728 57 | 1.251.361 42 |
| Constructions et matériel Rochefort | 1.153.037 68 | 1.088.181 07 |
| Mobilier Rochefort et Paris. | 13.341 23 | 13.341 23 |
| Participations | 1.387.616 61 | 1.449.990 61 |
| | <u>15.264.827 83</u> | <u>21.007.598 31</u> |
| PASSIF | | |
| Capital | 3.000.000 00 | 3.000.000 00 |
| Prime sur actions émises en 1924 | 1.400.000 00 | 1.400.000 00 |
| Créditeurs divers | 2.095.777 28 | 7.000.469 48 |
| Réserve spéciale pour reconstitution du matériel | 1.501.480 00 | 1.504.480 00 |
| Amortissements généraux | 750.000 00 | 750.000 00 |
| Réserve légale | 230.000 00 | 300.000 00 |
| Réserve supplémentaire | 3.400.000 00 | 3.400.000 00 |
| Réserve pour amortissements | 1.300.000 00 | 1 300.000 00 |
| Profits et pertes | 1.584.570 45 | 2.352.648 83 |
| | <u>15.264.827 83</u> | <u>21.007.598 31</u> |

Les travaux neufs exécutés pendant l'exercice 1924-1925 se sont élevés à 884.900 fr. 64, portant le total des immobilisations à 6.122.628 fr. 22 ; mais l'ensemble de ce chapitre a subi, avant inventaire, un amortissement de 920.000 fr., de sorte que

le solde accusé au dernier bilan ressort à 5.202.628 22, en diminution de 64.995 fr. 05 comparativement au bilan précédent.

Rappelons que la société a réalisé au cours du mois d'avril dernier une nouvelle augmentation du capital social en le portant à 4 millions, ce qui lui a fourni les disponibilités financières nécessaires pour mettre ses moyens industriels en harmonie avec notre développement. Cette opération, qui ne s'est terminée qu'après la clôture de l'exercice, n'apparaîtra qu'au prochain bilan. Le bilan au 30 avril 1925 ne porte trace que des versements effectués par les souscripteurs, soit 3 millions de francs qui sont englobés au chapitre Crédeurs divers.

D'autre part, la Compagnie vient d'absorber la Compagnie Agricole Industrielle et Minière de Madagascar, propriétaire de plusieurs domaines dont celui d'Antongobato, moyennant la remise aux actionnaires de cette dernière société de 2.200 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 100 fr. créées jouissance mai 1925.

Ajoutons que le mandat d'administrateur de M. Georges Lelièvre a été renouvelé pour six exercices.

Agricole Industrielle et Minière de Madagascar
(*Le Journal des finances*, 29 janvier 1926)

Une assemblée extraordinaire tenue le 19 janvier a constaté la clôture définitive des opérations de liquidation de la société et fixé comme suit les répartitions espèces et actions : 12 fr. 088 et 968/1.000^e d'action de la Rochefortaise de produits alimentaires par action de la société liquidée.

(*Le Journal des finances*, 23 juillet 1926)

La Rochefortaise d'alimentation, en vue de la prochaine émission de 13.800 actions de 100 fr. qui doivent être offertes à 300 fr., est poussée de 755 à 800.

Rochefortaise de produits alimentaires
(*Le Journal des finances*, 19 et 26 novembre 1926)

Cette société — qui n'a aucun point de commun avec la Société des Caves et Producteurs Réunis de Roquefort — vient de publier son bilan et son compte de profits et pertes pour l'exercice 1925-26, clos le 30 avril. Les résultats qu'ils accusent sont très satisfaisants.

Le bénéfice net atteint 2.895.284 francs, contre 1.869.336 francs en 1924-25 ; 1.533.000 francs en 1923-24 ; 910.000 francs en 1922-23, ce qui va permettre au conseil de proposer à l'assemblée convoquée pour le 29 courant, la distribution d'un dividende de 40 francs, contre 35 fr., 30 fr. et 20 fr. pour les exercices antérieurs.

De tels chiffres ne peuvent que satisfaire, surtout si l'on considère que le bilan est d'apparence opulente et que le paiement de la répartition ci-dessus va permettre d'attribuer plus d'un million aux réserves qui déjà atteignent un total élevé, tandis que les immobilisations, malgré l'incorporation du domaine d'Antongobato apporté par l'Agricole Industrielle et Minière de Madagascar (en liquidation), ne s'accroissaient que de 5.200.000 à 6 millions environ, grâce à un amortissement de 1 million avant inventaire.

La Rochefortaise, bien qu'elle puisse se montrer aussi généreuse à l'égard de ses comptes de prévoyance, a dû cependant recourir, depuis deux ans, à plusieurs augmentations de capital. Celui-ci, en 1924, est passé de 2.500.000 à 3 millions ; en 1925, de 3 à 4 millions — par l'émission à 300 francs 10.000 actions de 100 francs — puis à 4.220.000 francs par création d'actions d'apport ; enfin, au mois d'avril dernier à 5.600.000 francs par l'émission, à 350 francs, de 13.800 actions nouvelles.

C'est un besoin d'argent qui s'explique assez difficilement. Peut-être faut-il en chercher la cause dans l'augmentation un peu impressionnante du poste marchandises qui figure à l'actif de l'exercice 1925-26 pour 11.373.000 francs, contre 6.682.000 seulement au 30 avril 1925. Nous entendons bien qu'on l'explique par l'augmentation du mouvement des opérations sociales. Un tel gonflement dans la période de fluctuation des prix que nous traversons comporte des risques.

Il serait infiniment désirable de connaître dans quelles conditions la Rochefortaise a stocké, et si le recul des prix qui se manifeste sous l'influence de la détente de la livre n'est pas de nature à lui procurer certains mécomptes.

NÉCROLOGIE

Madame Paul Chénereau née Ernestine Bollée
(*L'Écho de Tananarive*, 31 août 1927)

Monsieur Paul Chénereau, administrateur délégué de la Société Rochefortaise, Monsieur et Madame André Bollée et leur famille ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Madame Paul Chénereau née Ernestine Bollée, décédée en son domicile villa Montmorency à Paris le 25 août 1927. dans sa 53^e année.

Nous prions la famille d'agréer nos bien sincères condoléances.

ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES (*Le Journal des finances*, 25 novembre 1927)

Les actions de la Rochefortaise de produits alimentaires ont valu, cette année, 620 au plus haut, 462 au plus bas ; elles se traitent actuellement à 518. Pourtant, les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1927, qui viennent d'être publiés, et seront soumis à l'assemblée du 5 décembre, se soldent par une perte de 503.696 fr. contre un bénéfice de 2.845.284 fr. pour 1925-26. Il ne sera donc pas distribué de dividende.

Si le marché paraît peu ému par ces résultats défavorables. c'est qu'ils ont une cause exceptionnelle : le cyclone qui, au début de l'année, a ravagé une partie de Madagascar et dont les établissements de la société, situés à Tamatave, auraient eu beaucoup à souffrir. On évaluait, alors, les dommages possibles, à 1 million pour les constructions ; les stocks entreposés avaient souffert aussi, mais, on pensait qu'ils étaient couverts par les assurances ; enfin il y avait un « gros risque » sur le navire *Ville-de-Marseille* mais, dans son cas, les assurances ne paraissaient pas pouvoir se soustraire à leurs engagements.

Il semblerait que tout a été réglé dans les plus mauvaises conditions, puisque, d'un exercice à l'autre, l'écart entre les résultats n'atteint pas moins de 3.200.000 francs. Dans son rapport, le commissaire des comptes déclare, d'ailleurs, que le bilan, tel qu'il est établi, tient compte de toutes les pertes causées par le cyclone et il fait prévoir que les encaissements à parvenir des compagnies d'assurances, non seulement compenseront les moins-values très importantes subies par les marchandises, lesquelles

ont été évaluées avec une extrême prudence, mais encore permettront de récupérer une part des profits acquis avant le cyclone.

Avouons-le, cet événement météorologique nous paraît avoir surgi fort opportunément. Il est possible qu'il soit pour une part appréciable dans l'affaïssement des résultats de la Rochefortaise, mais, sans lui, il est assez vraisemblable qu'il aurait fallu avouer des bénéfices en diminution.

Si l'on compare le bilan établi au 30 avril 1927 au bilan au 30 avril 1926, on constate, en effet, que la société n'a pas effectué pendant l'exercice, à Madagascar, de travaux d'immobilisation, beaucoup plus importants que d'habitude ; c'est donc, où nous n'y comprenons rien, qu'elle n'avait pas commencé à reconstruire ses installations « sinistrées ».

Nous voyons, en revanche, qu'elle a constitué, sur les bénéfices de 1926-27, une réserve extraordinaire de 1 million 1/2 pour reconstitution du matériel. C'est donc à ce chiffre qu'elle évalue la perte subie. Il n'est fait état d'aucune autre affectation. Comme son bilan est établi avec un solde débiteur d'un demi-million, faut-il en conclure que la Rochefortaise n'a gagné effectivement qu'un millions dans le cours de l'année.

Il y a, il est vrai, les pertes sur stocks. On nous prévient qu'on en tient compte. Toutefois, il ne semble pas que ce soit par amortissement par profits et pertes. On en fait état par un jeu d'écriture. Du 30 avril 1926 au 30 avril 1927, les « Marchandises et approvisionnements » sont ramenés de 11.373.000 francs à 8.013.000 francs, mais, en revanche, les débiteurs divers passent de 4.050.000 francs à 9.109.000 francs. Le rapport du commissaire aux comptes explique que la diminution du premier poste est la conséquence du cyclone et, que le second comprend, en dehors du débit des clients, les dépenses de sauvetage que les compagnies d'assurances rembourseront à la compagnie. Ainsi, la société aurait à peu près compensé ses pertes sur marchandises en faisant état des indemnités à lui revenir. Au point de vue comptable immédiat, il n'en ressortirait donc pas une perte à l'inventaire.

Ce n'est pas tout. D'une année à l'autre, les participations en portefeuille n'ont pas sensiblement varié. Elles n'interviennent donc que dans la confrontation des chiffres. Pourtant, la société, a encaissé, en septembre 1926, le produit de l'émission à 350 fr. de 13.800 actions nouvelles de 100 francs, ce qui lui a procuré 4.830.000 francs ; elle a viré dans ses écritures 1 million de réserve supplémentaire prélevé sur les bénéfices de 1925-26, et les 1.504.000 francs prélevés sur les bénéfices de 1926-1927 comme nous l'avons dit plus haut.

De ces sommes — surtout si l'on remarque, comme nous l'avons noté, que l'augmentation des débiteurs est due, en partie, à l'incorporation des indemnités à recevoir des compagnies d'assurances, et que les immobilisations ne se sont accrues que de 712.000 francs. —, il ne reste plus que de très faibles traces.

Il serait utile que le conseil fournisse, dans son rapport, quelques éclaircissements. Sans cela, on pourrait croire que le cyclone est survenu bien à point pour dissimuler d'autres mécomptes plus sérieux encore.

La vente métropolitaine des produits coloniaux
Les viandes fraîches et frigorifiées
PAR MIRANE-MARCELLE DEFFINS
(*Les Annales coloniales*, 27 décembre 1927)

[...] Dans les maisons d'alimentation, on trouve encore du bœuf gelé en boîte, principalement expédié de Madagascar. L'importante firme malgache, la S. A. R. P. A., en est, en outre, grand fournisseur.

Mais l'âge d'or du bœuf gelé fut surtout de 1921 à 1923. M. Mouquet, chef commercial des Établissements Villèle, nous dit l'impressionnante consommation qu'on en fit dans les régions libérées au temps de leur reconstitution.

Aujourd'hui, le bœuf assaisonné de Madagascar est peu demandé dans nos villes, suffisamment ravitaillées en viande fraîche, à des prix abordables, sinon par l'Intendance qui met en concurrence, en bon commerçant, les producteurs de la Métropole et ceux des colonies. Et ce n'est pas toujours la Métropole qui prend commande. [...]

Société Rochefortaise de produits alimentaires
(*Le Journal des finances*, 5 avril 1929)

Si l'on, fait exception pour l'exercice 1926-27, qui fut exceptionnellement affecté par le cyclone de Madagascar, la Société Rochefortaise de produits alimentaires a distribué à ses actionnaires des dividendes sans cesse croissants, qui passèrent progressivement de 12,50 en 1918-19 à 40 francs en 1925-26.

L'impression qui ressortait d'un examen rapide des bilans, paraissait d'ailleurs de nature à faire penser qu'il ne s'agissait nullement en l'occurrence de libéralité exagérée et que l'affaire reposait sur des bases solides.

Cependant, la publication des comptes de 1926-27 qui, à la suite de la catastrophe dont nous venons de parler, se soldèrent par une perte de 503.696 francs, contre un bénéfice précédent de près de 3 millions, avait laissé une impression assez pénible, non pas tant du fait de l'importance même de la perte avouée, que parce que les explications qui ont été alors données sur les répercussions financières de cet événement n'étaient pas tellement claires qu'elles permissent d'écarter toute inquiétude.

Certains, en effet, se souvinrent alors du passé de l'entreprise et des exploitations assez délicates dans lesquelles elle s'est peu à peu cantonnée. Lors de sa création, en 1910, l'affaire ne faisait que renaître et que prendre la suite de l'ancienne Société anonyme Rochefortaise de produits alimentaires qui avait été mise en liquidation volontaire, ce qui semble indiquer qu'elle n'avait sans doute pas obtenu des résultats bien brillants. Le liquidateur de la première Rochefortaise fit apport de tous les établissements industriels pour la fabrication des conserves alimentaires exploitées par celle-ci.

La société, pendant les premières années de son existence, exploita deux usines : l'une à La Cotinière, dans l'île d'Oléron, affectée aux conserves de poisson de toutes espèces, l'autre à La Moratière, près de Rochefort-sur-Mer, où elle fabriquait, des conserves de fruits et de légumes, et qui fut complétée par un atelier de ferblanterie pour la fabrication des boîtes. De ces premières exploitations, si l'on en juge du moins d'après le silence gardé à leur sujet dans les derniers rapports, la société n'a guère, conservé que l'usine de ferblanterie, qui semble donner des résultats honorables ; mais elle a, depuis, étendu son activité à la fabrication de la viande congelée à Madagascar. Elle y a créé, à Tamatave, en 1913-14, une usine comportant abattoirs et installations frigorifiques ; elle y exploite, en outre, une usine de fabrication de conserves de viandes dont elle est devenue propriétaire en 1925 par suite de l'absorption du domaine de sa filiale, la Compagnie agricole industrielle et minière de Madagascar. L'aménagement de chambres froides à bord de plusieurs navires de la Havraise Péninsulaire assure le transport en France des produits fabriqués.

La Rochefortaise reste encore directement intéressée à ses anciennes spécialités par sa filiale, la Société des Établissements Duprat et Durand, qui, dans leurs usines de Talence et de Brive, fabrique des conserves de viandes et de légumes, et les profits qu'elle tire de cette importante participation constituent certainement une bonne part

des bénéfices qui ont été réalisés dans le passé. Il n'en est pas moins vrai que l'activité de la société est maintenant essentiellement concentrée à Madagascar et il est à peine besoin de signaler les difficultés nombreuses qu'elle a dû surmonter pour mener à bien cette entreprise. Les rapports du conseil d'administration ne manquent pas, d'ailleurs, de faire fréquemment allusion aux difficultés que présente « la conduite d'une industrie frigorifique sous un climat tropical », et d'insister sur le fait que « les machines, installations et constructions s'usent avec une rapidité qui déroutent toutes les prévisions ».

On s'explique donc que les résultats aient été assez irréguliers. De plus de 1 million en 1919-20, ils sont retombés à 700.000 fr. en 1921-22, pour reprendre ensuite et atteindre 2.600.000 fr. en 1926-27. Notons que, dans l'intervalle, le capital a été élevé, en plusieurs étapes, de 2300.000 à 5.600.000 fr.

La publication des comptes de 1927-88 est venue heureusement calmer l'inquiétude que justifiait la perte de 500.000 fr. par laquelle s'était clôturé le précédent exercice.

Les bénéfices s'élèvent à environ 2 millions, après affectation de 1 million aux amortissements. La société a pu répartir ainsi 25 francs par action et apurer le solde débiteur de 1926-27. Il semble donc que les répercussions de la catastrophe de l'an dernier aient été moins profondes qu'on ne l'a redouté tout d'abord, du moins si l'on s'en tient aux chiffres du bilan. On aimerait posséder à ce sujet des éclaircissements que le conseil n'a pas encore jugé bon de fournir, et qui ne pourraient que stimuler le marché de la valeur. Celui-ci n'a encore que modérément manifesté la satisfaction que devraient logiquement lui procurer les meilleurs résultats du dernier exercice.

ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

(Le Journal des débats, 8 décembre 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue le 4 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1929 se soldant par un bénéfice net de 3.024.295 francs au lieu de 2.004.271 francs pour l'exercice précédent. Un dividende de 30 francs par action contre 25 précédemment a été voté. Après affectation de 1 million à la réserve supplémentaire, une somme de 247.078 francs a été reportée à nouveau.

Société rochefortaise de produits alimentaires

(Revue générale du froid, septembre 1929)

Les comptes de l'exercice au 30 avril 1929 font apparaître un bénéfice de 3.024.295 fr. au lieu de 2.004.271 fr. précédemment.

Le conseil proposera à l'assemblée ordinaire du 13 décembre la répartition d'un dividende de 30 fr. par action contre 25 fr. l'an dernier.

SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

(Le Temps, 23 décembre 1929)

Tenue le 3 décembre, l'assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1928-1929 faisant ressortir, après 1.052.880 francs d'amortissements, un bénéfice net de 3.024.296 francs.

Le dividende a été fixé à 30 francs brut par action ; il sera payable sous déduction des impôts et de l'acompte versé, à une date que fixera ultérieurement le conseil.

La réserve supplémentaire a reçu 1 million et le report à nouveau atteint 247.978 francs.

On sait que cette société avait été assez durement touchée par le cyclone qui a dévasté, en mars 1927, la côte est de Madagascar et notamment Tamatave. Le conseil indique dans son rapport qu'après deux exercices difficiles, la société a maintenant retrouvé sa marche normale.

Ce résultat, ajoute-t-il, très favorable ne doit pas nous faire oublier les aléas que comporte une affaire de la nature de la nôtre, et si, comme vous le montrera notre bilan, nous sommes arrivés à doter notre société d'une situation financière brillante, nous ne devons pas moins rester très prudents dans sa conduite.

L'avenir n'est pas, en effet, sans nous causer de graves préoccupations, ne serait-ce qu'en raison de la diminution de plus en plus grande du troupeau bovin de Madagascar, conséquence du déplorable impôt de capitation sur les animaux.

Aussi, malgré la marche vraiment très satisfaisante de nos affaires, croyons-nous devoir continuer à limiter l'importance des répartitions que nous vous proposons.

Notre grande usine de Tamatave, complètement réparée, nous a donné pendant l'exercice de bons résultats ; nous nous attachons à maintenir ses installations ainsi que celles de notre flotte frigorifique en parfait état et à les améliorer d'après nos données expérimentales et suivant les progrès de la science.

Notre usine d'Antongobato [CGPA] nous a permis d'exécuter une importante adjudication de la guerre ainsi que nos fabrications de conserves pour le commerce dans des conditions satisfaisantes. Nos produits sont de plus en plus appréciés de la clientèle et notre société est maintenant dotée d'une véritable marque estimée et bien connue.

La marche de notre ferblanterie de la Moratière se maintient normale ; cette usine rend de réels services à nos divers centres de production qui utilisent les boîtes métalliques.

Le rapport donne ensuite sur la Société Duprat et Durand, filiale de la Rochefortaise, des renseignements qui permettent d'espérer un prochain retour à la prospérité.

Et le conseil termine en disant que la Rochefortaise, grâce à sa forte situation financière, peut envisager l'avenir sous un jour favorable.

Rochefortaise de Produits alimentaires
(*Le Journal des chemins de fer*, 2 novembre 1930)

Nous avons parlé, précédemment, des valeurs d'alimentation à plusieurs reprises. Nous avons signalé nominalement la Rochefortaise de Produits alimentaires. Voici quelques détails complémentaires.

Pour les derniers exercices clos au 30 avril de chaque année, les derniers bénéfices ont été de 3.004.000 fr. en 1928, 3.024.000 fr. en 1929 et 3.061.000 fr. en 1930.

Les derniers dividendes de 85 fr. en 1928, 30 fr. en 1929 et 1930 n'ont exigé un décaissement que de la moitié des bénéfices. Au 30 avril 1930, la société faisait ressortir un fonds de roulement de 20 millions, pour un capital de 5.600.000 fr. Elle possédait, par ailleurs, près de 18 millions de réserves et d'amortissement pour des immobilisations de 4.500.000 fr. Sur la base du cours actuel (560), l'action capitalise son dernier dividende à 5,40 % brut.

COMPTES RENDUS FINANCIERS
Société rochefortaise de produits alimentaires
(Revue générale du froid, décembre 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 14 novembre, a approuvé le bilan de l'exercice au 30 avril 1930 se soldant, après amortissements, par un bénéfice de 3.061.735 fr. 72. Elle a fixé le dividende à 30 fr. par action.

SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
(Le Temps, 5 janvier 1931)

L'assemblée générale des actionnaires, qui s'est tenue le 12 novembre, a approuvé les comptes de l'exercice 1929-1930 et voté un dividende de 30 fr., égal au précédent.

Le bénéfice net de l'exercice s'établit, après 1.150.000 francs d'amortissements, à 3.061.736 fr., en légère augmentation sur celui de l'exercice précédent. Avec le report de l'exercice précédent, le solde à répartir s'est élevé à 3.309.714 francs.

La répartition des bénéfices a absorbé 1 million 958.173 francs, permettant d'attribuer 1 million à la réserve supplémentaire et de reporter à nouveau 351.540 francs.

Notre usine de Tamatave, indique le conseil dans son rapport, continue à donner toute satisfaction ; nous nous attachons à maintenir son matériel si délicat en parfait état, tâche laborieuse sous un climat tropical, de même que les cales frigorifiques aménagées pour nos transports. D'accord avec la société de gérance de la Compagnie havraise péninsulaire, nous en organisons de nouvelles sur deux bateaux que cette compagnie construit pour sa ligne de Madagascar.

Cette opération nous occasionnera une dépense importante à laquelle notre bonne situation financière nous permettra, d'ailleurs, de faire face aisément. Elle nous procurera par ailleurs une intéressante prolongation de notre contrat de fret et constituera un accroissement de puissance et de sécurité.

Nous avons pu, comme les années précédentes, exécuter dans notre usine d'Antongobato une importante adjudication de conserves pour l'administration militaire. Notre marque étant maintenant très appréciée du public, nous y avons également effectué une fabrication pour le commerce dans la limite que permettent les ressources en bétail de la région. En vue d'augmenter notre production, nous avons aussi entrepris la fabrication des conserves à Tamatave.

Notre ferblanterie de la Moratière, placée dans des conditions d'exploitation assez médiocres, ne nous procure pas de bénéfices, mais elle continue à rendre de réels services à nos centres de production qui utilisent les boîtes métalliques.

En ce qui concerne les Établissements Duprat et Durand, dans lesquels la Rochefortaise est intéressée, le conseil souligne le redressement de l'affaire et espère que l'exercice en cours laissera des bénéfices.

ADHÉSIONS NOUVELLES
Membres titulaires
(Revue générale du froid, janvier 1931)

À titre individuel :

M. LIEGARD, Gustave, ingénieur à la Société Rochefortaise de produits alimentaires, 15, rue des Carmes, Semur (Côte-d'Or). — Présenté par MM. CHÉNEREAU et MONVOISIN.

CHAMBRE DE COMMERCE D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE
DE DIÉGO-SUAREZ

Séance du 4 juin 1931
(*La Gazette du Nord de Madagascar*, 1^{er} août 1931)

Lettre de la Société Rochefortaise

Le Président de la Chambre donne lecture d'une lettre du directeur de la Société Rochefortaise par laquelle cet industriel lui fait part de ses craintes au sujet des plombs employés pour la standardisation. Ces derniers, qui ne paraissent pas devoir résister à l'action conjuguée de l'humidité et du sel des cuirs salés verts, se rouilleront rapidement et endommageront la marchandise qui sera de ce fait dépréciée. Il faudrait, pour y remédier, que l'on crée des plombs spéciaux en métal inoxydable.

Le Président signale qu'il a saisi l'Office central de cette question qui, ainsi qu'en fait foi un télégramme reçu récemment, l'étudiera au cours de sa prochaine séance.

Rochefortaise de Produits alimentaires
(*Le Journal des finances*, 11 septembre 1931)

La Société rochefortaise de produits alimentaires convoque ses actionnaires en assemblée extraordinaire le 21 septembre prochain, afin de leur soumettre un projet d'augmentation du capital social « par incorporation de provisions devenues sans objet et disponibles, et attribution aux actionnaires des actions qui seront ainsi créées, dans la proportion d'une nouvelle pour cinq anciennes ». Le conseil annonce en même temps qu'il a décidé de proposer pour l'exercice 1930-1931, un dividende égal à celui de l'exercice précédent, soit 30 francs brut. L'action se tient à 590, au voisinage de son plus haut cours de l'année.

C'est par un développement progressif de ses moyens industriels, soit par l'absorption d'affaires déjà en exploitation, soit par création de nouveaux services, que la Rochefortaise de Produits alimentaires est parvenue à constituer un organisme qui assure le cycle complet de ses fabrications. À son usine de la Moratière, près de Rochefort, spécialisée dans la conserve de légumes et de fruits, elle a adjoint une conserverie de poisson dans l'île d'Oléron, et une fabrique de boîtes de conserves qui assurent l'approvisionnement de ses usines. Mais elle est parvenue, surtout, à installer à Madagascar, où le bétail est à bas prix, une usine frigorifique et des abattoirs dont les produits sont envoyés en France par navires frigorifiques lui appartenant en propre.

Son établissement dans la Grande-Île a donné lieu, en outre, à la création d'une filiale, la Compagnie générale de produits alimentaires, qui exploite à Antogobato une usine de conserve de viande.

Si le rendement d'une telle organisation n'a pas toujours été d'une parfaite régularité, le conseil a su pallier aux aléas de l'exploitation par une gestion financière extrêmement prudente. Depuis 1913, il n'y a eu qu'une seule suppression de dividende : encore fut-elle la conséquence du cyclone qui ravagea Madagascar en 1927. L'exercice s'était soldé cette année-là par une perte de 500.000 fr. qui fut amortie dès l'année suivante grâce à la suspension des répartitions. Depuis lors, les bénéfices ont

suivi une marche ascendante, passant de 2 millions en 1928 à 3 millions en 1929 et 1930.

Ces résultats, obtenus avec un capital modeste de 5.600.000 francs, ont permis au conseil de relever le dividende de 25 à 30 fr., tout en continuant à doter largement les fonds de prévoyance. L'an dernier, sur un bénéfice de 3 millions, il a été affecté 1 million aux réserves, ce qui a porté leur total au 30 avril 1930 à 17.514.727 fr., soit trois fois environ le montant du capital. Par ailleurs, en face de 5 millions d'exigibilités, la Société alignait 5 millions et demi de disponibilités, 9 millions et demi de débiteurs et participations, et plus de 11 millions de marchandises et approvisionnements. Les immobilisations étaient inventoriées 5.538.000 fr. après plus de 8 millions d'amortissements.

Le bilan présentait de la sorte un excédent d'actif net d'environ 32 millions. Or, le cours de 590 pratiqué sur l'action Rochefortaise de Produits alimentaires capitalise l'affaire à 33 millions seulement. C est dire que la Bourse ne tient que faiblement compte de la productivité de l'entreprise et cela s'explique sans doute par la parcimonie avec laquelle le conseil distribue les bénéfices. La distribution de réserves à laquelle il va procéder devrait permettre un meilleur classement de ce titre qui n'est pas l'un des moins intéressants du groupe de l'alimentation.

ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
(*Le Journal des débats*, 19 novembre 1931)

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1931, qui seront présentés à l'assemblée du 8 décembre, se soldent par un bénéfice de 3.139.874. francs contre 3.061.736 francs pour l'exercice précédent. Le conseil proposera de maintenir le dividende à 30 francs par action. Il proposera, d'autre part, à une assemblée extraordinaire, la répartition, sous forme d'actions, d'une partie, de la provision pour éventualités diverses qui s'élève à 2.562.000 francs.

Société rochefortaise de produits alimentaires
(*Revue générale du froid*, décembre 1931)

Une assemblée extraordinaire, tenue récemment, a régularisé l'augmentation du capital porté de 5.600.000 fr. à 6.910.000 fr. par la création de 13.100 actions de 100 fr.

Rochefortaise de Produits alimentaires
(*Le Journal des finances*, 25 décembre 1931)

Les actionnaires de la Rochefortaise de Produits alimentaires ont tenu deux assemblées le 8 décembre. L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1930-31, qui se soldent par un bénéfice en légère augmentation à 3.139.000 fr. contre 3.061.000 fr. Le dividende a été maintenu à 30 fr., ce qui n'absorbe que 1.680.000 fr.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi a statué sur le projet de distribution d'actions gratuites que nous avons exposé à nos lecteurs le 11 septembre dernier. Le capital va être porté de 5.600.000 fr. à 6.910.000 fr. par distribution gratuite d'une action

nouvelle pour 5 anciennes. Cette assemblée a décidé également que l'exercice social commencerait, à l'avenir, le 1^{er} janvier.

L'action Rochefortaise de Produits alimentaires, qui a valu 590 au plus haut cette année, se tient actuellement vers 500 après détachement du solde de son dividende de 15 fr. brut. C'est certainement l'un des titres du groupe de l'alimentation qui ont le mieux résisté à la baisse générale du marché.

Au bilan, la diminution des disponibilités en caisse et banques, qui reviennent de 5.526.000 francs à 962.000 fr., est plus que compensée par l'augmentation des titres en portefeuille qui passent de 23.000 fr. à 1.954.000 fr. par suite d'achats de rentes françaises et d'obligations de chemins de fer français, l'accroissement des débiteurs de 9.500.000 à 11.700.000 et des stocks de 11 millions à 12.183.000 fr.

Au passif, les créiteurs divers, qui comprennent certaines provisions, s'élèvent à 6.420.000 francs. Enfin, le total des réserves atteint, y compris le report à nouveau, près de 19 millions.

Quant aux immobilisations, qui comprennent les usines de la Moratière, d'Oléron et celle de Madagascar, ainsi que plusieurs navires frigorifiques, elles sont inventoriées pour 7 millions après 9.900.000 fr. d'amortissements.

La société se trouve, ainsi, à la tête d'une situation financière qui lui permettrait d'envisager sans crainte un ralentissement passager d'activité ou une contraction momentanée de sa marge bénéficiaire. Mais le président a déclaré à l'assemblée que, pour l'exercice en cours, la situation se présentait de façon satisfaisante. Par conséquent, la stabilité du dividende, d'ailleurs très largement gagné, ne paraît pas menacée. Sur la base des cours actuellement pratiqués, l'action Rochefortaise de Produits alimentaires se capitalise à près de 3 % net, ce qui paraît avantageux pour un titre qui, dans l'avenir, semble devoir réserver d'appréciables avantages à ses porteurs.

ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
(*L'Information, économique et politique*, 9 février 1932)

La Société Rochefortaise de Produits Alimentaires répartit gratuitement, depuis le 20 janvier, 13.100 actions de 100 fr., dont 11.200 seront remises aux actionnaires dans la proportion d'une action nouvelle pour cinq anciennes, et 1.900 attribuées aux administrateurs et directeurs, suivant les décisions de l'assemblée extraordinaire du 8 décembre dernier.

Bien que l'incorporation d'une partie, des réserves au capital ne change en rien la situation d'une société, qu'il n'en résulte qu'un accroissement du nombre de titres à rémunérer et que, théoriquement, la capitalisation boursière totale ne devrait, de ce fait, subir aucune modification, les cours unitaires se rajustant proportionnellement en baisse, toute opération de ce genre, lorsqu'elle est décidée par une société sérieuse, est généralement considérée comme significative d'une situation exceptionnellement solide et prospère. Survenant dans une période de grave Incertitude, celle-ci a surpris, et il est légitime d'en rechercher la justification ou tout au moins l'explication.

La Société fut constituée le 9 octobre 1910, avec un capital de 1.500.000 francs, qui fut porté en 1912 à 2.300.000 francs, en 1924, à 3.000.000 de francs, en juin 1925, à 4.000.000 de francs, en décembre 1925, à 4.220.000 francs, et en octobre 1926 à 5.600.000 francs, représentés par 56.000 actions de 100 francs, dont 9.200 servirent à rémunérer des apports. Lorsque sera réalisée l'opération en cours, le capital sera de 69.100.000 francs, et divisé en 69.100 actions de 100 francs.

Pas de parts de fondateur, ni de dette obligataire.

Les bénéfices nets sont répartis comme suit : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions, sur le solde 10 % au conseil et 90 % aux actionnaires, sauf prélèvement sur

cette dernière fraction des sommes fixées par l'assemblée pour être affecté aux réserves ou amortissements.

La Société Rochefortaise exploitait à l'origine deux usines, l'une de conserves de poissons à la Cotinière (île d'Oléron), l'autre de conserves de légumes et de fruits, à la Moratière, Rochefort-sur-Mer, où se trouve encore son siège social. Elle a abandonné la première en 1910, et transformé la seconde en 1920 en une grande ferblanterie fabriquant et imprimant les boîtes métalliques pour l'emballage des conserves. En 1913, elle a construit à Tamatave, pour la congélation des viandes, une usine et des magasins qu'elle a beaucoup développés depuis et, en 1925, elle est devenue propriétaire d'une usine de conserves de viandes à Antongobato (Diégo-Suarez), précédemment exploitée par une filiale. Pour l'exportation de ses viandes congelées, la Rochefortaise a aménagé des cales sieurs navires de la Havraise Péninsulaire.

La Rochefortaise a le contrôle des Établissements Duprat, au capital de 1.100.000 fr., qui fabriquent des conserves de viandes et de légumes à Talence et à Brive. Le dernier rapport nous apprend que la ferblanterie de la Moratière va être transférée à Talence.

Le tableau ci-dessous résume les résultats de la Société depuis l'exercice 1913-1914.

| Exercices au 30 avril | Capital | Amortiss. et réserves par P.et. P. | Bénéf. nets après prélèvem. | Amortiss. et réserves sur répartit. | Répartition totale | Dividende par action |
|--------------------------|----------------|--|-----------------------------------|---|-----------------------|-------------------------|
| | (En 1.000 fr.) | | | | | (En fr.) |
| 1914 | 2.300 | — | 502 | 220 | 314 | 12.50 |
| 1915 | 2.300 | 150 | 1.133 | 690 | 369 | 12 00 |
| 1916 | 2.300 | 250 | 894 | 540 | 351 | 12 50 |
| 1917 | 2.300 | 283 | 729 | 436 | 345 | 19 50 |
| 1918 | 2.300 | 367 | 812 | 520 | 355 | 12 50 |
| 1919 | 2.300 | 67 | 806 | 300 | 357 | 12 50 |
| 1920 | 2.300 | 921 | 1.021 | 450 | 551 | 20 00 |
| 1921 | 2.300 | — | 934 | 275 | 529 | 20 00 |
| 1922 | 2.300 | 200 | 725 | 300 | 511 | 20 00 |
| 1923 | 2.300 | 875 | 910 | 400 | 540 | 20 00 |
| 1924 | 3.000 | 920 | 1.533 | 70 | 1.031 | 30 00 |
| | | | | | | |
| 1925 | 3.090 | 920 | 2.353 | 600 | 1.222 | 35 00 |
| ... | | | | | | |
| 1926 | 4.220 | 1.000 | 2.805 | 1.223 | 1.944 | 40 00 |
| 1997 | 5.500 | — | 504 | 260 (1) | — | — |
| 1928 | 5.500 | 1.021 | 2.004 | 282 (2) | 1.544 | 25 00 |
| 1929 | 5.500 | 1.033 | 3.024 | 1.000 | 1.954 | 30 00 |
| 1930 | 5.000 | 1.150 | 3.062 | 1.000 | 1.958 | 30 00 |
| 1931 | 5.600 | 2.531 | 3.140 | 1.000 | 1.966 | 30 00 |

(1) Sur report à nouveau de l'exercice précédent.

(2) Dont 144.000 francs à titre d'amortissement du solde de la perte de 1926-1927.

Bien que la période de guerre ait abondé en difficultés, elle n'a pas été défavorable pour la Société, à cause des contrats conclus avec le ministère de la Guerre pour la fourniture de viandes congelées ou en conserve.

Le fléchissement des résultats qui se produit en 1920-1921 et 1921-1922, paraît dû, d'après les rapports, bien plutôt à des causes accidentelles, telles que la diminution des moyens de transports et des dégâts subis par les stocks à Tamatave, qu'à la crise générale.

À partir de 1922-1923, se produit une progression vigoureuse qui va s'accroissant jusqu'en 1925-1926.

Malheureusement, le 5 mars 1927, un violent cyclone ravage la côte Est de Madagascar et la région de Tamatave. La Société subit des dégâts qu'elle évalue à 1.200.000 fr. Elle est son propre assureur pour les constructions et a constitué pour cette raison, une réserve spéciale qu'elle emploie. D'autre part, elle est couverte pour ses stocks par des Compagnies d'assurance qui la régleront. Enfin l'exercice avait, lors de l'accident, 10 mois de cours, qui avaient dû laisser des bénéfices assez copieux. Néanmoins, la Société solde ses comptes par une perte de 503.696 francs.

Il n'est donc pas surprenant que toute trace du sinistre ait disparu l'exercice suivant, sauf les conséquences, sur l'exploitation de la Société et des Établissements Duprat et Durand, de la destruction d'une partie des stocks à Madagascar.

À partir de 1928-1929, les bénéfices dépassent ceux de 1926, et ils atteignent leur record en 1930-1931, année de crise au cours de laquelle, comme l'année précédente, les opérations se sont déroulées de façon tout à fait satisfaisante.

En résumé, pendant ces dix-huit années qui connurent la guerre et deux crises, la Société Rochefortaise n'a souffert, en apparence, que d'un accident matériel, dont les conséquences furent bénignes et de courte durée.

Que l'on totalise les colonnes du tableau précédent et on trouvera les chiffres suivants :

| | |
|-----------------------------------|------------|
| Bénéfices nets avant prélèvements | 38.689.000 |
| Amortissements et réserves | 21.582.000 |
| Bénéfices répartis | 15.841.000 |

La dernière répartition a absorbé 1 million 966.000 francs sur 5.670.000 francs de bénéfices effectifs, somme dépassant le montant nominal du capital social.

BILAN AU 30 AVRIL 1931 (après répartition)

| ACTIF | |
|--|--------------|
| Immobilisations (sous déduction de 9.908.101 francs 87 d'amortissements) : | |
| Terrains et constructions de Madagascar | 1.194.149 21 |
| Matériel Madagascar | 1.265.866 60 |
| Domaine d'Antongobato | 992.200 00 |
| Matériel flottant | 2.807.542 42 |
| Constructions et Matériel Rochefort | 931.523 40 |

| | |
|--|----------------------|
| Mobilier Rochefort et Paris. | 1 |
| | 7.191.282 63 |
| Réalisable et disponible : | |
| Participations | 1.372.309 70 |
| Marchandises et approvisionnements | 12.183,871.07 |
| Débiteurs divers | 10.361.101 38 |
| Titres en portefeuille (État français) | 1.954.828 48 |
| Caisses et Banques | 962.841 07 |
| | 26.834.951 70 |
| | <u>34.026.234 33</u> |

| PASSIF | |
|--|----------------------|
| Capital | 5.600.000 00 |
| Réserve légale | 560.000 00 |
| Réserve supplémentaire | 8.000.000 00 |
| Réserve pour amortissements | 1.300.000 00 |
| Réserve spéciale pour reconstruction du matériel | 1.504.430 00 |
| Amortissements généraux | 750.000 00 |
| Amortissement Domaine d'Antongobato | 772.200 00 |
| Primes sur actions | 6.628.047 49 |
| Provision pour éventualités diverses | 2.561.769 66 |
| Report à nouveau | 525.427 13 |
| | 28.201.924 28 |
| Exigibilités : | |
| Créditeurs divers | 3.858.322 65 |
| Répartition de l'exercice | 1.965.987 40 |
| | 5.824.310 05 |
| | <u>34.026.234 33</u> |

À cette somme s'ajoutent 22.076 497 fr , de fonds de réserves, d'amortissements et de provisions, et 525.427 fr. de report à nouveau inscrits au passif. Le bilan fait donc état de 32 millions 1/2 de bénéfices (y compris les primes d'émission) non distribués et réinvestis.

L'actif réalisable, non compris les participations ni les stocks, est de 13.278.770 fr., dont 2.917.609 fr. de liquidités en regard de 5.824.310 fr. de passif exigible. La trésorerie est donc mieux que normale.

En distribuant gratuitement 13.100 actions, la Société incorpore à son capital 1.210.000 fr. qui seront prélevés sur le compte « Provisions pour éventualités

diverses ». Ce compte, que nous avons séparé des « Crédeurs divers » s'élève à 2.561.769 fr. Après ce prélèvement, il restera encore 19.514.728 fr. de comptes de réserves, d'amortissements et de provisions, non compris les amortissements directs et le report à nouveau. C'est par conséquent la restitution aux actionnaires d'une faible partie des bénéfices qui ne leur ont pas été répartis.

« Cette opération, déclare le rapport, étant une conséquence des excellents résultats obtenus au cours des années de prospérité que l'industrie mondiale vient de connaître, il serait imprudent de se baser sur elle pour préjuger l'avenir. Sans doute pouvons-nous, dès à présent, vous faire espérer, pour l'exercice 1931, qui va se terminer dans quelques jours, des bénéfices aussi satisfaisants que précédemment, mais il est à craindre que l'aggravation de la baisse en France du prix du bétail et de ses sous-produits nous crée de grosses difficultés. Les cours de la viande à Madagascar ne suivent pas, en effet, immédiatement les variations de ceux de la Métropole et la marge sur laquelle se base notre industrie pourrait disparaître partiellement, ce qui nous conduirait à une situation bénéficiaire moins satisfaisante. »

C'est prévoir le pire : Mais est-il possible que le conseil d'administration ait décidé — car les actionnaires acceptent toujours — cette opération, sans avoir la certitude que le nouveau capital pourrait être rémunéré de façon satisfaisante ?

C'est peu probable. Par ailleurs, sept mois de l'exercice 1931⁵ étaient déjà passés quand la décision fut prise et le conseil devait déjà avoir des indications suffisantes pour apprécier les résultats des derniers mois et sans doute aussi des premiers mois de l'exercice suivant.

D'autre part, pour assurer aux actions représentant le capital augmenté un dividende annuel égal au précédent, la répartition totale, y compris la part du conseil, devrait être supérieure d'environ 130.000 francs à la dernière et atteindre, par conséquent, 2.400.000 fr. en chiffres ronds. Or les bénéfices nets du dernier exercice ont été avant amortissements de 5.671.000 fr. et après amortissements de 3.140.000 fr., et la société a des réserves pléthoriques. Sauf événements imprévus, résultant d'une aggravation de la crise actuelle, la Société pourrait donc facilement maintenir à son nouveau capital le dividende précédent.

L'action Rochefortaise, droit attaché, se traite à 456 francs, cours qui donne une capitalisation boursière de 25.536.000 fr. Après l'augmentation gratuite, la nouvelle capitalisation ne devrait pas être différente de l'ancienne et l'action droit détaché, comme l'action nouvelle, qui a les mêmes droits, devrait, par conséquent, valoir 25.536.000 fr. : 69.100 = 369 francs. Donc la valeur brute théorique du droit devrait être de 369 : 5 = 73 fr. 80. Mais s'il en est ainsi, le cours de l'action ancienne droit détaché sera de 382 et, pour s'ajuster, il devrait perdre ultérieurement 13 francs, soit 2 fr. 00 par droit. Cette anomalie apparente résulte du fait que 1.900 actions ne sont pas attribuées aux actionnaires.

SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES (*Le Temps*, 3 septembre 1932)

Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre dernier sont satisfaisants. Ils permettront, bien que cet exercice n'ait eu qu'une durée exceptionnelle de 8 mois, de maintenir le dividende à 30 francs par action.

On sait que les actions remises gratuitement au début de l'année ne participeront aux bénéfices que pour l'exercice en cours.

⁵ L'année sociale commencera désormais le 1^{er} janvier, et l'exercice 1931, terminé le 31 décembre, a une durée exceptionnelle de 8 mois.

Rochefortaise de Produits alimentaires
(*Le Journal des débats*, 21 septembre 1932)

L'exercice clos le 31 décembre 1931, d'une durée exceptionnelle de huit mois, a laissé un bénéfice de 1 million 887.532 fr. Le bénéfice de l'exercice de douze mois, clos le 30 avril 1931, avait été de 3.139.874 fr.

La productivité a donc légèrement fléchi, le bénéfice mensuel revenant de 261.000 à 236.000 fr. Cette diminution est vraisemblablement imputable à la baisse des prix du bétail, la fabrication de conserves de viande à Madagascar constituant une part importante de l'activité de la société.

Le dividende, bien que s'appliquant à un exercice de durée réduite, sera maintenu au même niveau que l'an dernier, soit 30 fr. par action de 100 fr. Il absorbera, avec la dotation à la réserve légale et les tantièmes du conseil, un peu plus que les profits déclarés.

Seules les 56.000 actions anciennes participent à la répartition ; les 13.100 act. nouvelles, distribuées gratuitement aux actionnaires par prélèvement sur les réserves et qui ont porté le fonds social de 5.600.000 à 6.910.000 fr., ont été créées jouissance janvier 1932.

Il ne semble pas que la société doive éprouver de sérieuses difficultés, sauf aggravation importante de la crise agricole, pour rémunérer en 1932 la totalité de son capital sur la base de 30 fr. La situation financière, demeurée très forte malgré la distribution de réserves, autoriserait le conseil à faire, le cas échéant, la part moins large aux amortissements.

Au cours actuel de 430, l'action Rochefortaise assure un rendement net voisin de 5 1/4 %.

Rochefortaise de Produits alimentaires
(*Le Journal des finances*, 21 octobre 1932)

Le dividende de la Rochefortaise de Produits alimentaires a été fixé à 30 fr. pour l'exercice de huit mois clos fin décembre, égal au précédent, s'appliquant à un exercice normal. Des déclarations favorables ont été faites à l'assemblée du 11 courant. L'action à 441 peut être achetée.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*JORF*, 22 octobre 1932)

Officier

Chénereau (Louis-Michel-Paul), ingénieur. Chevalier du 27 avril 1915. A créé diverses installations, industrielles en Algérie et à Madagascar. Participation à l'Exposition coloniale de 1931 (section de Madagascar).

SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

(*Le Temps*, 3 septembre 1932)

Le bénéfice de 1933 est de 3.611.994 francs contre 4.244.169 francs en 1932. Le dividende sera maintenu à 40 francs.

Société rochefortaise de produits alimentaires
(*Revue générale du froid*, avril 1933)

Le conseil propose pour l'exercice 1932 un dividende de 40 fr. par action contre 30 fr. pour l'exercice précédent qui n'avait eu qu'une durée exceptionnelle de huit mois. Les bénéfices sont de 4.200.000 fr. contre 1.887.532 francs.

1933 : [ABATTOIR ET CHARCUTERIE À ANTSIRABÉ](#)

Les résultats de la Rochefortaise
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 juin 1933)

Dans notre numéro du 29 avril dernier, commentant la décision prise par le conseil d'administration de la Rochefortaise de Produits Alimentaires relative à la mise en paiement d'un acompte de 20 fr. brut à valoir sur les profits de 1932, nous avons fait prévoir la répartition d'un solde égal portant à 40 fr. la répartition globale de l'exercice alors qu'il n'avait été distribué que 30 fr. pour 1931.

Les résultats de 1932. ajoutions-nous, justifieraient. d'ailleurs, cette libéralité. Sans doute, on ignorait encore le montant exact du chiffre par lequel ils se traduisaient. Toutefois, on mettait en avant la somme de 4.200.000 fr., ce qui, disions-nous, pouvait-être considéré comme correspondant à peu de chose près à la réalité.

Nous étions dans le vrai. Des comptes que nous avons sous les yeux, il ressort, en effet, que la Société Rochefortaise de Produits Alimentaires a réalisé, en 1932, un bénéfice de 4.244.169 fr. 14, lequel forme, avec le report antérieur, un total de 4.689.142 fr. 39 sur lequel le conseil proposera de prélever 2.764.000 fr. en faveur des actionnaires, ce qui correspond bien au dividende prévu de 40 fr. pour chacune des 69.100 actions de 100 fr. représentant le capital social. Les tantièmes du conseil absorbant 389.866 fr. 91, il restera un solde disponible de 1.535.275 fr. 48 qui sera reporté à nouveau.

Remarquons que les bénéfices nets susindiqués s'entendent après affectation de 1.542.940 fr. 25 aux amortissements.

ROCHEFORTAISE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
(*Le Temps*, 20 juin 1934)

L'assemblée du 18 du courant a fixé le dividende à 40 francs brut par action, répartition égale à la précédente.

GOLDHORN

N° 226907. — Marque pour désigner des conserves alimentaires, salaisons, déposée le 26 juin 1934, à 16 heures, au greffe du tribunal de commerce de Rochefort-sur-Mer (n° 605), par la Société rochefortaise de produits alimentaires, La Moratière, Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure).

Rochefortaise de Produits alimentaires (*Le Journal des finances*, 6 juillet 1934)

Nous avons signalé l'action Rochefortaise de Produits alimentaires, en septembre 1931, à 590. Elle se traite actuellement à 540, mais, dans l'intervalle, la société a procédé à une distribution d'actions gratuites à raison d'un titre nouveau pour 5 anciens et le dividende a été porté de 30 à 40 fr. Il y a eu, par conséquent, plus-value sensible en capital et en intérêts.

Le principal élément de l'exploitation est constitué par les abattoirs et usines frigorifiques que la société possède à Madagascar où elle se procure, à bas prix, le bétail sur pied pour ses conserves de viande. En France, elle exploite, près de Rochefort, une usine de conserves de légumes et de fruits alimentée par des fermes qui lui appartiennent en propre.

Les bénéfices ont enregistré une progression régulière depuis 1927-28 :

| | Bénéf. nets | Dividendes |
|----------|-------------|------------|
| 1927-28 | 2.004.271 | 25 |
| 1928-29 | 3.024.295 | 30 |
| 1929-30 | 3.061.735 | 30 |
| 1930-31 | 3.139.874 | 30 |
| 1931 (1) | 1.887.732 | 30 |
| 1932 | 4.244.169 | 40 |
| 1933 | 3.611.995 | 40 |

(1) Exercice de huit mois.

Ces résultats revêtent un caractère très satisfaisant si l'on tient compte que le fonds social est resté fixé à 5.600.000 fr. de 1926 à 1931, son augmentation à 6.910.000 francs ayant eu lieu par distribution de réserve sous forme d'actions gratuites.

Les bénéfices déclarés sont, en outre, établis après d'importantes dotations aux amortissements et paiements des travaux neufs. Pour les deux derniers exercices, ces dotations et paiements ont atteint respectivement 2.800.000 fr. et 3.434.000 fr. On peut se demander si la forte augmentation des travaux neufs en 1933 (2 millions 434.000 fr. contre 1.312.000 fr.) n'est pas la cause directe du recul des bénéfices avoués.

Toujours est-il que les développements réalisés de la sorte, sans appel de capitaux, sur les ressources propres de l'entreprise, renferment pour l'avenir des perspectives intéressantes d'accroissement des répartitions. L'examen du bilan renforce d'ailleurs cette hypothèse.

| ACTIF | |
|---|---------------|
| Immeubles et usines en France | 2.662.438 85 |
| Immeubles et usines à Madagascar | 18.307.115 34 |
| Participations | 1.372.309 70 |
| Caisses et banques | 5.000.588 45 |
| Titres en portefeuille (valeurs d'États) | 8.644.728 50 |
| Débiteurs divers | 8.365.740 31 |
| Stocks | 7.167.407 72 |
| Comptes d'ordre | 17.500 00 |
| Total de l'actif | 51.537.828 87 |
| PASSIF | |
| Capital | 6.910.000 00 |
| Créditeurs divers et provisions diverses | 6.766.290 73 |
| Prime sur actions | 6.628.047 49 |
| Réserve légale | 691.000 00 |
| Réserve extraordinaire | 8.000.000 00 |
| Amortissement des usines et fonds de renouvellement | 17.377.721 12 |
| Comptes d'ordre | 17.500 00 |
| Report à nouveau | 1.535.275 48 |
| Profits et pertes (bénéfice de l'exercice) | 3.611.994 05 |
| Total du passif | 51.537.828 87 |

Les immobilisations inventoriées précédemment après déduction des amortissements, sont portées, cette année, pour leur prix de revient, soit au total une vingtaine de millions. Les amortissements, dégagés au passif sous un poste spécial, atteignent en regard 17.377.000 fr. La valeur nette de l'actif immobilisé ressort ainsi à moins de 3 millions.

Les éléments disponibles et réalisables se totalisent par 29 millions, en contre-partie desquels on ne trouve au passif que 6.766.000 fr. de créditeurs renfermant certaines provisions. Enfin, le capital de 6.910.000 fr. est flanqué de 15 millions de réserves.

Sur la base du cours de 540, l'action Rochefortaise offre un rendement de 6 % net et la capitalisation de l'entreprise ressort à 37 millions, soit dix fois à peine le bénéfice avoué du dernier exercice. C'est dire que le titre ne paraît pas surpayé au cours actuel.

Rochefortaise de Produits alimentaires
(Revue générale du froid, juillet 1934)

L'assemblée ordinaire tenue le 18 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1933 se soldant par un bénéfice net de 3.611.994 fr. Il a été voté un dividende de 40 fr. par action.

Société Rochefortaise de Produits Alimentaires
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 juin 1935)

Les comptes afférents à l'exercice de 1934. qui seront soumis à l'assemblée générale convoquée pour le 24 courant se soldent par un bénéfice de 2.375.706 fr. contre 3.011.494 francs. Compte tenu du report antérieur de 2.056.620 francs le solde disponible ressort à 4.432.329 francs contre 5.147.209 francs. Le conseil proposera la répartition d'un dividende complémentaire de 35 francs par titre.

Nous comparons ci-dessous les deux derniers bilans au 31 décembre (en 1.000 fr.) :

| | 1933 | 1934 |
|----------------------------------|---------------|---------------|
| ACTIF | | |
| Immobilisations | 20.070 | 22 221 |
| Participations | 1.372 | 1.372 |
| Marchandises et approvisionn. | 7.107 | 6 598 |
| Caisses et banques | 5.001 | 4.982 |
| Titres en portefeuille | 8.645 | 5.479 |
| Débiteurs divers | 8.366 | 8.513 |
| Comptes d'ordre | 18 | 10 |
| | <u>51.538</u> | <u>49.176</u> |
| PASSIF | | |
| Capital | 6 910 | 6.910 |
| Primes d'émission | 6.628 | 6.628 |
| Créditeurs divers | 8.766 | 5.127 |
| Réserve légale | 691 | 691 |
| Réserve supplémentaire | 8.000 | 8 000 |
| Réserve amortissements | — | — |
| Réserve spéciale | — | — |
| Amortissements généraux | — | — |
| Amort. des us. et Fonds de rent. | 17.378 | 17.378 |
| Comptes d'ordre | 18 | 10 |
| Report antérieur | 1 535 | 2 057 |
| Bénéfice net | 3.612 | 2.376 |
| | <u>51.538</u> | <u>49.176</u> |

De la comparaison de ces deux bilans ressortent les variations suivantes. À l'actif, les immobilisations comprennent les immeubles et les usines en France qui passent de 2.662.438 francs à 2.599.603 fr., soit une diminution de 62.835 francs qui représente la valeur d'un moteur envoyé à Madagascar, déduction faite des frais d'envoi, et les immeubles et usines de l'étranger dont l'importance était au dernier bilan de 18.307.115 francs et qui s'élevaient au 31 décembre 1934 à 19.213.483 fr., en augmentation de 1.314.368 fr. par suite de l'édification de constructions nouvelles à Madagascar et de l'achat de matériel neuf. Les titres en portefeuille (valeurs d'État français) reviennent de 8 millions 644.728 francs à 5.478.791 francs, Soit une diminution de 3.165.936 francs par suite de la vente de divers titres, et notamment des 40.000 livres de War Loan. Les comptes d'ordre s'élèvent à l'actif et au passif à 10.300 francs, cette somme représente nominale des 103 actions qui restent encore à délivrer aux ayants-droits sur les 13.100 actions émises en décembre 1931.

Au passif les créiteurs divers et provisions diverses présentent une diminution de 1.639.249 francs à 5.127.040 fr. Le compte de Profits et Pertes fait apparaître un bénéfice en diminution de 1.236.284 francs sur celui du précédent exercice.

ROCHEFORTAISE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
(*Le Temps*, 26 juin 1935)

Le conseil a décidé de mettre en paiement le 15 mai un acompte de dividende de 20 fr. brut par action, égal à celui de l'an dernier.

Nouvelles malgaches
La taxe d'importation sur les sucres
(*L'Éclaireur de Madagascar*, 1^{er} octobre 1935)

Cette question a été reprise au cours d'une séance de la chambre de commerce de Tananarive, au cours de laquelle, la Société Rochefortaise a exposé que la surtaxe d'importation visant surtout les sucres de la Réunion, l'île sœur se préoccupait d'exercer des représailles sur les saindoux malgaches, et, que la rivalité des sucreries locales et réunionnaises ne devait pas amener les exportateurs de saindoux malgaches à en être victimes.

Nous nous sommes élevés ici de même contre cette surtaxe, qui augmente le prix de la vie à Madagascar, expose à des représailles de la part d'un marché, où nous avons beaucoup à faire, et, est contraire à l'esprit de la conférence impériale.

En définitive, la lettre de la Société Rochefortaise a été transmise au gouverneur général, avec avis favorable.

Le bon sens finira par l'emporter et avec lui dissipera ce léger nuage avec le négoce réunionnais.

ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
(*Le Journal des débats*, 29 avril 1936)

Le conseil a décidé de mettre en paiement le 15 mai un acompte de dividende de 20 fr. brut par action, égal à celui de l'an dernier.

(*Le Journal officiel de Madagascar*, 25 juillet 1936)

Par arrêté du gouverneur général *p. i.*, en date du 9 juillet 1936, pris en conseil d'administration, est et demeure annulé le titre d'occupation provisoire en date du 7 juillet 1913 délivré à M. Chénereau Louis-Michel-Paul, pour un terrain de 700 hectares, 65 ares, sis à Ampasindava, district d'Analalava, région de Majunga.

Le terrain qui en est l'objet fait retour au domaine, franc et quitte de toutes charges.

Par arrêté du gouverneur *p. i.*, en date du 9 juillet 1936, pris en conseil d'administration, est et demeure annulé le titre d'occupation provisoire en date du 10 avril 1913 délivré à M. Chénereau Louis-Michel-Paul pour un terrain de 2.219 hectares, 70 ares, sis près du village de Doakary, district d'Analalava, région de Majunga.

Le terrain qui en est l'objet fait retour au domaine, franc et quitte de toutes charges.

AEC 1937/653 — Société rochefortaise de produits alimentaires (S.A.R.P.A.),

Direction générale : 38, rue des Mathurins, PARIS (8^e).

Tél. : Anjou 80-64. — Télég. : Rochefortaise-Paris. — © : A. Z. — R.C. Rochefort 19 B.

Siège social à LA MORATIÈRE, Rochefort (Charente-Inf.).

Capital. — Société anon., fondée le 29 septembre 1910, 6.910.000 fr. en 69.100 actions de 100 fr. libérées dont 7.000 d'apport. — Dividendes : 1920, 1921, 1922, 1923, 20 fr. ; 1924, 30 fr. ; 1925, 35 fr. ; 1926, 40 fr. ; 1927, néant ; 1928, 30 fr. ; 1929, 1930 et 1931, 30 fr. ; 1932, 1933, 1934, 1935, 40 fr.

Objet. — Exploitation à Tamatave d'une usine frigorifique pour la congélation des viandes de bœuf et de porc. — La société a acheté, en 1925, de la Compagnie agricole, industrielle et minière de Madagascar, ses établissements d'Antsirane, d'Antongobato et de la Montagne d'Ambre (Diégo-Suarez).

Exp. — Viandes de bœuf et de porc frigorifiées, fabrique de conserves de viandes de bœuf, cuirs, suit, saindoux, etc..

Conseil. — MM. Georges Lelièvre, présid. ; Paul Chénereau, admin.-délégué ; André Bollée, Étienne Décencièrre-Ferrandière, Henri Lelièvre, Georges Lelièvre neveu, Ferdinand Paquet, baron F. de Wissocq, administrateurs.

Rochefortaise de Produits alimentaires

(*Le Journal des finances*, 5 mars 1937)

La Rochefortaise de Produits alimentaires — dont le capital de 6.910.000 francs a été grossi ces dernières années, par prélèvements sur les bénéfices, de réserves d'un montant total deux fois plus important —, est un véritable trust de l'industrie alimentaire.

Elle exploite à Madagascar trois usines spécialisées dans la fabrication des conserves de viande ou de légumes. Elle produit elle-même la viande (porcs d'élevage et abattoirs à Madagascar), les légumes, les boîtes dans lesquelles elle vend ses conserves (usines de Rochefort et Talence en France). Elle a même fait installer ses propres cales frigorifiques sur un certain nombre de navires desservant notre colonie de l'océan Indien.

Enfin, elle possède le contrôle des Établissements Duprat et Durand, spécialisés dans les conserves de légumes (Talence et Brive).

La prospérité de la société dépend, dans une large mesure, des achats de l'Intendance. Pendant la période de dépression, les éleveurs français ont agi auprès de celle-ci pour limiter l'usage des viandes frigorifiées et conserves, ce qui n'a, d'ailleurs, pas empêché la Société de réaliser des bénéfices copieux. Ceux-ci, tombés à 2.375.709 francs en 1934, se sont relevés à 3.050.396 francs en 1935 : depuis 1932, le dividende est resté fixé à 40 francs par action.

On pouvait prévoir qu'en raison de la hausse de la viande sur le marché métropolitain les résultats de la société en 1936 s'amélioreraient sensiblement. Mais ces pronostics paraissent devoir être largement dépassés par les faits : si les premières indications publiées sont exactes, c'est par un bénéfice supérieur au montant du capital, c'est-à-dire à peu près double de celui de l'exercice précédent, que se solderait l'exercice 1936.

En ce qui concerne le dividende, on met en avant le chiffre de 75 fr. par action (contre 40 en 1935) ; même si cette estimation est exagérée, on peut considérer comme certaine une élévation de la répartition.

L'action Rochefortaise de Produits alimentaires, qui était tombée au-dessous de 400 fr. dans le courant de l'an passé, a vivement repris depuis et se traite actuellement à 856.

Sur la base de ce cours, si les bruits qui circulent au sujet du dividende se confirmaient, le titre assurerait cette année un rendement supérieur à 6 % net.

Le mouvement pourrait donc encore très logiquement se développer. La situation financière de l'affaire est, d'ailleurs, excellente. Les immobilisations (2.575.903 fr. en France et 19.137.735 fr. à Madagascar) sont presque entièrement amorties, les amortissements et fonds de renouvellement figurant au passif du bilan s'élevant à 17.377.721 francs. La trésorerie était très à l'aise au 31 décembre 1935 et a dû s'améliorer encore en 1936.

L'action Rochefortaise de Produits alimentaires, que nous avons maintes fois recommandée dans le passé à des cours très inférieurs, doit être conservée en portefeuille.

1937 : [ABATTOIR À VOHIMASINA \(FIANARANTSOA\)](#)

ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
(*L'Information, économique et politique*, 9 juillet 1937)

Au cours de l'exercice 1936, expose le rapport du conseil à l'assemblée du 5 juillet, les affaires de la Société se sont accomplies dans des conditions favorables à leur rendement, mais présentent toutefois un caractère exceptionnel : tout d'abord, durant cet exercice, la Société a été complètement épargnée par les aléas que comportent souvent les entreprises maritimes et coloniales et la Société a pu profiter du relèvement du prix de la viande en France, qui n'a été suivi qu'avec un certain retard par les lointains marchés d'outre-mer. Enfin, les troubles sociaux n'ont pas eu jusqu'à présent leurs répercussions sur les colonies éloignées.

Grâce à cet ensemble de circonstances, le bénéfice de l'exercice est en sensible augmentation à 5.960.948 francs.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1936 et a voté la distribution d'un dividende de 60 francs (contre 40) payable, sous déduction de l'acompte de 30 francs payé le 15 mai et des impôts, à une date qui sera fixée ultérieurement.

M. Georges Lelièvre, administrateur sortant, a été réélu.

Annuaire industriel, 1938 :
PRODUITS ALIMENTAIRES (Soc. Rochefortaise de), 38. r. des Mathurins, Paris, 8^e. T. Louvre 39-03 et 16-12. Ad. t. Rochefortaise-Paris. Cap. 5.600.000 francs. — Usines : Ferblanterie à Rochefort-sur-Mer ; Frigorifique à Tamatave (Madagascar) ; Conserves de viande à Antongobato, près Diégo-Suarez (Madagascar).
Boîtes métalliques. Conserves de viande. (34703).

Desfossés, 1938 :
ROCHFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
S.S. : Rochefort, lieu-dit « La Moratière » [quartier de l'abattoir]. Bureau à Paris, 38, rue des Mathurins, PARIS (8^e).
Usines : Rochefort, Tamatave, Antongobato, Antsirabé, Fianarantsoa [...].
Participations : Éts Duprat & Durand, Cie générale de produits alimentaires.
Capital : 6.910.000 fr.
Conseil d'adm. : G[eorges] Lelièvre [1863-1945], pdt ; L[ouis Paul] Chénereau, adm. délégué ; F[ernand] de Wissocq [1869-1948], F[erdinand] Paquet, H[enri] Lelièvre⁶, G[eorges] Lelièvre [1893-1978], E[tienne] Decencièrre-Ferrandière [1898-1947][gendre de Fernand de Wissocq ; polytechnicien].
Commissaire aux comptes : G. Fouré, G. Le Marois.

Desfossés, 1938 :
Bénéfices nets déclarés :

| | |
|------|-----------------------------|
| 1928 | 2 MF |
| 1929 | 3 MF |
| 1930 | 3,1 MF |
| 1931 | 1,8 MF (exercice de 8 mois) |
| 1932 | 4,2 MF |
| 1933 | 3,6 MF |
| 1934 | 2,4 MF |
| 1935 | 3,1 MF |
| 1936 | 6 MF |
| 1937 | 7 MF |

Service financier : BNCl, Sté parisienne d'escompte, Comptoir national d'escompte.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère du commerce et de l'industrie
Contingent de l'Exposition de 1937
(*JORF + Le Temps*, 10 novembre 1938)

Lelièvre (*Georges-Aimable-Jean*)[1893-1978], 32 ans de pratique industrielle et de services militaires. Secr.-rapporteur de la classe I.G.

⁶ Henri Lelièvre (1898-1972) : né à Hercé (Mayenne). Fils d'Amand, cultivateur propriétaire, et de Constance Chemin. Marié le 9 novembre 1935 à Saint-Mandé avec Lao Suzanne Rabotsy. Chevalier de la Légion d'honneur (1958). Représenta la Rochefortaise au conseil de diverses sociétés : C^e générale de produits alimentaires, Sopecoba, Cie industrielle des tabacs de Madagascar (CITAB), Société des tabacs et oléagineux de Madagascar (SOTOMA), Société pour l'élevage, la pêche et l'industrie à Madagascar (S.E.P.I.M.), BNCl-océan Indien... (Note d'A.L. avec la coll. d'Alain Warmé)

ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
(*L'Information, économique et politique*, 18 juillet 1939)

L'assemblée du 3 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1938 qui présentent un bénéfice net de 6.168.474 francs. Le dividende a été fixé à 70 francs par action. Un acompte de 35 francs ayant été mis en paiement le 15 juillet, le solde sera payable sous déduction des impôts à une date que fixera le conseil d'administration.

Le rapport indique que ces résultats, bien qu'inférieurs à ceux de l'exercice précédent, n'ont pu être acquis que grâce aux efforts constants du personnel, tant à la Colonie qu'en France, qui assure l'exploitation des entreprises et qui a su les mettre à l'abri de toutes défaillances techniques. Plus que les années précédentes, les abattoirs frigorifiques de Tamatave ont souffert de la raréfaction du bétail. Leur production, de ce fait, a été en régression de 40 % sur les chiffres atteints en 1931 et 1932. L'entreprise d'engraissement de bovins qui a été créée dans l'Ouest de Madagascar est destinée à parer en partie au déficit de l'approvisionnement de l'usine de Tamatave ; mais, en 1938, elle n'a encore pu lui apporter de concours sensible. Elle participera plus efficacement aux résultats de l'exercice courant. Par ailleurs, la Société a pourvu son usine d'Antogobato d'une installation frigorifique qui permet d'envoyer vers la congélation les animaux de l'extrême Nord de l'île. La Société compte ainsi pour les années difficiles en perspective maintenir son entreprise de congélation sur un pied suffisant pour qu'elle reste productive.

Cette usine continue à accomplir d'importantes campagnes de fabrication de conserves de bœuf, tant pour l'administration militaire que pour la vente au commerce. L'usine d'Antsirabé travaille au plein du rendement que permettent d'obtenir pour elle les ressources de sa région. Le développement de la nouvelle usine de Fianarantsoa permettra de décongestionner l'usine d'Antsirabé, comme aussi d'utiliser dans de meilleures conditions le bétail en provenance du Sud de l'île en lui évitant avant son abatage les longues marches qui se traduisent toujours par des pertes de poids onéreuses.

La Société a entrepris avec succès des livraisons de viandes congelées à Beyrouth Bizerte et Casablanca, régions où s'ouvrent ainsi de nouveaux champs à l'activité commerciale de la Société. L'effort de redressement de la filiale des Établissements Duprat et Durand se poursuit avec succès.

ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
(*Le Temps*, 6 septembre 1939)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 18 septembre, en vue d'une augmentation du capital de 6.910.000 francs par prélèvement sur les primes d'émission et la réserve extraordinaire, permettant de répartir gratuitement, titre pour titre, une action nouvelle jouissance du 1^{er} janvier 1939.

ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO
(*Le Journal officiel de Madagascar*, 20 juillet 1940)

Le public est informé que la société Rochefortaise de produits alimentaires, ayant son siège social à la Moratière, près Rochefort-s/Mer (Charente-Maritime), représentée par son directeur général à Madagascar, M. Henri Lelièvre, à Antsirabé, a demandé l'autorisation d'installer une tuerie particulière avec atelier de préparation de viandes séchées et d'un poste d'arseniquage de peaux sur des terrains domaniaux loués à bail au village d'Imanga, canton de Mahasolo, district de Tsiroanomandidy.

Les personnes qui auraient des observations à présenter à l'encontre de cette demande sont invitées à les consigner sur le registre spécial qui sera tenu à leur disposition au bureau du district de Tsiroanomandidy pendant un délai d'un mois à compter de la réception à Tsiroanomandidy du *Journal officiel* contenant le présent avis.

ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
(*Le Journal*, 7 décembre 1941)

Le maintien du dividende à 70 francs par action sera proposé à l'assemblée du 24 décembre.

ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
(*Le Figaro*, 15 décembre 1941)

À l'assemblée convoquée pour le 24 décembre, le conseil proposera de maintenir le dividende à 70 fr. par action, les bénéfices de l'exercice 1940 se chiffrant par 6207.914 fr. contre 5.058.743 fr. pour 1939.

Société rochefortaise de produits alimentaires
(*Le Temps*, 18 septembre 1942)

Bien que l'activité ait été réduite dans l'ensemble et que la société soit sans nouvelles de son usine de Diégo-Suarez, les résultats connus sont satisfaisants. Ils permettraient d'envisager le maintien du dividende à 70 francs par action. Rappelons que, l'an dernier, le bénéfice s'était élevé à 6.307.914 francs.

La société espère pouvoir convoquer pour décembre l'assemblée générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 1941.

Justice
Assesseurs des cours criminelles
(*Le Journal officiel de Madagascar et dépendances*, 22 janvier 1944)

TAMATAVE
8° Ragon, directeur de la Société Rochefortaise ;

DIÉGO-SUAREZ
4° Brunot, directeur de la Compagnie Rochefortaise ;

19 avril 1945 : décès de Georges LELIÈVRE

Paul Chénereau président

Paul Chénereau
(Échillais 1869 - Saint-Porchaire 1967)

Fils de Paul Chénereau (1847-) et Angélique Boireau (1848-)
Frère de Constant (1871-).
Classe préparatoire à l'École Monge (*Le Petit Parisien*, 1^{er} août 1889). X-Ponts.
Marié en 1897 à Ernestine Bollée (1875-1927). Remarié à Marie-Jeanne Herrmann.
Hérite de son père le château de la Roche-Courbon, entre Saintes et Rochefort. À l'appel de Pierre Loti, le met en société (1925), l'ouvre au public, entreprend la rénovation de ses jardins.
Membre des Amis de Brouage (1931).
Vice-président du Comité René Caillé (1936).

(*Le Journal officiel de Madagascar*, 25 mai 1946)

Réglementation des prix

24 juin 1946 : transfert du siège de Rochefort à Tananarive
Capital porté de 6,91 à 13,82 MF par création de 69.100 act. nouvelles de 100 fr. à émettre au taux de 600 francs.

Puis à 20,73 MF par création de 69.100 act. nouvelles de 100 fr. prélevés sur le compte « primes sur actions » pour 6,628 MF et sur la réserve extraordinaire pour 0,282 MF.

1946 (novembre) : CRÉATION de la
SOCIÉTÉ POUR L'ÉLEVAGE, LA PÊCHE ET L'INDUSTRIE À MADAGASCAR ([SÉPIM](#))

Informations d'Outre-Mer
(*Climats*, 27 juin 1946)

Rochefortaise de Produits Alimentaires. — L'assemblée extraordinaire du 24 juin a décidé l'augmentation du capital de 6.910.000 fr. à 13 820.000 fr. par émission, au prix de 600 fr. d'actions de 100 francs. Elle a voté, en outre, une deuxième élévation du capital de 13.820.000 fr. à 20.730.000 fr. par incorporation de réserves et création de

69.100 actions de 100 fr. attribuées gratuitement à raison de une nouvelle pour une ancienne.

TRANSFERT DU SIÈGE À TANANARIVE.

SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES.
Société anonyme au capital de 20.730.000 francs métropolitains,
soit 12.194.177 C.F.A., entièrement versé.
Siège social : La Moratière à Rochefort-sur-Mer.
Registre du commerce : Rochefort-sur-Mer n° 19-B.
(*Le Journal officiel de Madagascar*, 1^{er} février 1947)

Aux termes d'une délibération du conseil d'administration en date du 31 décembre 1946, il a été décidé de transférer le siège social de la société : avenue de France à Tananarive (Madagascar) R. C. 592.

Cette décision a été prise en vertu des pouvoirs qui ont été conférés au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 1946 (4^e résolution).

.....
L'administrateur délégué,
Signé : HENRI LELIÈVRE.

1947 : ÉTABLISSEMENT D'UNE BRASSERIE À ANTSIRABÉ
embryon de la [STAR](#) (1953)

DISTRICT DE TANANARIVE-URBAIN
(*Le Journal officiel de Madagascar*, 26 juillet 1947)

L'administrateur des colonies, chef du district et maire de Tananarive, a l'honneur de porter à la connaissance du public que la Société Rochefortaise, à Tananarive, a demandé la dérogation prévue à l'article 4 de l'arrêté municipal du 30 juin 1934, en vue d'être autorisée à construire un atelier de précision mécanique et un atelier de forge et de chaudronnerie à Soanierana, Tananarive, à l'intérieur de la zone urbaine.

Les personnes qui auraient des observations à présenter à l'encontre de cette demande sont invitées à les consigner sur un registre spécial tenu à leur disposition à l'hôtel de ville de Tananarive (bureau n° 125), pendant vingt jours, à compter de la publication du présent avis au *Journal officiel de la Colonie*.

1948 : PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ DES PÊCHERIES CÔTIÈRES À LA BALEINE
([SOPECOBA](#))

AEC 1951-705 :
ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
Conseil. — MM. Paul Chénereau, présid. ; Henri Lelièvre [1898-1972], admin. dél. ;
André Bollée, Georges Lelièvre [1893-1978][[Fils de Victor. Polytechn. Pdg Hutchinson](#)],

R[ené] de Wissocq [succ. de son père Fernand], J[ean] Houchot-Lelièvre [gendre d'Alexis-Auguste dit Georges Lelièvre (1863->1944)], F[ernand] Sicard [1908-1989] [bâtonnier avocats Madagascar, membre de diverses acad.], admin. [depuis 1949]

| | |
|---|--|
| <p>SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES S. A. R. P. A. Société Anonyme au capital de 20.730.000 Frs SIÈGE SOCIAL : Rue A.-Picquié TANANARIVE (Madagascar)</p> | |
| <p>USINES FRIGORIFIQUES à ANTONGOBATO (près Diégo-Suarez) à TAMATAVE</p> | <p>BRASSERIE ANTSIRABÉ</p> |
| <p>USINES de Conserves, Charcuterie à ANTSIRABÉ à FIANARANTSOA</p> | <p>FILIALE : S. E. P. I. M. (SOCIÉTÉ POUR L'ELEVAGE ET L'INDUSTRIE À MADAGASCAR), — Pêcherie à Soalara</p> |
| <p>ENTREPÔT FRIGORIFIQUE : à TAMATAVE</p> | <p>— Atelier de mécanique générale à TANANARIVE (Tous appareils frigorifiques — Tous montages)</p> |
| <p>AGENT EXCLUSIF : C. G. P. A. (C^{ie} GÉNÉRALE DE PRODUITS ALIMENTAIRES) 38, rue des Mathurins — PARIS (8^e)</p> | |

SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES.
Société anonyme au capital de
103.650.000 francs C.F.A.
Siège social : Tananarive.
R.C. Tananarive N° 592.
(Le Journal officiel de Madagascar, 22 décembre 1951)

A. — AUGMENTATION DE CAPITAL. — REGROUPEMENT DES TITRES.

Suivant délibération en date du vingt-six novembre mil neuf cent cinquante et un, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la « Société rochefortaise de produits alimentaires », société anonyme, dont le siège social est à Tananarive, rue Albert-Picquié, a décidé :

1° Que de capital social, précédemment fixé à 20.730.000 francs métropolitains correspondant dans les écritures de la société, à la suite de la conversion opérée lors du transfert du siège social à Madagascar, le 31 décembre 1946, à un montant de 12.194.117.64 francs C.F.A. lequel sert, depuis lors, de base à la taxe d'abonnement au timbre dans la Colonie, sera transformé en cette même somme de 12.194.117 64 francs C.F.A. et immédiatement porté à 103.650.000 francs C.F.A. au moyen de l'incorporation directe d'une somme de 91.455.882,36 francs C.F.A. qui sera prélevée à concurrence, savoir :

a. De 20.323.557.34 francs C.F.A. sur le compte « prime sur actions » qui se trouvera ainsi soldé ;

b. Et de 71.132.325,02 francs C.F.A. sur la « réserve extraordinaire » qui se trouvera réduite, après ce prélèvement, à 50.937.086,74 francs C.F.A.

Par l'effet de cette augmentation de capital, chacune des 207.300 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 100 francs métropolitains, faisant partie du capital social, se trouvera transformée en une action de 500 francs C.F.A. entièrement libérée.

Le premier dividende statutaire sera, à compter du premier janvier 1951, calculé sur cette nouvelle valeur nominale ;

2° Que les articles 6, 7 et 9 des statuts sont modifiés comme suit :

.....

B. — MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL.

Suivant délibération en date du vingt-six novembre mil neuf cent cinquante et un, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la « Société rochefortaise de produits alimentaires », société anonyme, dont le siège social est à Tananarive, rue Albert-Picquié, a décidé :

1° De modifier de la manière suivante l'article 3 des statuts relatif à l'objet social :

« Cette société a pour objet :

1° Toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières et immobilières de toutes natures, notamment celles se rattachant directement ou indirectement aux affaires alimentaires ou agricoles en tous pays et principalement sur le territoire de Madagascar et ses dépendances;

2° La création de succursales, comptoirs, agences en France, aux colonies et à l'étranger, ainsi que la participation directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit dans toutes les opérations pouvant se rattacher à l'objet précité par voie de création de sociétés nouvelles, souscription aux émissions de sociétés en formation ou achat d'actions de sociétés constituées et de toute autre manière. »

2° De modifier comme suit l'article 12 des statuts :

« Art. 12. Les titres définitifs d'actions sont extraits d'un livre à souches et revêtus d'un numéro d'ordre, du timbre de la société et de la signature de deux administrateurs ou d'un administrateur et d'un délégué du conseil ; l'une de ces signatures peut être apposée au moyen d'une griffe. »

Des copies du procès-verbal de l'assemblée précitée, enregistrées à Tananarive le 27 novembre 1951, ont été déposées au greffe du tribunal de commerce de Tananarive, le 11 décembre 1951.

POUR EXTRAIT ET MENTION :
Le conseil d'administration.

SOCIÉTÉ DE CONSERVES ALIMENTAIRES DE LA MONTAGNE D'AMBRE.

Société anonyme au capital de 162.000.000 de francs C.F.A.

Siège social à Diégo-Suarez (Madagascar).

(Le Journal officiel de Madagascar, 21 février 1953)

Ordre du jour

1° Décisions à prendre au sujet d'une option à attribuer à la Société Rochefortaise de produits alimentaires en vue de la réalisation d'une augmentation de capital qui serait réservée à cette société et devrait être accompagnée d'une réduction du capital actuel et de la création de parts bénéficiaires au profit des actionnaires anciens ;

.....

1953 (octobre) : REGROUPEMENT DES INTÉRÊTS DANS LA VIANDE
AVEC CEUX DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE L'ÉMYRNE
AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA VIANDE À MADAGASCAR ([SÉVIMA](#))

1953 (novembre) : CRÉATION DE LA
SOCIÉTÉ TANANARIVIENNE DE RÉFRIGÉRATION ET DE BOISSONS GAZEUSES
(« [STAR](#) »)

INSPECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES.
ARRÊTÉ N° 252-IGT
nommant les assesseurs et leurs suppléants près le tribunal du travail de Tananarive.
(*Le Journal officiel de Madagascar*, 6 février 1954)

2° AGRICULTURE ET FORÊTS.
Assesseurs travailleurs
MM. ... Orsini Jean, directeur commercial de société (Société rochefortaise de
produits alimentaires).

SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES [[Desfossés 1956/2106](#)]

Chénereau (Paul)[1869-1967][du château de La Roche-Courbon (Chte-Mme)], 1827 (Hutchinson),
2106 (pdt Rochefortaise).

Lelièvre (Henri)[1898-1972], 240 (BNCI-OI), 2106 (adm.-dir. Rochefortaise).

Bollée (André)[Né en 1879 au Mans. Ingénieur. Frère cadet d'Ernestine, mariée à Paul Chénereau (ci-dessus). Neveu du célèbre fondeur et constructeur automobile sarthois Amédée Bollée], 2106 (Rochefortaise).

Houchot-Lelièvre (Jean)[gendre de Georges Lelièvre (1863->1944), anc. pdt Hutchinson, Rochefortaise...], 1820 (Bognier & Burnet), 2106 (Rochefortaise).

Delmas (Marcel), [240](#) (v.-pdt-dir. BNCI-OI), 448 (Nvl Cie havraise péninsulaire-NCHP), 1321 (Élect. et eaux de Madagascar), 2106 (Rochefortaise).

Laguillaumie (Ernest), 2051 (pdg Gérard Nosten), 2106 (Rochefortaise).

Lelièvre (Georges)[1893-1978][fils de Victor L.], 1820 (Bognier & Burnet), 1827 (pdg Hutchinson), 2106 (Rochefortaise), 2234 (Cinéma-Expl.).

Sicard (Fernand)[1908-1989][bâtonnier des avocats de Madagascar, membre de diverses académies], 2106 (Rochefortaise).

Wissocq (baron René de)(1906-1977)(Polytechnicien. Fils du baron Fernand de Wissocq, polytechnicien, adm. de la Banque Adam, d'Hutchinson, de la Rochefortaise...Père de François de Wissocq, patron de la Cogéma qu'il planta sur le MATIF), 841 (comm. aux cptes Sté générale de fonderie), 1820 (Bognier & Burnet), 1827 (Hutchinson), 2106 (Rochefortaise), 2220 (Aff. Gaillard).

Bourgeois, 2106 (comm. cptes Rochefortaise).

Rakotomalala, 2106 (comm. cptes Rochefortaise).

SIÈGE SOCIAL : Tananarive. Correspondant à Paris : Éts Duprat et Durand, 38, r. des Mathurins. Tél. : ANJ. 80-64.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 29 septembre 1910, pour une durée de 50 ans.

OBJET : 1° Toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières et immobilières de toutes natures, notamment celles se rattachant directement ou indirectement aux affaires alimentaires ou agricoles en tous pays et principalement sur le territoire de Madagascar et ses dépendances.

2° La création de succursales, comptoirs, agences en France aux colonies et à l'étranger, ainsi que la participation directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit dans toutes les opérations pouvant se rattacher à l'objet précité par voie de création de nouvelles sociétés, souscription aux émissions de sociétés en formation ou achat d'actions de sociétés constituées et de toute autre manière.

USINES : Tamatave, Antongobato, Antsirabé, Fianarantsoa.

PARTICIPATIONS : Éts Duprat et Durand, Société pour l'élevage, la pêche et l'industrie à Madagascar.

CAPITAL SOCIAL : 103.650.000 fr. C.F.A., divisé en 69.100 actions de 1.500 fr. C.F.A. À l'origine : 1.500.000 fr., porté en 1912 à 2.300.000, en mars 1924 à 3 millions, à 4 millions en mai 1925, à 4.200.000 fr., en décembre 1925, porté à 5.600.000 fr. en août 1926 et à 6.910.000 fr. en 1932 par la création de 13.100 act. réparties à titre gratuit entre les actionnaires (1 nouv. p. 5 anc.), à la suite d'un prélèvement de 1.310.000 fr. sur les réserves. Porté en 1946 à 20.730.000 fr. par :

1° émission à 600 fr. de 69.100 act. de 100 fr. (une nouv. p. 1 anc.) ; 2° par création de 69.100 act. libérées par prélèvements sur primes d'émission et réserve extraordinaire et remises gratuitement aux actionnaires (1 nouvelle pour une ancienne n° 1 à 69.100). Porté en 1951 à 103.650.000 fr. C.F.A. par élévation du nominal à 500 fr. C.F.A. Regroupement en actions de 1.500 fr. C.F.A.. à partir du 12 mai 1952.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Avant fin décembre.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 % au conseil d'administration et 90 % aux actions sauf prélèvements facultatifs pour réserves ou reports.

TRANSFERTS : Chez Établissements Duprat et Durand, 38, rue des Mathurins.

SERVICE FINANCIER : B.N.C.I., Société parisienne d'escompte, Comptoir national d'escompte de paris (CNEP) B. U. P., Crédit Lyonnais, Société Générale, H. Deschamps, agent de change à Orléans.

COTATION : courtiers « Cote Desfossés » actions 101. — Notice SEF : AL 149.

COUPONS NETS AU PORTEUR (en francs C.F.A.) : n° 50 (11 décembre 1951), 52 fr. 50 : 1 (action de 1.50 fr.), 179 fr. 2 (11 janvier 1954), 182 fr. ; 3 (26 novembre 1951), 277 fr. 50 ; 4 (26 novembre 1954), 263 fr.

| | + haut | + bas | Bénéf. nets | Réserves | Divid. total | Divid. par act. |
|------|---------------------|-------|-------------|----------|--------------|-----------------|
| | En 1.000 fr. | | | | | En fr. |
| 1943 | 6.500 | 3.650 | 7.378 | — | 5.804 | 84 00 |
| 1944 | 7.000 | 4.600 | 7.739 | — | 5.804 | 84 00 |
| 1945 | 10.100 | 6.250 | 27.187 | 22.112 | 6.919 | 100 00 |
| 1946 | 16.900 | 9.400 | 42.008 | 20.000 | 13.474 | 65 00 |
| | En 1.000 fr. C.F.A. | | | | | En fr. C.F.A. |
| 1947 | 11.500 | 3.510 | 52.309 | 25.813 | 16.584 | 80 00 |
| 1948 | 7.725 | 4.350 | 89.099 | 60.000 | 16.684 | 80 00 |
| 1949 | 6.900 | 8.500 | 15.568 | — | 12.428 | 80 00 |
| 1950 | 4.475 | 1900 | 28941 | 20.000 | 12.438 | 60 00 |
| 1951 | 3.600 | 2.100 | 42:815 | 22.140 | 13.820 | 200 00 |
| 1952 | 8.400 | 6.425 | 29.050 | 21.452 | 18.820 | 200 00 |
| 1953 | 7.550 | 5.450 | 47.976 | 17.399 | 20.780 | 300 00 |
| 1954 | 8.320 | 4.800 | 45.145 | 17.257 | 20.730 | 300 00 |

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 fr. C.F.A.)

| ACTIF | 1950 | 1951 | 1952 | 1953 | 1954 |
|------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Immobilisations | 138.347 | 152.816 | 171.767 | 232.714 | 243.569 |
| Participations | 19.085 | 19.209 | 30.013 | 119.701 | 137.600 |
| Caisse et banques | 24.736 | 57.495 | 22.920 | 29.931 | 66.468 |
| Titres en portefeuille | 211 | 211 | 3.014 | 4.14 | 3.016 |
| Débiteurs divers | 145.031 | 88.852 | 88.068 | 119.257 | 136.599 |
| Stocks | 222.903 | 286.696 | 403.161 | 263.167 | 209.598 |
| Comptes d'ordre | 4 | 37 | 37 | 37 | 37 |
| | <u>550.317</u> | <u>605.316</u> | <u>718.970</u> | <u>768.948</u> | <u>796.727</u> |
| PASSIF | | | | | |
| Capital | 12.194 | 103.650 | 103.650 | 103.660 | 103.650 |
| Créditeurs | 60.755 | 56.995 | 148.924 | 119.534 | 106.091 |
| Prov. diverses non exigibles | 241.441 | 262.349 | 262.349 | 273.348 | 284.384 |
| Prime sur actions | 20.323 | — | — | — | — |
| Réserves et amortissements | 170.467 | 129.609 | 161.792 | 209.699 | 246.908 |
| Comptes d'ordre | 4 | 36 | 37 | 37 | 37 |
| Report antérieur | 18.192 | 9.862 | 13.168 | 4.704 | 10.512 |
| Bénéfice | 28.941 | 42.815 | 29.050 | 47.976 | 45.145 |
| | <u>550.317</u> | <u>605.316</u> | <u>718.970</u> | <u>768.948</u> | <u>796.727</u> |

ÉTABLISSEMENTS GÉRARD NOSTEN
à Coudekerque-Branche (Nord)
[Desfossés 1956/2051]

Adm.
Duprat et Durand
Société Rochefortaise

.....

Diversification dans la distribution automobile
1957 : LE MATÉRIEL AUTOMOBILE ET INDUSTRIEL (MATÉRAUTO)

1958 : CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ RÉUNIONNAISE DS EAUX GAZEUSES (SOREG)
PAR V. K. STEVENSON
PARTICIPATION DE LA ROCHEFORTAISE

LÉGION D'HONNEUR
Ministère de la France d'Outre-Mer
(*Le Journal officiel de Madagascar*, 20 septembre 1958)

Chevalier

M. Lelièvre Lucien, *Henri*, administrateur délégué de la Société Rochefortaise, Tananarive (Madagascar) ; 40 ans, 8 mois de pratique professionnelle et de services, dont 3 ans de majoration pour mobilisation;

1962 : CRÉATION DES BRASSERIES DE BOURBON PAR V. K. STEVENSON
PARTICIPATION DE LA ROCHEFORTAISE

Documentation africaine, 1963 :

STÉ ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES (SARPA),
SA. — 1910 — 266.175.000 fr. CFA.

Siège social : Tananarive BP 160 — 4, rue Albert-Picquie Corr. Paris : Éts Duprat & Durand, 38, rue des Mathurins, 8^e. ANJ 80-64.

Conseil : Paul CHÉNEREAU, P. ; Henri LELIÈVRE, adm. dél ; Georges LELIÈVRE ; René de WISSOCK [*sic* : *Wissocq*] ; Jean HOUCHOT-LELIÈVRE ; Fernand SICARD ; Ernest LAGUITTAUMIE [*sic* : *Laguillaumie*] ; Marcel DELMAS [BNCI-OI].

Direction : Lucien BERGER [dir. Le Dolo, à Bressuire, et adm. de sa maison-mère, Union-Viandes à Paris, jusqu'à fin 1984], dir.

Filiale : Soc. tananarivienne de réfrigération et de boissons gazeuses (STAR).

Agences : Diégo-Suarez BP 27 — Fianarantsoa BP 39 — Antsirabé BP 29.

1965 : Georges Lelièvre, président

Lelièvre (Georges Aimable, Jean), président directeur général de sociétés. Né le 2 juillet 1893 à Vincennes. Fils de Victor, industriel, et de Julia Girard. Mar. le 14 avril 1921 à St-Mandé M^{lle} Hélène Dupais. Enfants : Georges (1922), Françoise (M^{me} J. Bauchet), Anne-Marie (M^{me} R. Marbot), Colette (M^{me} Y. Pousset), Jacqueline (M^{me} J. Archepe), Jacques, Pierre, Monique (M^{me} G. Thiéry), Marie-Madeleine (M^{me} G. Pouillé). Ét. : Lycée Charlemagne, Polytechnique. Carr. : 1914-1918 officier d'artillerie. 1920 : ing. Hutchinson, 1924-1934 : dir. et (1925) adm. Éts Bognier & Burnet, sous-dir., adm. (1927), sous-dir. gén. (1931), dir. (1934-45), dir. gén. (1949), pdg (1949-67), puis président d'honneur Hutchinson, depuis 1965 président Rochefortaise de produits alimentaires (siège soc. Madagascar). [adm. (1941) Sté parisienne d'escompte + (1964) Degrave & Prouvost (d'après *Dictionnaire national des contemporains*, 1961)]. Décor. : Légion d'honneur, croix de guerre 14-18. Dom. : 5, av. Gambetta, Saint-Mandé (94-Val-de-Marne) — [« Le Grand Liouville », rte de Deauville, Benerville, par Blonville (14-Calvados)(BM 1966)] ; prof. : 124, av. des Champs-Élysées, Paris, France (WWE 1967).

1972 : Pierre MAUREL, pdg

MAUREL (Pierre), administrateur de sociétés. Né le 28 nov. 1920 à Mazamet (Tarn). Fils d'Albert Maurel, directeur de sociétés, et de Mme, née Hélène Maffre. Mar. en secondes noces, le 28 nov. 1967 à M^{me} Sylvette Bergonhe (2 enf. : Patricia, Olivier de son premier mariage). Dipl. : diplômé de l'École supérieure de commerce de Bordeaux. Carr. : directeur de la société La Route (1947-1957), président-directeur général des sociétés Circular Distributors France (depuis 1957), [de la Société rochefortaise de produits alimentaires \(depuis 1972\)](#), de la société Brenez à Pessac (depuis 1975) et de la Société d'études et d'assistance technique (depuis 1976), administrateur à [la Réunion](#) des sociétés Gamma, Soreg, Brasseries de Bourbon ; en France, C.G.P.A, Duprat et Durand, Sedat ; à Londres, Brunning Group. Sports : bateau, hockey sur gazon (arbitre). Membre de la Maison de l'Amérique latine, du Cercle interallié, de l'Automobile-Club du Sud-Ouest et du Yacht-Club d'Arcachon. Adr. : prof., 11, rue de Grenelle, 75007 Paris ; privée, 13, bd Victor-Hugo, 92200 Neuilly-sur-Seine (WW 1979).

MAUREL (Charles), administrateur de sociétés. Né le 23 sept. 1924 à Mazamet (Tarn). Frère cadet du précédent. Mar. le 16 juin 1945 à M^{lle} Anne-Marie Labat (3 enf. : Dominique, Catherine, Loïc). Études : Lycée technique et Faculté de droit de Bordeaux. Dipl. : diplômé d'expertise-comptable. Carr. : comptable (1949-1964), commissaire aux comptes agréé par la cour d'appel de Bordeaux (1960-1964), administrateur (1957), puis secrétaire général (depuis 1964) de Circular Distributors France, administrateur de Circular Distributors Italie (depuis 1958), et de Circular Distributors Española (depuis 1964), président-directeur général (depuis 1964), des Éts Duprat et Durand (conserves, salaisons) à Bordeaux-Talence, administrateur des Éts Pampre d'or [et de la Société rochefortaise de produits alimentaires \(depuis 1966\)](#), président-directeur général (depuis 1975) de la Compagnie française du meuble et de la société de participation et de gestion en produits alimentaires (Parprodal)(depuis 1978), membre du conseil national du commerce extérieur. Sports : hockey sur gazon, tennis. Adr. : prof., 17, rue Roger-Salengro, 33400 Talence ; privée, résidence Reuilly, 160, av. du président-Robert Schuman, 33110 Le Bouscat.

1975 : RACHAT DES [PLASTIQUES BRENEZ](#), à Pessac

1975 : DIVERSIFICATION DANS LE [MEUBLE](#)

ACQUISITION DE [JOUNDINAUD](#), À EXCIDEUIL (DORDOGNE)
extraits déshydratés de fruits et légumes

SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Au cours de sa réunion du 24 juin 1976, l'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1975 et fixé le dividende à 13 fr. net auquel s'ajoute un avoir fiscal de 50 % donnant un revenu global de 19,50 fr.

La date de mise en paiement a été fixée par le conseil d'administration au 13 septembre 1976.

Le président, dans son allocution, a donné un aperçu sur la marche des affaires pendant le premier semestre 1976, satisfaisant pour l'ensemble des sociétés du groupe et confirmé la création récente de la Société d'exploitation des Établissements Ragot, dernière en date à l'heure actuelle des prises de participation de la société Rochefortaise.

WW 1979 :

BASTART (Jean-Claude), directeur de société. Né le 25 fév. 1930 à Bourg-la-Reine (Seine). Fils d'Henri Bastart, ingénieur, et de Mme, née Renée du Theil. Mar. le 10 mars 1955 à M^{lle} Michèle Duveau (3 enf. : Frédérique, Alain, Philippe). Études : Collège Mazagan et Lycée Lyautey à Casablanca. Dipl. : diplômé de l'École des hautes études commerciales. Carr. : chef de service à la Compagnie marseillaise de Madagascar (1958-1961), Marketing Manager à Esso-Standard (Madagascar) S.A. (1962-1966), directeur adjoint (1967), puis directeur (1971) de la Compagnie marseillaise de Madagascar, [directeur général des filiales françaises de la Société rochefortaise de produits alimentaires \(1976-1978\)](#). Adr. : privée, 26, rue de la Fédération, 75015 Paris.

ROCHEFORTAISE S.A.

Rochefortaise S.A.
Assemblée mixte du 29 juin 1978

L'assemblée ordinaire du 29 juin 1978 a approuvé les comptes de 1977 faisant ressortir une perte de 9.548.469 fr. qu'elle a décidé d'imputer sur le compte report a nouveau à concurrence de 1.216.909 fr. et sur le compte réserve extraordinaire pour 8.331.560 fr. Après prélèvement sur le compte réserve extraordinaire, elle a fixé le dividende à 13,50 fr. (plus 6,75 fr. d'avoir fiscal) qui sera mis en paiement contre remise du cp. n° 29. L'assemblée extraordinaire, qui s'est réunie ensuite, a approuvé le projet de fusion par voie d'absorption des Éts Duprat et Durand. En conséquence, elle a décidé d'augmenter le capital de 178.880 fr. pour le porter à 10.400.000 fr. par création de 2.236 actions nouvelles de 80 fr. Elles seront attribuées aux actionnaires à raison de 2 actions Société Rochefortaise de produits alimentaires pour 3 actions Éts Duprat et Durand.

Extraits de l'allocution du président

Le premier semestre 1978 s'achève, je suis donc à même de vous donner un aperçu de nos différentes activités. Je commencerai par nos activités françaises qui prédominent maintenant sur nos activités malgaches. Au cours de ce semestre, la CGPA a obtenu de l'Intendance militaire française son traditionnel marché de conserves de viande qui est exécuté à Madagascar par la Seciam. La société Joudinaud*, après un bon début d'année, continue sur sa lancée avec une progression du C.A. de 13 %. Progression beaucoup plus accentuée chez la Société des Plastiques Brenez* qui se situe pour les cinq premiers mois de l'exercice à 38 % d'augmentation par rapport à la même période de l'année précédente. Circular Distributors France doit, avec ses nouveaux développements, retrouver une expansion.

Des conditions de remboursement sensiblement améliorées nous ont permis de décider de lever l'option que nous avons obtenue pour la poursuite de l'exploitation des Établissements Ragot et la mise en place de nouvelles structures devrait se faire sentir favorablement au cours du deuxième semestre au niveau de la rentabilité.

Les différentes sociétés de la Compagnie française du meuble réalisent leurs budgets et les carnets de commandes sont bien remplis.

À la Réunion, le C.A. de Gamma stagne en raison de retards dans les arrivées de véhicules et de grèves au port de la Pointe-des-Galets. La Soreg voit ses ventes se

développer normalement tandis que la nouvelle chaîne d'embouteillage est en bonne voie d'installation. Les assemblées de ces deux sociétés ont été tenues les 13 et 14 juin. Il nous a paru prudent chez Gamma de ne pas distribuer de dividende pour consolider la trésorerie de cette entreprise. Chez Soreg, le dividende a été porté de 32 à 33 fr. par action. Une assemblée extraordinaire sera convoquée courant juillet pour procéder à la conversion des parts bénéficiaires en actions. Le capital de la Soreg passera ainsi de 1.716.000 fr. à 1.872.000 fr. par l'attribution de 16 actions pour une part.

Le volume des ventes de bière des Brasseries de Bourbon pour les cinq premiers mois de l'année présente une progression de 19 %. L'assemblée générale à Saint-Denis proposera au vote des actionnaires un dividende de 95 fr. c. 85,20 fr. l'année précédente.

Aux Comores, la politique suivie par le nouveau gouvernement devrait permettre de voir enfin nos affaires se développer normalement.

À Madagascar, les assemblées générales des sociétés du groupe ont été tenues.

Pour la Star, l'assemblée ordinaire du 8 juin 1978 a voté un dividende de 2.800 Fmg par action, c. 2.600 l'exercice précédent, pour lequel nous avons reçu l'accord de la Banque centrale de la République démocratique de Madagascar et une assemblée extraordinaire tenue le même jour a approuvé l'augmentation de capital qui a été porté de 1.800.000.000 Fmg à 2.250.000.000 Fmg par incorporation de réserves et attribution d'une action gratuite pour quatre anciennes.

Chez Materauto [concession Mercedes-BMW], le dividende a été fixé à 2.200 Fmg par action, soit légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent eu égard au nombre d'actions émises. Une nouvelle augmentation de capital a été réalisée par incorporation de réserves pour le porter de 503.500.000 Fmg à 583.000.000 Fmg. L'autorisation définitive concernant la fusion Materauto/Diesel Electric a été donnée début juin par le gouvernement malgache.

Le C.A. de Taobavy s'accroît fortement, ce qui devrait lui permettre de retrouver son équilibre.

ZONE FRANC

(Valeurs actuelles, 27 novembre 1978)

M. Charles Maurel, président du conseil de surveillance de la Compagnie française du meuble, administrateur de la Rochefortaise S.A. (ex Société Rochefortaise de Produits Alimentaires), succède comme président-directeur général de Parprodal (Société de participation et de gestion en produits alimentaires) à M. Jean-Claude Bastart, qui est démissionnaire.

(Valeurs actuelles, 29 janvier 1979)

MM. Philippe André et Jacques Dumon ont été nommés administrateurs de Rochefortaise SA en remplacement de MM. Fernand Sicard et Carl Brunning. M. André est administrateur-directeur général de la société Fruidam et président-directeur général de Pampre d'Or. M. Dumon, président du directoire de la Compagnie française du meuble. D'autre part, M. Pierre Maurel, président-directeur général de Rochefortaise S.A., a remplacé M. Charles Maurel à la présidence du conseil de surveillance de la Compagnie française du meuble, M. Charles Maurel étant lui-même nommé directeur général de Rochefortaise S.A.

ROCHFORTAISE S.A.
Lettre aux actionnaires sur l'exercice 1978

Dans une lettre qu'il vient d'adresser aux actionnaires, le président M. Pierre Maurel donne des informations sur la marche du groupe pendant l'exercice 1978.

En France

« L'ensemble des résultats des sociétés en France est satisfaisant et confirme nos prévisions. Seule la SEE Ragot continue à nous poser des problèmes. Des mesures de restructuration ont été prises et j'ai décidé d'assumer moi-même, depuis le mois d'octobre, la présidence de cette société.

Joudinaud* a vu son C.A. progresser de plus de 20 %, Brenez* de près de 45 %, Sedat de près de 10 %, Circular Distributors France de plus de 10 % ; par contre, le C.A. de la Compagnie générale de produits alimentaires est en diminution en raison du manque d'approvisionnement en conserves de Madagascar, ce qui nous a contraints à nous tourner vers l'Amérique du Sud. Néanmoins, elle a pu réaliser notre traditionnel contrat avec l'intendance française.

Quant à la Compagnie française du meuble et ses filiales, elles suivent la ligne que nous avons tracée et l'on peut considérer les résultats dans cette branche d'activité comme très satisfaisants pour notre groupe, le C.A. consolidé présentant une augmentation de près de 30 %.

À l'étranger

Nos sociétés situées dans le département de la Réunion ont suivi la progression du C.A. que nous nous étions fixée. Cependant, l'augmentation de leurs frais généraux entamera quelque peu leur marge bénéficiaire. La Soreg a procédé, au cours du mois d'octobre, au démarrage de sa nouvelle ligne d'embouteillage et au lancement du litre à vis Coca-Cola. Son C.A. a progressé de 13 % et celui de Gamma de 8,5 %.

Aux Comores, le changement de politique doit relancer l'économie de ce pays et nous laisse espérer des résultats positifs pour 1979.

À Madagascar, la Star a continué son développement. Un C.A. est en progression de 13 % et les résultats se présentent sous d'excellents augures. Il en est de même de ses filiales.

La Seciam a réalisé pour le compte de notre filiale française, la Compagnie générale de produits alimentaires, le marché des conserves pour l'Intendance française.

Materauto a, au cours de l'exercice 1978, progressé de façon remarquable avec plus de 35 % d'augmentation du C.A., ce qui devrait se traduire par d'excellents résultats.

Considérant que Taobavy était une entreprise qui devait revenir à des nationaux privés malgaches, et cela en respect de la politique gouvernementale de Madagascar, nous avons vendu, fin décembre, 90 % des actions de cette entreprise à un groupe composé de nationaux malgaches.

ROCHFORTAISE S.A.
Assemblée ordinaire du 28 juin 1979
Exercice 1978

L'assemblée ordinaire du 28 juin 1979 a approuvé les comptes de l'exercice 1978 faisant apparaître un bénéfice net de 2.229.949 fr. En conséquence, il sera payé aux

actionnaires un dividende de 10 fr. (+ 5 fr. d'avoir fiscal). Il sera mis en paiement contre remise du coupon n° 30.

Extraits de l'allocution du président, M. Pierre Maurel

« Pour la première fois depuis de très longues années, la CGPA n'a pu réaliser avec l'intendance militaire française le traditionnel marché de conserves de viande. Nous traitons, jusqu'au dernier exercice, avec la Seciam à Morondava qui est maintenant devenue une entreprise socialiste. Bien que nous soyons toujours actionnaires dans cette affaire, elle n'a pu nous garantir un prix de marché. En conséquence, nous avons abandonné, provisoirement nous l'espérons, ce marché. Les problèmes d'approvisionnement de conserves de viande sont devenus difficiles tant sur Madagascar que sur l'Amérique du Sud et il est hasardeux de prévoir l'avenir dans ce secteur.

Chez Joudinaud*, nous ne retrouvons pas la même progression que l'année dernière au cours de la même période. Néanmoins, la situation reste bonne.

Le C.A. de la société des plastiques Brenez* pour les cinq premiers mois de l'année est en expansion de plus de 20 %.

Le C.A. de Circular Distributors France présente une progression de 184 % pour le premier semestre, la part du département « téléperformance » représentant 17 % du CA.

Les différentes sociétés de la Compagnie française du meuble continuent à parfaire leur restructuration et leur développement suivant les objectifs que nous nous étions fixés.

Les assemblées des sociétés Soreg et Gamma se sont tenues le 8 juin 1979. Les résultats de Gamma ne nous ont pas permis de distribuer des dividendes mais chez Soreg, celui-ci a été fixé, comme l'année précédente, à 33 fr. par action. Les Brasseries de Bourbon ont tenu leur assemblée générale le 28 juin et il est proposé aux actionnaires un dividende de 105 fr. c. 95 fr. l'année précédente.

À Madagascar, les assemblées des sociétés du groupe ont été tenues. L'assemblée de la Star s'est déroulée le 13 juin. Le dividende fixé à 3.000 Fmg par action a été ramené à 2.500 Fmg c. 2.800 Fmg en 1977, malgré des bénéfices en forte augmentation. Le montant global attribué aux dividendes représente néanmoins une augmentation de 10 % par rapport à l'exercice précédent, une action gratuite pour quatre anciennes ayant été attribuée au cours du précédent exercice.

Une assemblée extraordinaire a suivi l'assemblée ordinaire. Elle a approuvé une augmentation de capital, celui-ci ayant été porté de 2.250.000.000 Fmg à 2.700.000.000 Fmg par distribution d'une action gratuite pour cinq anciennes.

Chez Materauto, le dividende a été fixé à 3.600 Fmg c. 2.200 Fmg l'année précédente. Le C.A. des cinq premiers mois présente une augmentation de plus de 50 %.

Le bilan consolidé pour notre groupe concernant l'exercice 1978 vient d'être terminé et j'ai le plaisir de le porter à votre connaissance. »

ROCHFORTAISE S.A.
Confiance dans l'avenir
(Valeurs actuelles, 24 mars 1980)

M. Pierre Maurel, président, dans sa dernière lettre aux actionnaires apporte quelques informations sur la marche du groupe au cours de l'exercice 1979.

En France

« Lors de l'assemblée générale en juin dernier, je vous avais indiqué la physionomie du premier semestre 1979, le second n'a pas modifié sensiblement les données que j'évoquais.

Le C.A. de la Compagnie générale de produits alimentaires ne représente que 15 % de celui de l'exercice précédent, cette importante diminution provient du fait que nous n'avons pu réaliser avec l'Intendance militaire française notre traditionnel marché de conserves de viande.

Joudinaud* n'a pas retrouvé le C.A. de l'exercice précédent puisque celui-ci est en baisse de 8 %.

La hausse des matières premières utilisées par la société des Plastiques Brenez* n'a pas été répercutée, aussi vite qu'il eût été souhaitable, à nos clients au cours du deuxième semestre ; néanmoins, son chiffre d'affaires a augmenté de 15 %.

Circular Distributors France avec un C.A. en augmentation de plus de 200 % confirme les espoirs que nous vous indiquions au mois de juin dernier.

Le C.A. consolidé de la Compagnie française du meuble est en progression de plus de 16 %

Pour les sociétés Doubinski et Simat, l'exercice 1979 aura été une période de transition permettant de consolider l'assainissement amorcé au cours de l'exercice précédent.

À l'étranger

À La Réunion, Gamma avec une progression du C.A. de près de 5 % n'a pas suivi la courbe ascendante du marché de l'automobile dans ce département d'Outre-Mer.

Soreg nous a, au cours de cet exercice, posé de sérieux problèmes et une restructuration s'est avérée indispensable au cours de 1979.

Aux Comores, les ventes de produits embouteillés par la société des Eaux de Patsy (Coca-Cola, Fanta) ont progressé de 22 %, par contre, les produits importés représentés par la bière Kronenbourg, ont régressé de moitié.

À Madagascar, la Star a continué sa progression avec 280.000 hl de bière, soit 12 % d'augmentation, et 185.000 hl de boissons gazeuses. Notre C.A. a progressé de près de 20 %.

Materauto a vu sa progression freinée au 2^e semestre. L'augmentation du chiffre d'affaires a été cependant de 29 %.

Société mère

Après une période un peu difficile, la situation de la plupart de nos filiales est maintenant assainie et nous permet d'envisager l'avenir avec confiance.

Les produits d'exploitation de la société mère sont en augmentation par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison notamment de la progression des redevances d'assistance technique. Par ailleurs, l'amélioration de la situation de la société Doubinski nous a conduits à enregistrer de nouveaux profits sur les rachats de créances sur cette société qui devraient avoir une incidence bénéfique sur nos résultats. »

ROCHFORTAISE S.A.
Exercice 1980

Lors de sa séance du 23 avril 1981, le conseil d'administration a approuvé les comptes de l'exercice 1980.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'établit à 4.536.783 fr. contre 3.220.568 fr. en 1979.

Le compte pertes et profits fait ressortir, après constitution d'une provision fiscale pour une implantation à l'étranger de 3.577.000 F, un bénéfice net comptable de 2.348.797 fr. contre 4.673.017 fr. en 1979.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale mixte qui se réunira le 25 juin 1981 de distribuer un dividende de 15 fr. assorti d'un crédit d'impôt de 7,50 fr.

Au cours de ce conseil, Union d'Études et d'Investissements, filiale du Crédit Agricole, a été coopté comme administrateur en remplacement du Brunning Reklame, démissionnaire.

Les pourparlers que la Compagnie française du meuble, filiale de Rochefortaise S.A., a mené au cours de 1980 avec le groupe américain Mohasco Industries, ont abouti à une prise de participation importante dans les Meubles Ranger.

La prise de contrôle de Ranger devrait permettre de doubler les activités du groupe dans le domaine du meuble.

(Valeurs actuelles, 18 mai 1981)

- Au cours du conseil de la Société Rochefortaise SA, Union d'Études et d'Investissements, filiale du Crédit Agricole, a été cooptée comme administrateur en remplacement du Brunning Reklame, démissionnaire.

ROCHEFORTAISE S.A.
Lettre aux actionnaires
(Le Monde, 25 mars 1982)

Dans une lettre qu'il vient d'adresser aux actionnaires, Pierre Maurel, président-directeur général de Rochefortaise S.A., a donné des informations sur la marche du groupe pendant l'exercice 1981.

La mauvaise conjoncture du deuxième semestre 1980 qui avait fortement marqué la Compagnie française du meuble, la plus importante filiale de Rochefortaise S.A., s'est aggravée pendant les neuf premiers mois de 1981 et le chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des sociétés de ce secteur a été sensiblement inférieur aux prévisions.

La conjonction de la sous-activité des usines et des dépenses liée à la restructuration va engendrer pour l'exercice dans cette division, une perte substantielle. Il en résultera, au niveau de la consolidation du groupe, un résultat déficitaire et nous avons conscience des efforts à faire pour redresser rapidement la situation.

Il convient cependant de remarquer que l'application du programme de restructuration mis en œuvre commence à porter ses fruits, et, compte tenu de l'évolution satisfaisante du carnet de commandes, on peut espérer que l'exercice 1982 permettra à l'exploitation du secteur meuble d'atteindre un point d'équilibre.

Les chiffres d'affaires de Joudinaud, de la Société des plastiques Brenez (avec sa filiale la Sobena) et de Circular Distributors France (avec sa filiale Circular Distributors Nord) sont en augmentation.

À Madagascar, une sous-activité de près de trois mois, due au manque de matières premières dans nos brasseries et usines de boissons gazeuses, a affecté le chiffre d'affaires, qui accuse une régression de 15 %.

Seule, Melvino, filiale des Brasseries Star Madagascar, grâce au développement de produits locaux et principalement le rhum, progresse fortement.

La Société Rochefortaise par elle-même a continué ses activités de services à caractère industriel, commercial et de gestion dont la rentabilité ne sera pas différente de celle de l'exercice passé.

Nous devons malheureusement constater que les graves difficultés auxquelles se trouve confrontée l'économie malgache entraînent un véritable blocage financier qui ne nous a pas permis d'encaisser la moindre somme sur les dividendes arriérés dont certains remontent à 1976. Nous rencontrons aussi des problèmes pour le transfert des sommes dues au titre de l'assistance technique. Nous ne négligeons cependant aucun effort pour obtenir un déblocage de cette situation auprès de la nouvelle équipe ministérielle qui s'emploie activement au redressement de la situation économique à Madagascar et en laquelle nous avons toute confiance.

ROCHFORTAISE S.A.
Exercice 1981
(*Le Monde*, 6 mai 1982)

Lors de sa séance du 29 avril 1982, le conseil d'administration a approuvé les comptes de l'exercice 1981.

Le compte d'exploitation de l'exercice fait ressortir une **perte de 572.834 francs** contre un profit de 4.536.783 l'an dernier.

La diminution des prestations d'assistance technique, le blocage des dividendes provenant de Madagascar en raison de la crise financière que connaît ce pays, et la nécessité de compléter les provisions sur les créances détenues à l'étranger sont à l'origine de ce déficit.

Les comptes de pertes et profits après constitution d'une provision pour dépréciation des titres de la division meuble et enregistrement d'une plus-value sur cessions d'immeubles fait ressortir un **déficit de 1.648.862 francs**.

Compte tenu de ces résultats, il sera proposé à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se réunira le 23 juin 1982 de reporter à nouveau la perte de l'exercice et de suspendre cette année la distribution de dividende.

La constitution d'une provision pour dépréciation des titres du secteur meuble est liée aux mauvais résultats enregistrés par cette division dont la restructuration a été entreprise avec l'aide des spécialistes d'IDET-CEGOS.

ROCHFORTAISE S.A.
Exercice 1981

S.A. au capital de 10.400.000 fr.
Siège social : 11, r. de Grenelle 75007 Paris
A.G.O. du 23 juin 1982

Conseil d'administration
Pierre Maurel
Président-directeur général
Charles Maurel
Administrateur
The Brunning Group Limited
Grande-Bretagne
Administrateur représenté par Geoffrey Brunning

Philippe André
Administrateur
Alain Laguillaumie
Administrateur
Union d'études et d'investissements (filiale du Crédit agricole)
Administrateur représenté par Bernard Fouquet
Commissaires aux comptes
Bernard Junières
Commissaire titulaire
Bernard Laporte
Commissaire titulaire
Yves Bridelance
Commissaire suppléant.

ROCHFORTAISE S.A.
Lettre aux actionnaires
(avril 1983)

Dans une récente lettre aux actionnaires, le président René Maurel vient de dresser le bilan d'activité suivant de la maison mère en 1982 :

« Nos différentes activités de prestations de services auprès de nos filiales hors le meuble, donneront un résultat global voisin de celui de l'exercice précédent.

En ce qui concerne nos recettes en provenance de Madagascar, comme dividendes et prestations de services, elles n'ont pas été satisfaisantes. Nous n'avons encaissé qu'une partie des dividendes de Materauto de l'exercice 1976 (77 %) et le quatrième trimestre 1980 de la redevance d'assistance technique de la Star au cours de cet exercice.

En revanche, en janvier de cette année, nous avons obtenu le transfert du solde des dividendes de la Star, exercice 1976, et un acompte de 18 % sur le solde des dividendes 1977. De même, nous avons touché 75 % des dividendes de Materauto de 1976 et un acompte sur ceux de 1977.

Malgré nos différentes réclamations, nous n'avons pu encore encaisser le montant de l'assistance technique auprès de la Star pour les exercices 1981 et 1982. Il semble, comme je l'écrivais plus haut, qu'en raison d'une sensible amélioration des avoirs en devises de Madagascar, due en partie à l'aménagement de leurs dettes, nous pouvons espérer de nouvelles rentrées au cours de 1983.

Les importantes pertes que nous avons réalisées en 1981 et 1982 nous ont amenés à prendre de strictes mesures d'économies pour nous permettre, malgré de lourds frais financiers dus à nos engagements dans le meuble, de retrouver progressivement notre équilibre. »

ROCHFORTAISE S.A.
Exercice 1982

Lors de sa séance du 5 mai 1983, le conseil d'administration a examiné les comptes de l'exercice 1982.

Le compte d'exploitation fait ressortir un profit de 1.336.774 fr. contre une perte de fr. 572.847 en 1981.

Le compte de pertes et profits après constitution d'une provision complémentaire pour dépréciation des titres de la division meuble, ainsi que d'une provision pour risque en fonction de l'ensemble des engagements donnés à titre de caution, garantie ou autres pour la CFM ou ses filiales, fait ressortir une perte de fr. 24.744.850,25.

Compte tenu de ces résultats, il sera proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se réunir le 29 juin prochain, de reporter à nouveau la perte de l'exercice et de ne procéder à aucune distribution de dividende.

Au cours de ce conseil, M. François BLONDOT [UEI] a été coopté comme administrateur en remplacement de M. Philippe ANDRÉ, démissionnaire.

M. Charles MAUREL qui, pour des raisons de santé, avait démissionné au cours de l'année, a bien voulu accepter de rejoindre le conseil.

ROCHEFORTAISE S.A.
(*Le Monde*, 13 juillet 1983)

L'assemblée générale réunie le 29 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1982, qui se sont soldés par une perte de 24.744 850 francs.

Après imputation sur les comptes Prime d'émission et autres réserves, le solde a été porté au compte report à nouveau pour 11.154 672 francs.

L'assemblée générale a ratifié les cooptations de MM. Charles Maurel, François Blondot [UEI] et Olivier Maurel et a renouvelé le mandat de M. Pierre Maurel.

Dans son allocution, le président a indiqué que pour faire face aux lourdes charges financières consécutives aux revers subis dans le meuble, la participation détenue dans la Soreg à la Réunion avait été cédée aux Brasseries de Bourbon, dont Rochefortaise S.A. détient 34 %, et qu'un plan d'austérité avait été arrêté pour permettre, dans les années à venir, de retrouver un résultat bénéficiaire.

L'activité des filiales a été satisfaisante au cours du 1er semestre.

Le 23 juin, à Madagascar, a été inaugurée par le président de la République démocratique de Madagascar, la brasserie de Tuléar, ce qui porte à quatre le nombre de brasseries de la Star.

Le conseil d'administration, réuni à l'issue de l'AG, a renouvelé le mandat de pdg de M. Pierre Maurel.

ROCHEFORTAISE sa
(*Le Figaro*, 5 avril 1984)

Dans une lettre qu'il vient d'adresser aux actionnaires, P. Maurel président de ROCHEFORTAISE S. A. a donné des informations sur la marche du groupe pendant l'exercice 1983.

Le plan d'austérité mis en œuvre au cours de l'année aura eu pour résultat, d'une part de faire face aux engagements, d'autre part de retrouver une situation bénéficiaire.

Les résultats définitifs ne sont pas encore connus mais la conjonction de bénéfice d'exploitation en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent et d'importantes plus-values de cessions sur la vente de certaines participations, va permettre de retrouver une situation financière plus équilibrée : la situation nette au bilan excédera largement le capital social alors que l'an dernier, compte tenu des pertes, elle était inférieure à celui-ci.

Les chiffres d'affaires des filiales françaises sont tous en augmentation et les résultats seront positifs.

À Madagascar, l'exercice 1983 sera légèrement meilleur que le précédent. Néanmoins, le manque de matières premières aura une influence sur les résultats. Il semble que 1984 se présente sous de meilleurs auspices.

Il est à signaler qu'une partie importante des arriérés dus au titre de l'assistance technique a été transférée ainsi que 80 % des dividendes de l'exercice 1978.

Au Nigeria, les résultats sont satisfaisants.

Le conseil d'administration doit se réunir début avril pour approuver les comptes.

ROCHEFORTAISE : reprise du dividende en 1985
par P. RICHARD
(Cote Desfossés, 19 juin 1984)

La société ROCHEFORTAISE semble maintenant sortie d'affaire. Les comptes de 1983 sont redevenus bénéficiaires et tout permet de penser que le redressement ainsi amorcé sera consolidé en 1984. Le niveau d'activité des différentes filiales est satisfaisant et les plus gros points noirs ont disparu. Compte tenu de ces perspectives, la société n'écarte pas une possible reprise des distributions aux actionnaires l'an prochain. Le dernier dividende net, mis en paiement en 1981, s'élevait à 15 fr. et avait absorbé 1,95 MF.

Affaiblie par la déconfiture de la branche « meuble », Rochefortaise avait supporté de lourdes pertes en 1981 (24,04 MF) et en 1982 (24,74 MF). Les mesures prises depuis (diminution des charges, cession des participations et conversion des engagements souscrits au titre du meuble en prêts à long terme) ont porté leurs fruits puisque la société a affiché pour 1983 un bénéfice net comprenant une plus-value pour cession de titres de 4,16 MF. Ce résultat permettra de ramener le solde débiteur du report à nouveau de 11,15 MF à 1,33 MF.

Les filiales ont donné dans l'ensemble satisfaction, surtout le département « publicité » qui a pour chef de file Circular Distributors France. Le chiffre d'affaires de la division « plastique » a augmenté de 13,4 % et celui de la branche « alimentaire » de 12 %. Les participations à La Réunion ont été cédées de sorte que la société détient essentiellement hors de France des intérêts à Madagascar dans les Brasseries Star et la société de gestion immobilière SAGIM et au Nigeria dans IBBI (brasserie). Au total, le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'est accru de 35,6 % l'an dernier, s'établissant à 78,08 MF. Cette progression de l'activité a permis une amélioration des marges qui s'est traduite au niveau du compte d'exploitation par un bénéfice de 10,32 MF (contre 3,17 MF en 1982). Compte tenu des importantes plus-values pour cession de titres, le compte de pertes et profits s'est soldé par un bénéfice (part du groupe) de 13,04 MF au lieu d'une perte de 24,25 MF.

En Bourse, le marché de Rochefortaise est très heurté. Après avoir été recherché jusqu'à 99,70 le 8 juin, le titre est entré dans une phase dépressive, se négociant 88,30 offres réduites le 18 juin. En outre, d'une séance à l'autre, les transactions varient de quelques dizaines à plus de cent pièces.

ROCHEFORTAISE S.A.
Lettre aux actionnaires sur l'exercice 1984
(Le Monde, 23 février 1985)

Dans une lettre qu'il vient d'adresser aux actionnaires, P. Maurel, président de Rochefortaise SA, a donné des informations sur la marche du groupe pendant l'exercice 1984.

Les résultats de l'exercice, qui ne sont pas encore connus, correspondent comme l'an passé à la conjonction de bénéfices d'exploitation et d'une importante plus-value de cession provenant de la vente de notre participation dans la Brasserie de Bourbon.

Les différentes filiales ont nettement progressé et les résultats de l'exercice seront positifs.

À Madagascar, la production de bière n'a pas augmenté faute d'approvisionnements en matières premières suffisantes, et l'exercice sera déficitaire pour la troisième année consécutive.

Au Nigeria, les résultats sont satisfaisants.

Les résultats sont donc largement bénéficiaires et il n'est pas exclu que le conseil puisse proposer à l'assemblée la reprise d'un dividende, sous réserve que le niveau d'activité reste suffisant.

ROCHEFORTAISE S.A.
(*Le Monde*, 10 mai 1985)

Le conseil d'administration de ROCHEFORTAISE SA s'est réuni le 10 mai 1985 sous la présidence de M. Pierre Maurel.

Il a arrêté les comptes de l'exercice 1984 qui seront soumis à l'approbation l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée à Paris, le 26 juin prochain.

Une partie du résultat trouve son origine dans les plus-values réalisées lors de la cession de titres de participation ; cependant, il est à noter une forte croissance des produits financiers et des dividendes des filiales et participations.

Le résultat courant avant impôt ressort à 2.661.608,16 fr. contre 1.758.424,99 fr. l'an dernier.

Le résultat net de l'exercice, après encaissement d'une plus-value pour cession de titres de participation de 5.650.271 fr. et de la réintégration dans les résultats des plus-values constatées lors de la réévaluation légale des titres de 1.168.850 fr. fait ressortir un solde positif de 9.496.496 fr. contre 9.818.832 fr. en 1983.

En conséquence, le conseil d'administration proposera au vote des actionnaires la reprise d'un dividende, la situation étant à nouveau saine. Le montant proposé sera de 8 fr. par action assorti d'un avoir fiscal de 4 fr.

En sus de la mise en harmonie des statuts, il sera proposé aux actionnaires avec le quorum des assemblées générales extraordinaires, de modifier l'âge de la retraite du président, de renforcer pour l'avenir les conditions d'obtention du vote double et de décider une option d'achat d'actions Rochefortaise au profit de certains cadres dirigeants afin de les intéresser à la marche et à la progression des performances de l'ensemble du groupe.

ROCHEFORTAISE S.A.

L'assemblée générale mixte réunie le 26 juin 1985 a approuvé les comptes de l'exercice 1984.

Elle a décidé de distribuer une somme de fr. 1.040.000 correspondant à un dividende de 8 fr. par action auquel s'ajoute un avoir fiscal de 4 fr. donnant un revenu global de 12 fr.

Ce dividende sera mis en paiement le 2 septembre 1985 sous la désignation « coupon n° 33 ».

L'assemblée a approuvé à l'unanimité les résolutions proposées.

Elle a renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. François BLONDOT, Charles MAUREL, Olivier MAUREL, Alain LAGUILLAUMIE [patron des Plastiques Brenez].

Le président a commenté les comptes consolidés de l'exercice 1984 qui font apparaître une situation nette de fr. 28.505.000 contre fr. 18.069.000 en 1983, soit une augmentation de 57 %.

Le chiffre d'affaires est passé de fr. 78.082.000 en 1983 à fr. 103.203.000 en 1984 soit une évolution de 38 %.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 12.323.000.

Les opérations exceptionnelles ont engendré cette année un résultat positif de fr. 5.590.000 contre fr. 7.732.000 en 1983. Elles comprennent des plus-values sur cession de titres de participation de fr. 6.882.000 contre fr. 4.209.000 l'an dernier.

Le résultat net après prise en charge de l'impôt sur les sociétés ressort à fr. 12.533.583 contre fr. 13.297.221 en 1983.

Le président, dans son allocution, a donné un aperçu sur la marche des affaires pendant le premier semestre 1985.

ROCHFORTAISE sa

VOICI le texte d'une lettre du président Pierre Maurel aux actionnaires de la société :

« L'exercice 1985, qui vient de se terminer, est dans l'ensemble satisfaisant, tant pour notre société que pour les différentes filiales.

Les résultats définitifs de l'exercice ne sont pas encore connus mais je vais néanmoins vous donner certaines informations sur l'activité de nos différents secteurs.

France

Joudinaud : au cours de cet exercice, le capital de cette société a été porté de 1,8 MF à 2,4 MF. L'accroissement de son chiffre d'affaires est de 9 %. La marge brute a augmenté de 28 % en raison d'une bonne conjoncture agricole qui nous a permis de faire d'excellents approvisionnements. Le résultat net sera en sensible augmentation.

SP. Brenez* : cette société, dans un marché difficile, a vu son chiffre d'affaires progresser de 5 %. Les résultats seront sensiblement identiques à ceux de l'exercice précédent. Le département « Outillage » a doublé son chiffre d'affaires en deux ans et il a été créé un département « Offset ».

Le résultat de sa filiale Sobepa est satisfaisant.

Circular Distributors France : a vu son chiffre d'affaires en légère diminution. La bonne progression de son département « Animation » n'a malheureusement pas compensé la faiblesse du département « Distribution ». Son résultat cependant sera proche de celui de l'année précédente, grâce aux dividendes encaissés des filiales CDN et Téléperformance.

Sa filiale Circular Distributors Nord voit pour la première année son chiffre d'affaires se stabiliser. Son résultat reste satisfaisant.

Socoma-Téléperformance, autre filiale de CDF, accroît son chiffre d'affaires de 38 %. Malgré une diminution de la marge, les résultats sont excellents. Une filiale a été créée en septembre 1985 à Lille, tandis que Bordeaux ouvrira en avril 1986.

Sedat : le chiffre d'affaires a très sensiblement diminué en raison du manque d'activité à Madagascar. Compte tenu des autres activités de cette filiale, son résultat devrait être en équilibre.

Madagascar

La situation ne s'est pas améliorée à Madagascar. D'avril à novembre 1985, nous n'avons pu obtenir d'ouvertures de crédit pour nous permettre d'importer les intrants nécessaires à la bonne marche de nos sociétés.

L'impossibilité de nous approvisionner localement en bouteilles, du fait de la fermeture de la verrerie de Tamatave, nous a considérablement gênés.

Il faut également tenir compte de la baisse du pouvoir d'achat relative à l'augmentation du prix du riz et des produits de première nécessité.

Des mesures de restructuration ont été prises à la fin de l'exercice, leur effet se fera sentir dès l'exercice 1986.

Nigeria

Malgré une mauvaise conjoncture, la production d'IBBI s'est élevée à 395.000 hectolitres de bière et 12.000 hectolitres de boissons gazeuses.

Société mère

Nos recettes en 1985 sont en diminution sensible par rapport à 1984. Les rentrées de Madagascar ont été moins élevées et ont été obérées par les pertes de change dues au glissement du franc malgache. Il est à noter que les transferts s'effectuent toujours avec un important retard.

Malgré cela, les résultats sont nettement positifs et devraient permettre de continuer la distribution d'un dividende.

ROCHFORTAISE SA (*Le Monde*, 6 mars 1987)

Dans une lettre qu'il vient d'adresser aux actionnaires, P. Maurel, PDG de Rochefortaise, a donné des informations sur la marche du groupe au cours de l'exercice 1986.

Joudinaud* a augmenté son chiffre d'affaires par une **forte croissance à l'exportation**. Brenez* a arrêté l'activité de sa filiale Sobépa en octobre 1986, regroupant les fabrications sur l'usine de Pessac ; le tonnage traité a peu évolué. Dans le groupe Circular Distributors France, les filiales Circular Nord et Téléperformance ont fait un grand bond en avant. Sédat a enregistré une bonne progression.

À Madagascar, malgré une situation toujours difficile, les résultats sont en nette amélioration et l'exercice 1986 devrait être bénéficiaire.

Le résultat 1986 de l'ensemble du groupe sera satisfaisant et devrait permettre une amélioration du dividende.

Rochefortaise SA (*La Vie française*, 9 mars 1987)

Dans une lettre aux actionnaires le président, M. Pierre Maurel, fournit diverses précisions sur l'activité du groupe en 1986.

En France, les filiales Joudinaud et SP Brenez présenteront des résultats supérieurs aux précédents et SEDAT sera largement bénéficiaire.

Si la situation générale de Madagascar ne s'est pas améliorée, les différentes mesures mises en place ont permis à la STAR de redresser la situation. Pour la première fois depuis quatre ans, son résultat va redevenir bénéficiaire.

MELVINO qui commercialise du vin et du rhum de provenance locale continue à avoir une bonne activité.

S'agissant de la société mère, les recettes globales sont sensiblement égales à celles de l'exercice précédent. Elles auraient dû cependant être supérieures, mais elles ont été obérées par le glissement et la dévaluation du franc malgache d'une part et par la dévaluation du Naira (Nigeria) d'autre part.

Malgré cela, le résultat provisoire devrait être en amélioration par rapport à l'exercice 1985.

L'année 1987 se présente sous de bons auspices.

Le Comité Stratégie, créé au début de l'année, étudie de nouveaux investissements qui devraient permettre de donner un nouvel essor à la société.

Le conseil d'administration se réunira début mai pour approuver les comptes.

ROCHEFORTAISE SA

Le conseil d'administration de ROCHEFORTAISE SA s'est réuni le 8 mai 1987 sous la présidence de M. Pierre Maurel.

Il a arrêté les comptes de l'exercice 1986 qui seront soumis à l'approbation l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, convoquée à Paris la 25 juin prochain.

Le résultat courant avant impôt ressort à 2.986.914 fr. contre 2.405.345 fr. l'an dernier.

Le résultat net comptable s'élève à 2.615.847 fr. contre 2.158.446 fr.

Le conseil d'administration proposera au vote des actionnaires un dividende de 12 fr. par action, assorti d'un avoir fiscal de 6 fr.

ROCHEFORTAISE S.A.

Le conseil d'administration de Rochefortaise SA, réuni à nouveau le 14 mai 1987, a décidé de procéder à une augmentation de capital, par voie d'apport, pour porter le capital de 10.400.000 francs à 12.920.000 francs par l'émission de 31.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 80 francs en rémunération de 450 actions Téléperformance, l'une des sociétés leaders en Europe du marketing téléphonique, dont le taux de croissance dépasse 40 % par an.

Cet apport représente 45 % du capital de Téléperformance dont Circular Distributors France détient déjà 50 %.

Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée à Paris le 25 juin prochain, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire.

ROCHEFORTAISE S.A.

L'assemblée générale annuelle, réunie le 22 juin 1988, a approuvé les comptes de l'exercice 1987 ainsi que les différentes résolutions présentées.

Le dividende de 15 fr. par action assorti d'un avoir fiscal de 7,50 fr. sera mis en paiement le 5 septembre 1989.

La situation nette consolidée au 31 décembre 1987 ressort à 51.732.000 fr. contre 36.006.000 fr. en 1986.

Au cours de son allocution, le président Pierre MAUREL a donné quelques informations sur la marche des différentes filiales du groupe et a indiqué qu'il y avait lieu d'être satisfait, les résultats du premier semestre étant conformes aux prévisions.

Il a fait part à l'assemblée d'une prise de participation minoritaire dans PROGISOFTWARE conseil, société spécialisée dans la création de logiciels spécifiques, et dans la vente de matériel micro-informatique orientés sur la publicité et la communication, ainsi que de la création d'une agence conseil en promotion de vente dénommée ABACA, ces deux sociétés étant complémentaires de nos activités dans le domaine du marketing et de la communication, qui est un des grands axes du développement du groupe.

Suite :

1989 : SDPS (Douce) prend le contrôle de La Rochefortaise qui devient Société rochefortaise communication ([S.R.C.](#)).